

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

► SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Alexandre GAUTHIER, 1^{er} Adjoint (en début de Conseil) et ensuite de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 12 février 2021.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Louis CUENIN, Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Anne POCHOUNY, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANCON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Denis SOMMER, Mme Céline MZOUGH, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER (pour les questions n°6, 7, 8 et 9)
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à M. Rémi PLUCHE
M. Denis SOMMER avec pouvoir à Mme Céline MZOUGH (après la question n°5)

Étaient absents :

M. Philippe DUVERNOY
M. Gilles MAILLARD (pour les questions n°6, 7, 8 et 9)
Mme Sophie GUILLAUME
M. Denis SOMMER (pour les questions n°6, 7, 8 et 9)

Secrétaire de séance : Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Véronique MARIZIER – Mme Sylvie GRAU – Mme Charlotte BRUGNONI

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Bonsoir. Le Maire va avoir un peu de retard car elle est retenue avec le Ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, donc je vais avoir l'honneur de déclarer la séance, de ce Conseil Municipal du 22 février 2021, ouverte.

La secrétaire c'est toujours la plus jeune de l'assemblée qui sera Alixia BEAUTÉ.

J'ai trois procurations : Marie-Noëlle BIGUINET donne procuration à Alexandre GAUTHIER, Marie-Rose GALMES donne procuration à Rémi PLUCHE et Myriam CHIAPPA KIGER donne procuration à Eric LANCON. Ah, Madame CHIAPPA KIGER est arrivée donc on annule la procuration.

Je vous demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

La date du prochain Conseil Municipal sera le lundi 22 mars 2021 à 18h00.

Je dois rappeler aux Conseillers Municipaux qu'il ne faut pas partir avec les bouteilles de gel hydroalcoolique.

Le Maire étant absente pour une durée indéterminée, elle ne devrait plus tarder à venir, je vous propose que l'on commence à la question n°4, que l'on saute la question n°5, dans un premier temps, pour passer aux questions n°6 à n°15 qui seront présentées par Eddie STAMPONE, et qu'après la question 15, nous présentions le débat d'orientations budgétaires.

Y a-t-il des abstentions ou des contrepropositions par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Nous allons entamer la première question à partir de la délibération n 4 et je passe la parole à Eddie STAMPONE.

4. DECISION MODIFICATIVE N°3 – ANNEE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Monsieur le 1^{er} Adjoint, la question n°4 était au départ une décision modificative qui devait être proposée au Conseil municipal, la question est rapportée, puisque le montant qui va nous être alloué au titre de la dotation de perte de recettes fiscales et domaniales liées à l'épidémie de COVID-19 sera supérieur à 8 € et donc cette question est rapportée, nous aurons un montant qui, pour l'instant, n'est pas connu, mais qui sera supérieur. Donc, nous n'aurons pas le jeu d'écriture qui était proposé en DM n°3.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

La décision est annulée et reportée.

Nous passons à la question n°6 « Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2021 » puisque nous passerons la question n°5 ultérieurement. Eddie STAMPONE.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – ANNEE 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, dans le cadre des travaux d'investissements envisagés en 2021 plusieurs opérations sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DSIL. Ce sont ainsi 15 dossiers qui seront déposés pour une demande totale de cofinancement de 1 946 682 €.

Le financement est demandé pour :

- La restructuration du pôle associatif de la Chiffogne
- La réhabilitation du bassin familial et de la pataugeoire de la piscine d'été
- La réfection du pont Blum
- Le remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la toiture-terrasse du centre de loisirs « le Jules VERNE »
- La rénovation énergétique de l'école maternelle du Mont-Chevis
- La mise en accessibilité des bâtiments communaux (écoles élémentaires Boulloche et des Fossés)
- Le remplacement de l'éclairage du théâtre dans sa tranche 2
- Le remplacement des menuiseries extérieures de l'annexe A de l'hôtel de Sponeck
- Le remplacement des menuiseries extérieures du 8 rue Contejean (là où se situe Gakokoé)
- Le désamiantage de l'atelier peinture des ateliers municipaux
- Le remplacement des menuiseries extérieures du Châtel Devant dans sa partie archives
- Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle du Petit Chênois
- Le remplacement de l'éclairage des musées par des équipements à LED
- La mise en conformité des armoires électriques de l'école élémentaire de la Citadelle
- La création d'une restauration scolaire au foyer DOMON

Le montant total des travaux s'élève à 3 665 000 €. Il sera demandé des cofinancements à hauteur de 1 946 682 € au titre de la DSIL. Vous avez les plans de financement.

Il est proposé après avis de la commission compétente, au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, et à signer tout acte s'y rapportant.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Vote à l'unanimité. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°7 « Remplacement de l'éclairage du Théâtre Municipal (tranche 1) – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 ». Eddie STAMPONE.

7. REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU THEATRE MUNICIPAL (TRANCHE 1) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question n°7 concerne le remplacement de l'éclairage du Théâtre Municipal dans sa tranche 1 avec une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Suite à l'arrêt de la fabrication des lampes halogènes, conformément aux directives européennes, la Ville a mis en place un programme d'investissement qui vise à accompagner cette transition écologique et économique en procédant de façon pluriannuelle au remplacement des projecteurs existants dans les espaces muséographiques et les salles de spectacle dont elle est propriétaire.

Le coût de cette première tranche s'élève à 53 937 € TTC, avec une subvention au titre de la DSIL sollicitée de 35 958 €.

Après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, et à signer tout acte s'y rapportant.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote. Y-a-t-il des absentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Je n'en vois pas. C'est un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°8 « Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Demande de subventions – Bâtiments classés – Année 2021 ». Eddie STAMPONE.

8. DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) – DEMANDE DE SUBVENTIONS – BATIMENTS CLASSES – ANNEE 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Ce sont des demandes de subventions auprès de la DRAC au titre des bâtiments classés.

Dans le cadre des travaux d'investissement envisagés en 2021, plusieurs opérations concernant des bâtiments classés au titre des Monuments Historiques sont susceptibles d'être subventionnées à hauteur de 40 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il s'agit de :

- La création de grilles sur la façade de la tour en éperon
- La réfection des enduits de la terrasse Nord du Musée du Château
- Le remplacement des fenêtres des locaux d'archives du Châtel Devant
- La rénovation de l'Hôtel Sponeck dans sa tranche 1

Le montant total des travaux s'élève à 147 500 € TTC avec une demande de subvention de 61 833 €.

Après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, et à signer tout acte s'y rapportant.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Nous allons pouvoir passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°9 « Aménagement du port de plaisance – Voies Navigables de France – Convention de cofinancement de travaux ». Eddie STAMPONE.

9. AMENAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE – VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - CONVENTION DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question n°9 est relative à l'aménagement du port de plaisance. Comme vous le savez, le port de plaisance a subi d'importants travaux d'aménagement pour un coût total de 413 742 € HT. Nous avons bénéficié de subventions au titre de l'État, de la Région et du Département et les Voies Navigables de France qui sont propriétaires du port de plaisance qu'elles mettent à la disposition de la Ville de Montbéliard, octroie à la Ville une subvention de 70 000 €.

Il est donc, nécessaire de revoir le plan de financement, d'intégrer cette subvention de 70 000 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention bipartite à intervenir entre la Ville de Montbéliard et Voies Navigables de France pour le cofinancement des travaux du port de plaisance.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y a-t-il des remarques ou des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°10 « Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé pour le centre de vaccination Victor Hugo ». Eddie STAMPONE.

- Arrivées de Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Gilles MAILLARD et M. Denis SOMMER -

10. CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LE CENTRE DE VACCINATION VICTOR HUGO

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question n°10 est relative à la convention de participation financière de l'Agence Régionale de Santé pour le centre de vaccination Victor HUGO.

Comme vous le savez, nous avons ouvert, le 8 janvier 2021, un centre de vaccination à l'Espace Victor Hugo.

Dans ce cadre, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté accorde à la Ville une subvention de 30 000 €, c'est une subvention de démarrage, relevant du Fonds d'Intervention Régional (FIR).

Cette subvention vise à financer des coûts liés aux moyens humains et matériels mis en œuvre.

La subvention de 30 000 € est susceptible d'être abondée ultérieurement.

Afin de bénéficier de la subvention relevant du FIR, une convention doit être signée entre l'ARS et la Ville.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la participation financière de l'ARS octroyant une subvention de 30 000 € au titre du démarrage du projet,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte se rapportant aux financements ultérieurs apportés par l'ARS pour la gestion du centre de vaccination.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y a-t-il des observations ou des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Bonjour à tous. Une simple question par rapport à ce point, un état des lieux actuel sur la vaccination sur Montbéliard : l'occupation, les réservations. On ne peut qu'être pour ce rapport, vous avez bien compris. Ce sont des demandes de précision pour connaître l'avancée de la vaccination. Il s'est dit beaucoup de choses, il y a un médecin le matin, un médecin l'après-midi, qui sont rémunérés, je pense que les financements le permettent. Ma question est assez fermée, quel est l'état actuel du nombre de vaccinés dans notre Ville ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Si je peux me permettre, je vais vous faire un état des lieux, j'ai une petite note :

Du 8 janvier à ce jour, il y a eu 4 500 rendez-vous, ce qui correspond à 2 250 personnes, jusqu'au 22 mars 2021.

3 032 rendez-vous ont été honorés.

972 personnes ont reçu à ce jour, leur 2^e injection et 1 278 sont en attente de cette deuxième injection.

Aujourd'hui, nous avons un rythme de 500 vaccinations par semaine, on pourrait monter à 1 100 vaccinations sans difficulté.

Il y a la qualité du partenariat avec l'ARS et l'hôpital Nord Franche-Comté qui est à souligner et la prochaine étape sera la réouverture de la prise des rendez-vous pour les premières injections qui sont aujourd'hui en suspens en raison de l'attente des doses de vaccins.

Monsieur Éric LANÇON

Une petite précision, les chiffres avancés sont des chiffres qui correspondent à la population montbéliardaise ou uniquement ceux qui viennent à Montbéliard ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Là, c'est pour le centre, ce n'est pas que des Montbéliardais. Nous n'y accueillons pas que des Montbéliardais, mais l'ensemble des personnes qui souhaitent se faire vacciner et qui ont pris rendez-vous. C'est toute la population du territoire.

Monsieur Éric LANÇON

D'accord !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce qui veut dire, et ce n'est pas du tout la Mairie qui en est responsable, mais il va falloir du temps, parce que 500 et même si l'on passait à 1 000 vaccinations par semaine, ce qui n'est pas encore le cas, on peut remarquer que si l'objectif est le bassin, peut-être pas de tout PMA, parce qu'une partie de PMA qui va à Voujeaucourt et Audincourt, mais cela veut dire que sur un bassin que l'on pourrait estimer à 60 ou 70 000 personnes, le nombre de personnes de plus de 75 ans, c'est en général plus de 15 %, cela voudrait dire environ 9 000 personnes et pour arriver à 9 000 personnes, en ce moment, il nous faudrait 18 semaines encore, simplement pour vacciner des personnes fragiles. C'est mon petit défaut d'ancien prof de maths... j'aime bien relativiser les choses. C'est très bien que l'on ait mis à disposition le centre Victor HUGO, mais il me semble que cela n'avance pas vite. C'était une remarque.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est un fait. Nous sommes en attente des doses de vaccins, il y a aussi le personnel médical que l'on n'a pas, que l'on ne trouve pas comme ça, sous le sabot d'un cheval et puis le nombre de centres de vaccination qui en dépendent et que l'on ne peut pas forcément ouvrir. Comme vous l'avez souligné, cela ne dépend pas de la Ville de Montbéliard. Et donc, on prend acte, on fait avec les moyens dont on dispose et on continue d'avancer malgré tout et il le faut.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Monsieur DARMANIN n'avait pas quelques doses dans son sac ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je ne crois pas que cela soit avec des doses de vaccins qu'il soit venu, mais avec autre chose ! J'espère !

Pas d'autres questions, pas d'autres interventions ? Nous pouvons passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, c'est un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°11 « Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté – Capital social – Augmentation du nombre de parts sociales détenues par la Ville de Montbéliard ». Eddie STAMPONE.

11. CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – CAPITAL SOCIAL – AUGMENTATION DU NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES PAR LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question n°11 est relative aux parts sociales que nous avons auprès de la Caisse d'Épargne.

Nous avons acquis 2 287 parts sociales auprès de la Caisse d'Épargne qui nous ont rapporté en 2020, 617,49 €. La Banque Centrale Européenne a émis une recommandation demandant aux banques de ne pas verser de dividendes en 2020. La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté a suivi cette recommandation et a converti les intérêts en parts sociales.

Elle a converti ces intérêts en 30 parts sociales d'un montant de 20 € chacune et le reliquat de 17,49 € a été versé en novembre 2020 sur le compte de trésorerie de la collectivité.

À l'issue de cette opération, pour ceux qui aiment les maths, nous aurons désormais 2 317 parts sociales détenues à Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les nouvelles parts sociales octroyées par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté en contrepartie des intérêts dus au titre de 2020.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y a-t-il des remarques ou des observations ? Non. Nous allons pouvoir passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, c'est un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais laisser ensuite la main à Madame le Maire qui nous fait le plaisir de son retour.

Madame le Maire

Bonjour à toutes et à tous. Vous excuserez mon retard, mais vous avez bien compris que le Ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN nous a fait le plaisir et l'honneur de venir à Montbéliard pour voir un peu la situation de sécurité ou d'insécurité sur notre ville suite aux différents épisodes de violences urbaines qui ont eu lieu soit cet été, soit cette autonome et pour nous annoncer l'arrivée effective de 8 policiers nationaux, qui sont arrivés cette semaine et l'arrivée d'un nouveau Commissaire puisque l'ancien Commissaire est parti dès l'été 2021. Ainsi qu'un financement à 50 % des nouvelles caméras qui seront installées sur la ville. J'ai trouvé cette visite constructive avec un Ministre à l'écoute, à la fois des policiers, mais aussi de la problématique soulevée par les élus. Il a été Maire, lui aussi, donc il est parfaitement au fait et sensible aux problèmes de violences urbaines dans une commune. Il sait les dégâts que cela peut créer sur les populations, mais aussi au niveau de l'image, au niveau de l'attractivité. Les choses avancent dans le bon sens et il faudra bien sûr que nous puissions constater une concrétisation des avancées en matière de réponse à cette insécurité assez rapidement. En tout cas, on va dire que c'était très constructif. C'est la raison pour laquelle j'ai un petit peu de retard.

Je vois que vous avez commencé à la question n°4 qui a été reportée, la question n° 5 qui est le Débat d'Orientations Budgétaires sera passée à la fin des questions présentées par Eddie STAMPONE et donc, nous allons maintenant passer à la question n°12 « Associations – Adhésions – Année 2021 ». Eddie STAMPONE.

12. ASSOCIATIONS – ADHÉSIONS – ANNÉE 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal l'adhésion de la Ville à trois associations :

Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)

Cette association d'envergure nationale qui depuis 2018, avec l'entrée en vigueur du RGPD s'adresse particulièrement aux délégués à la protection des données, nous avons à la Ville de Montbéliard une déléguée à la protection des données.

C'est une association qui assure un travail de veille qu'elle diffuse notamment par l'intermédiaire de newsletters.

D'autres travaux de l'association pourront être bénéfiques pour la Ville :

- des conférences, séminaires et autres interventions
- des publications
- la rédaction et la diffusion de documents types, référentiels, analyses, notes...
- l'organisation de comités de réflexions, de groupes de travail.

L'adhésion s'élève à 450 € par an. Elle permet jusqu'à 5 représentants, ce qui permettrait aux différents membres du groupe de travail sur le RGPD de participer aux réunions et conférences organisées par l'association.

Il est proposé l'adhésion de la Ville à cette association et qu'elle y soit représentée outre le délégué à la protection des données, par moi-même.

Association CAP'COM

C'est une association qui fédère, anime et représente tous les professionnels de la communication publique et territoriale et met à disposition des ressources professionnelles et assure des formations.

Elle donne accès à un catalogue de 300 campagnes réalisées par les organismes publics et les collectivités territoriales. Elle offre les formations équivalant à 5 jours dans l'année.

Le coût d'adhésion annuelle intégrant ces deux prestations est de 1 990 € HT.

Il est proposé l'adhésion de la Ville à cette association pour ce tarif et ces prestations, et qu'elle y soit représentée par Madame le Maire.

Le Souvenir Français

Montbéliard aurait dû commémorer, le 16 janvier 2021, à la fois le 150^{ème} anniversaire des combats de la Lizaine et honorer le Colonel Aristide Denfert-Rochereau, figure emblématique de la résistance lors du Siège de Belfort (1870/1871).

Dans le cadre de ces manifestations, la sépulture du Colonel Denfert-Rochereau, inhumé à Montbéliard, a été restaurée avec l'aide financière du Conseil départemental du Territoire de Belfort et du Comité montbéliardais du Souvenir français.

Cette association fondée en 1887 a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France autour de plusieurs missions :

- entretenir les sépultures des combattants
- la participation aux cérémonies commémoratives

Le montant de l'adhésion pour la ville de Montbéliard serait de 20 €.

Il est proposé l'adhésion de la Ville à cette association. Pour celle-ci, il n'est pas prévu de représentant dédié.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) et de désigner Monsieur Eddie STAMPONE comme représentant à cette association,
- d'adhérer à CAP'COM et de désigner, Madame Marie-Noëlle BIGUINET comme représentante à cette association,
- d'adhérer à l'association SOUVENIR FRANÇAIS.

Madame le Maire

Merci Eddie. Si vous êtes d'accord, comme il y a des délégués qui sont nommément proposés, nous pourrions voter à main levée sur les personnes qui vous sont proposées pour éviter un vote par bulletin, qui est long et fastidieux. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce vote à main levée ? Non.

Madame le Maire

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

J'avais juste une petite demande de précision sur le point concernant le Souvenir Français. Le montant de l'adhésion pour la Ville de Montbéliard est de 20 €. Je m'étonnais juste du montant qui est de fait, assez faible au regard de la mission par exemple : l'entretien des sépultures des combattants pour la France. Au carré militaire du cimetière, on a 185 tombes, on est la ville qui a essentiellement des morts de la Première Guerre Mondiale dans les hôpitaux militaires, de soldats qui ne sont pas originaires d'ici, donc, nous avons un patrimoine assez important et je m'étonnais juste de la somme de 20 €. Est-ce un tarif unique pour toutes les villes qui adhèrent ? Ou, est-ce un choix de votre part ?

Madame le Maire

Moi, j'ai trouvé que cette somme était particulière, parce que si vous êtes particulier, vous ne payez que 10 € et les collectivités payent 20 €. Si l'association était en difficulté ou avait besoin de financements supplémentaires pour une opération de rénovation d'une stèle ou d'un monument, elle saura venir voir la Ville de Montbéliard pour nous solliciter. Nous travaillons bien avec cette association et en cas de difficultés, on regardera leur problème.

Madame Sidonie MARCHAL

C'est une petite somme !

Madame le Maire

C'est vrai, c'est une petite somme. Exact.

Monsieur Philippe TISSOT

Ce serait plus une association de coordination, qui effectivement, peut solliciter les collectivités.

Madame le Maire

Oui, ils le font d'ailleurs, pas dernièrement, mais il y a quelques années, je me souviens qu'ils avaient sollicité un certain nombre de mairies pour rénover un monument aux morts qui était très abîmé. Les collectivités s'arrangent pour donner ce qu'il faut pour que les choses se passent bien.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Pour le premier l'Association Française de la protection des données, elle est très importante, puisqu'il y a non seulement la protection, mais aussi l'usage et on sait bien qu'actuellement l'usage pose autant de difficultés que la protection, donc, évidemment, nous sommes entièrement d'accord. Par contre, le dernier paragraphe est au conditionnel : « Il est possible d'avoir jusqu'à 5 représentants », est-ce que c'est acté ? Parce que vous nous demandez de voter, donc, vous avez mis en avant des noms, je suppose. Si c'est le cas, nous, nous demandons une place, tout simplement dans les 5 si vous avez prévu de mettre les 5 représentants dans cette association.

Madame le Maire

Nous avons prévu qu'une seule personne, mais.... Si on faisait cela, on serait obligé de revoter ? On me dit que ce sont les techniciens qui vont y aller parce que c'est tellement technique qu'il n'y a qu'eux qui comprennent.

Monsieur Éric LANÇON

C'est-à-dire ?

Madame le Maire

C'est très juridique et très technique, donc, il y aura des personnes qui viendront du système informatique et du système juridique de la Ville, en plus d'un élu.

Monsieur Éric LANÇON

Je me disais que c'est un point très important actuellement, donc, pour que chaque fois, il y ait quelqu'un de représenté, c'est toujours mieux d'en mettre plus tout simplement. Ce n'est pas un sujet de dysfonction ou d'opposition par rapport à la protection de l'usage des données.

Madame le Maire

Ce que je vous propose, c'est que nous regardions qui va y aller des techniciens chez nous pour voir à quel nombre de personnes on arrive, et puis on revient vers vous la prochaine fois, si on peut accepter quelqu'un de chez vous.

Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Moi, je reviendrai sur CAP'COM où l'adhésion me semble un peu chère. Connaissant bien CAP'COM, je suis allé souvent au salon CAP'COM et j'ai gagné dans le Département d'à côté, dans mon métier, j'ai gagné plusieurs fois le grand prix CAP'COM. J'espère que vous avez bien fait les calculs pour être sûr que c'est rentable par rapport aux cinq jours de formation parce que le catalogue benchmark de 300 campagnes, c'est peanuts, ce n'est pas grand-chose.

Madame le Maire

Il y avait deux propositions de tarifs pour cette association. Je me suis interrogée de la même manière que vous. Donc, nous allons prendre cette adhésion pour un an et nous verrons comment les choses se passent. Ce n'est pas inscrit dans le marbre pour l'éternité, parce que je partage en partie votre avis, on verra comment cela se passe. Si on pense que c'est utile pour la Ville et pour les agents qui peuvent en bénéficier, on continuera, sinon, nous arrêterons.

Monsieur Alain PONCET

Parce que l'intérêt de CAP'COM, c'est d'aller au forum CAP'COM, où là, on rencontre des collègues, on peut discuter, etc. Les formations ne sont pas toujours magnifiques, faites l'expérience, vous verrez.

Madame le Maire

J'entends bien. On essaye un an et on fera le point au bout d'un an. Cela n'a rien à voir avec les 20 € du Souvenir Français, c'est vrai !

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Protection fonctionnelle d'agents victimes – Indemnisations ». Eddie STAMPONE.

13. PROTECTION FONCTIONNELLE D'AGENTS VICTIMES – INDEMNISATIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons eu, le 21 novembre 2018, quatre agents de la collectivité qui ont été victimes d'une agression dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

La prévenue, auteur des faits, a été condamnée pour ces faits à une peine d'emprisonnement de huit mois avec sursis assortie d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général, à payer à la Ville de Montbéliard la somme de 1 000 € en dédommagement des frais de justice engagés et à indemniser les agents victimes de la Ville à hauteur de 500 € chacun.

Néanmoins, les démarches effectuées par le représentant de la Ville et des agents victimes aux fins de recouvrer les sommes dues se sont révélées vaines, la débitrice étant apparemment insolvable.

Conformément à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983, la Ville de Montbéliard est tenue de réparer le préjudice subi et donc le cas échéant, d'indemniser les agents victimes en cas de défaillance de l'auteur du préjudice. C'est ce que l'on appelle la protection fonctionnelle des agents.

La collectivité pourra ensuite se subroger au droit des victimes pour obtenir restitution auprès de l'auteur des faits.

Par ailleurs, par délibération du 19 avril 2010, le Conseil Municipal avait adopté le cadre et la procédure d'indemnisation pour les agents victimes en prévoyant que dans la mesure du possible et notamment si les tiers auteurs des dommages étaient identifiés et solvables, l'avocat chargé du dossier procèdera à l'exécution du jugement par toutes les voies de droit pour que l'agent puisse récupérer les sommes qui lui sont dues et dans le cas contraire, la Ville se substituera à l'auteur pour indemniser la victime et tentera le cas échéant de récupérer les sommes qu'elle aura ainsi exposées. Au préalable et dans la mesure où cela entrera dans son champ d'intervention, le SARVI (Service d'Aide au Recouvrement en faveur des Victimes d'Infractions) sera saisi.

Le SARVI a donc été saisi par les agents concernés mais le SARVI a répondu le 22 septembre 2020 que c'était à l'administration garante au titre de la Protection Fonctionnelle de procéder à l'indemnisation.

Au regard de la loi du 13 juillet 1983 et de la délibération du 19 avril 2010, il y a lieu d'indemniser les quatre agents victimes, la collectivité engagera par la suite une procédure pour tenter de recouvrer les sommes auprès de l'auteur des faits, dans le cas où celle-ci serait revenue à « meilleure fortune ».

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder au versement des indemnisations suivantes : 500 € pour chacun de nos agents : 3 ASVP et 1 jardinier.

Madame le Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons passer au vote. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ». Eddie STAMPONE.

14. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Pour le premier tableau que vous avez dans votre rapport, pour faire suite aux départs suite à mutations ou retraites, à des mobilités internes ou à des recrutements, il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois.

Pour le second tableau, c'est pour faire suite aux promotions accordées au titre de l'année 2021 dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion établies pour 2021-2026, il convient d'actualiser le tableau des emplois. Vous avez le tableau dans votre rapport.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Mise à disposition d'un terrain – Route d'Héricourt – Relais de téléphonie mobile ORANGE ». Eddie STAMPONE.

15. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN – ROUTE D'HERICOURT – RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE ORANGE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La Société Orange doit procéder au déplacement d'un relais de téléphonie mobile de son site actuel d'implantation qui se situe à côté des voies de chemin de fer – route d'Héricourt. Le site actuel doit faire l'objet de travaux par la SNCF.

Il est proposé de mettre à la disposition de la Société Orange, en contrepartie d'un loyer de 4 500 €, révisable annuellement à 2 %, une emprise de 50 m² située en face de l'aire d'accueil des gens du voyage Route d'Héricourt afin d'y installer un nouveau relais.

Les travaux nécessaires : la création d'une dalle béton et l'installation d'un pylône de 30 mètres seront à la charge de l'opérateur téléphonique.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise à disposition d'une portion de 50 m² du terrain cadastré AN 122 conformément au plan annexé
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Madame le Maire

Des interventions ? Oui, Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cette question est juste une question technique, on met une antenne dans un autre endroit, mais derrière, je pense que ce qui serait important, c'est que la Ville s'interroge vraiment et que l'on ait une vraie réflexion par rapport à l'évolution des technologies puisqu'en ce moment, il ne s'agit pas de mettre du 5G, mais l'antenne le permettra, il suffira de changer le truc qui est au-dessus du poteau. Il y a un certain nombre de villes qui se sont engagées sur un moratoire pour la 5G. Le Conseil Citoyen de 150 personnes qui s'est réuni avait émis justement des réserves. C'était des gens qui étaient là pour s'interroger. Il y a des villes qui s'engagent là-dessus en réfléchissant à cette question. Une réflexion qui a différents niveaux, au niveau de la santé. J'ai un téléphone portable comme presque tout le monde et je n'y suis pas opposé, mais disons que l'objectif est de démultiplier ce qui va passer. On dit que la technologie permettra, justement, de moins arroser, ce sera plus directif, il y a aura un certain nombre d'atouts, mais chaque fois que l'on fait ce genre de choses, on se rend compte que l'on dit que l'on va économiser, mais comme d'un autre côté comme cela va être plus facile, cela ira plus vite et on en prend encore plus. Ce n'est pas pour faire des opérations à Montbéliard que cela sera utile, parce que je ne pense pas que l'on va faire des téléopérations sur Montbéliard. Je pense que cela serait bien, quand même, que l'on ait une vraie réflexion à ce sujet, parce qu'il y a des avis très divergents. Il avait été prévu d'avoir un moratoire pour attendre que des scientifiques, des techniciens, des médecins, des épidémiologistes puissent travailler sur ces questions. Je pense qu'il faut que l'on soit vigilant et que la Ville n'autorise pas, par principe, l'installation d'antennes 5G le jour où cela se présentera. J'attire l'attention de tous sur cette question-là.

Madame le Maire

J'entends bien ce que vous dites, Monsieur LACHAMBRE, néanmoins, on est toujours pris entre le souci d'évoluer et de se moderniser pour pouvoir répondre aux techniques nouvelles et le souci de préserver sa santé ou, en tout cas, le principe de précaution. Aujourd'hui, nous ne parlons pas de 5G sur cette installation, ce qui est sûr, c'est qu'on est obligé de faire quelque chose, parce que si l'on n'accepte pas ce pylône, ce n'est pas du chantage, c'est comme cela, la SNCF ayant refusé de poursuivre avec Orange, nous n'aurions plus Internet sur toute la Ville, c'est-à-dire que cela serait une pénalisation extrêmement importante. Mais j'entends bien ce que vous dites sur le reste. Je pense que c'est un débat qui pourrait avoir lieu plutôt au niveau de l'Agglomération, voire de l'Aire Urbaine, puisqu'il n'y a pas que la Ville qui est concernée par l'installation de ce type de nouvelles technologies.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis d'accord avec vous, c'est vrai que c'est un sujet plus d'Agglomération que local, mais on nous a vanté cela en disant que l'on allait pouvoir voir des séries en direct, c'est très bien, mais en ce moment, on a le câble qui arrive partout, moi, je ne suis jamais limité par la capacité de mon téléphone pour me connecter sur n'importe quoi. Peut-être pour faire de la vidéo quand on est loin, mais transmettre la vidéo de ses petits-enfants ou de ses enfants ou de ses copains qui font des pirouettes, c'est bien, mais... je pense qu'il faudra que l'on soit vigilant parce que le progrès technique a apporté des choses, plein de choses, mais dans certains cas, cela ne rend pas les gens plus heureux ni plus efficaces.

Madame le Maire

Ça, je suis bien d'accord avec vous ! Je pense que c'est aussi pour les entreprises et leur compétitivité peut-être encore plus que pour les particuliers. Mais c'est un sujet qui est à une autre échelle géographique.

Si vous le voulez bien, nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

On revient à la question n°5 qui est donc le Débat d'Orientations Budgétaires. Eddie STAMPONE.

5. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au plus tard 30 jours avant l'examen du budget par le Conseil Municipal, est institué un Débat d'Orientations Budgétaires. Depuis la loi NOTRe, le rapport qui est établi dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires est acté par une délibération spécifique soumise au vote du Conseil Municipal. Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif d'exposer au Conseil Municipal, le contexte législatif, réglementaire, économique qui permet d'éclairer les hypothèses et les contraintes qui seront prises en compte pour l'élaboration du budget.

C'est ainsi qu'à partir des éléments financiers des précédentes années, issus des Comptes Administratifs, nous pourrions déjà évaluer les marges de manœuvre dont nous disposons en matière de capacité de désendettement et d'autofinancement, c'est ce que nous verrons dans un premier temps.

Nous analyserons ensuite l'impact sur les finances de notre commune, de la Loi de Finances pour 2021, votée par les députés.

Dans un troisième temps, nous évaluerons les tendances en section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes.

Et enfin, de l'ensemble de ces tendances et contraintes, nous vous proposerons les orientations budgétaires directement issues du programme que les Montbéliardais ont approuvé lors des dernières municipales.

Vous avez tous eu le rapport d'orientations budgétaires. Je vais essayer de ne pas être trop long parce que je sais très bien que les questions budgétaires sont souvent des questions qui sont un peu assommantes, je vais essayer d'aller à l'essentiel. Je vais essayer, c'est un vœu pieux, on verra si j'ai réussi à remplir mon objectif.

Les efforts portés les années précédentes ont permis de rétablir une situation financière saine. L'examen des Comptes Administratifs de 2014 à 2019, fait apparaître que la capacité d'autofinancement net ou épargne nette, c'est-à-dire la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, moins l'annuité de l'emprunt en capital, cette épargne nette est préservée depuis 2015. En 2014, elle était négative à -447 000 €, entre 2015 et 2017, elle s'établissait aux alentours de 1 M€, de 2018 à 2019, elle dépassait les 2 M€, après un travail important sur la dette et sur la section de fonctionnement.

L'encours de la dette a diminué, le capital restant dû est passé de 41 M€ au début de l'année 2014 pour s'établir à 31,5 M€ au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, elle s'établit à 29,5 M€. Montbéliard s'est donc désendetté, dans des proportions importantes et sa capacité de désendettement est passée de 9,14 années de capacité d'autofinancement en 2014 à 5,52 années au 31 décembre 2019.

Je vous rappelle que les ratios de bonne gestion établissent la capacité de désendettement à moins de 10 années de CAF, la zone d'alerte étant supérieure à 12 années.

Ainsi, la Ville de Montbéliard a retrouvé sa capacité à investir. Cependant, l'épargne dégagée correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement la section de fonctionnement mérite donc notre attention de tous les instants et c'est ce que nous allons analyser à présent.

Les dépenses de fonctionnement ont globalement diminué entre 2014 et 2019, d'environ 4 M€, quand les recettes ont diminué d'un peu moins de 3 M€, ce qui a permis à la Ville d'augmenter son autofinancement. C'est le résultat d'une gestion attentive, car c'est bien la section de fonctionnement qui doit être particulièrement surveillée.

Néanmoins, des contraintes extérieures peuvent amoindrir les efforts fournis. A titre d'exemple, en 2019, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 450 000 € en raison du Glissement Vieillesse et Technicité, vous le savez, c'est l'évolution naturelle de la masse salariale compte tenu de l'ancienneté et des promotions. Ainsi que d'une hausse du tarif de l'électricité qui a alourdi la facture de la Ville de près de 115 000 €.

Les recettes quant à elles ont diminué de 315 000 € parce que la DGF votée en loi de finances par les députés a diminué de 231 000 €, la gratuité du stationnement pendant une heure a coûté 116 000 €, mais ce coût participe pleinement à la redynamisation du centre-ville et constitue un soutien fort aux commerces de centre-ville.

Ainsi, il sera tenu compte des résultats des années précédentes pour la conception du BP 2021. Le recours à la dette sera raisonné et l'emprunt ne sera mobilisé que si cela est nécessaire. Nous ferons appel à l'autofinancement dans des proportions les plus larges possible.

Parmi les contraintes extérieures qui pèseront sur le BP 2021, il y a les dispositions de la Loi de Finances pour 2021 votées par les députés et qui impacteront directement le budget de la Ville de Montbéliard.

Plusieurs dispositions vont avoir un impact direct sur les finances de la Ville. Notamment la réduction des impôts dits de production. La Loi de Finances instaure une réduction de ces impôts dits de production pour les communes et les EPCI comme PMA, la réduction s'établit à la moitié des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties et de cotisations foncières des entreprises diminuant d'autant les recettes des collectivités locales concernées. La perte de recettes sera compensée par l'État en tenant compte de l'évolution physique des bases, mais sur fondement des taux en vigueur en 2020. Ainsi, toute hausse des taux ne serait répercutée que sur les bases diminuées de moitié. Pour Montbéliard, le principal bénéficiaire de cette mesure sera PSA qui devrait bénéficier d'une réduction de moitié de ses taxes foncières.

Il est à noter qu'une fois encore les collectivités locales voient leur autonomie financière remise en cause par des mesures de compensation et par une perte de leur dynamique des taux, puisque je vous rappelle que si la réduction des impôts de production est compensée, il n'empêche que la commune perd sa dynamique de taux sur le foncier des entreprises industrielles.

Autre disposition, c'est l'instauration d'un crédit d'impôt de 50 % pour les bailleurs qui ont consenti à des abandons de loyers. Evidemment, la commune ne payant pas d'impôt, elle n'aura pas de crédit d'impôt. En revanche, elle aurait pu avoir une compensation. Nous avons exonéré 14 commerces du paiement de leur loyer durant l'année 2020, pour un montant total de perte de recettes de 33 597 €. Les communes qui sont éligibles à la dotation relative aux pertes de recettes fiscales et domaniales

liées à la crise financière ne bénéficieront pas de cette compensation relative à l'exonération de loyer. Ce qui est le cas de la Ville de Montbéliard. Donc, la Ville de Montbéliard qui a consenti à des réductions de loyers ne bénéficiera pas de la compensation au titre des bailleurs consentant à des abandons de loyers puisqu'elle est éligible à une autre dotation, la dotation relative aux pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire.

Pour les communes, les recettes concernées sont essentiellement la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe sur la consommation d'électricité, la taxe de séjour, la taxe locale sur les publicités extérieures, les droits de mutation à titre onéreux, les droits de place et les redevances de stationnement. À noter que ne sont pas concernées les recettes tarifaires des services publics locaux tels que la restauration scolaire et le RIFSEEP ayant pour origine une mesure d'exonération, d'abattement, de dégrèvement ou de gratuité mise en œuvre sur délibération. Ce qui est le cas de la Ville de Montbéliard puisque nous avons mis en œuvre des mesures de gratuité, par exemple, sur le stationnement et donc, normalement, sur cette disposition, nous ne devrions pas être compensés. Nous percevrons, je suis désolé de vous le dire, mais une somme inconnue à ce jour, au titre de cette dotation. Je rappelle que nous aurions pu percevoir 17 000 € au titre de la perte de loyer, nous espérons donc que cette dotation couvrira, au moins ce montant. Ça sera la surprise, mais je trouve qu'il est compliqué d'élaborer un budget avec si peu de précisions de la part des services de l'État.

Autre disposition qui impactera le budget de la Ville de Montbéliard, c'est évidemment et ça devient presque habituel, c'est la DGF et les brigades d'ajustement. La Loi de Finances maintient le mécanisme d'écrêtement de la DGF et Montbéliard verra ainsi sa DGF diminuer de 173 000 € en 2021. Elle devrait donc, s'établir à près de 878 000 €, c'est-à-dire qu'elle passera sous le million d'euros, ce qui est symbolique. La Dotation de Solidarité Urbaine devrait s'établir à 3 115 000 € avec une hausse de 174 000 € et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle devrait rester stable à 264 000 €.

D'autres dispositions impacteront le BP à la marge, il s'agit, par exemple de la suppression de la taxe sur les opérations financières qui « rapportaient » à la Ville : 5 600 € et donc nous aurons à financer cette perte au BP 2021.

Enfin certaines dispositions contenues en loi de finances auront une incidence en 2021 voire en 2023, notamment :

- la simplification de la taxe de l'électricité qui aura un impact relativement limité et qui sera mise en place en 2023
- le transfert à la DGFIP de la liquidation de la taxe d'aménagement en 2022
- la date d'exigibilité fixée à l'achèvement des travaux, non plus à douze mais vingt-quatre mois
- l'automatisation du FC TVA en 2022 avec une prise en compte de la nature des opérations et non plus de leur imputation comptable

Donc, voilà les impacts de la Loi de Finances votée par les députés sur les recettes de fonctionnement sur les recettes de Montbéliard.

C'est à présent à la section de fonctionnement que nous nous intéressons.

J'espère que tout le monde suit, parce qu'il y aura une interrogation écrite à l'issue du Conseil Municipal !

La section de fonctionnement retrace les moyens mis en œuvre pour le bon fonctionnement des services au profit des Montbéliardais et doit être génératrice d'autofinancement.

En recettes, la crise sanitaire a une incidence indirecte sur les finances de la Ville de Montbéliard, c'est ainsi qu'au BP 2021, nous construirons notre BP en tenant compte des baisses de revenus du domaine, telles que : les locations de salles, la gratuité des parkings, l'exonération partielle des loyers et une baisse des revenus des services. Ainsi, le BP prendra en compte une baisse estimée à 220 000 €. Les taux d'impôts n'augmenteront pas en 2021. Il est à noter qu'à partir de 2021, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, les communes ne percevront plus le produit des taxes d'habitation sur les résidences principales. Elles continueront à percevoir le produit de taxe

d'habitation de résidences secondaires et des logements vacants. Le taux de taxe foncière va lui, toutefois changer. Ça sera un jeu d'écritures, puisqu'il intégrera désormais la part du foncier dédié jusqu'ici aux Départements. Cette part du foncier qui était perçue par le Département sera perçue par les communes, pour compenser la taxe d'habitation des résidences principales.

Il n'y a pas d'augmentation, c'est un simple transfert de recettes fiscales d'une collectivité à l'autre sans conséquence sur le montant des taxes foncières qui sera payé par les propriétaires. Le taux de la Ville de Montbéliard, par un jeu d'écritures, augmentera puisqu'il intégrera le taux du Conseil Départemental. Cette réforme n'entraîne pas non plus de recettes complémentaires dans la mesure où les communes surcompensées, c'est-à-dire qui verraient leur produit augmenter en raison de la réforme et c'est le cas de Montbéliard, se verront appliquer un coefficient correcteur qui viendra réduire le montant total de taxes foncières bâties avec un prélèvement qui sera reversé aux communes sous-compensées. En l'absence de perte significative de base, nous retiendrons donc un montant de produit de fiscalité identique à celui perçu en 2020.

La DGF et la DSU, on en a déjà parlé, néanmoins sur la DGF, je voudrais rappeler que la DGF perçue par la Ville de Montbéliard est passée de 4 760 000 € en 2013 à 1 050 000 € en 2020, soit une réduction de 3 750 000 €, quand, durant la même période, la DSU n'a augmenté que de 927 000 €. Je précise également que la perte cumulée de DGF est de 18 M€ entre 2013 et 2020. Nous construirons donc le budget avec une DGF qui passe sous le million d'euros et qui devrait s'établir à un peu moins de 878 000 € et avec une DSU qui devrait s'élever à 3 115 000 €.

Enfin, en recette de fonctionnement, la dotation de compensation de PMA sera rapportée au même montant que celui de l'année précédente. Il en va de même pour les taxes indirectes : les dotations et participations et le revenu des immeubles.

En dépense : la plus grande part des dépenses de fonctionnement est constituée de la masse salariale, soit 56 % des dépenses de fonctionnement. Après un travail important mené durant le dernier mandat, de réorganisation, de rationalisation, sans perte de service pour les Montbéliardais, les effectifs sont stables avec environ 465 agents. Le montant inscrit au BP 2021 intégrera une hausse de 230 000 € au titre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Concernant les subventions de fonctionnement, il convient de souligner que dans le contexte si particulier de crise sanitaire et malgré de nombreuses annulations d'événements et suspension d'activité, la Ville de Montbéliard a maintenu en 2020, ses dotations aux associations. En 2021, la Ville continuera à soutenir le monde associatif. Il en va de même, évidemment, pour le CCAS. Je précise que le soutien aux associations ne se limite pas au versement de subventions, mais qu'elle prend aussi la forme d'avantages en nature tels que la mise à disposition de locaux par exemple. Je note également que la Ville de Montbéliard verse davantage de subventions aux associations que les communes de la même strate démographique.

Les charges de fonctionnement sont également constituées des charges financières liées à l'endettement. Les charges financières ont diminué de moitié entre 2014 et 2020. La composition de la dette est saine avec un seul emprunt déstructuré, mais un risque limité, car fondé sur un indice en euros donc, pas d'inquiétude au niveau de la dette et nous inscrivons des charges financières à environ : 775 000 €.

Les charges générales seront estimées à montant constant à un peu moins de 10 M€.

Voilà pour la section de fonctionnement qui mérite une attention de tous les instants. Les marges de manœuvre dégagées d'une gestion saine de la Ville sont confrontées aux incertitudes de la crise sanitaire. C'est dans ce contexte ambivalent que sera construit le budget. Néanmoins, il est de notre responsabilité de mettre en œuvre le programme que les Montbéliardais ont choisi en renouvelant leur confiance au Maire et à son équipe, dès le premier tour. Nos efforts porteront sur l'attractivité de notre si jolie ville, sur la nécessaire sécurité tant réclamée de nos concitoyens qui est aussi le préalable à la réussite des politiques publiques, mais aussi sur l'entretien de notre ville qui participe aussi à son attractivité. Notre action portera sur la solidarité et l'attention portée à chacun et à l'environnement et

l'action municipale modernisée et efficiente continuera à être résolument tournée vers la satisfaction des usagers.

La fin du mandat précédent a été marquée par le retour des investissements structurants. Cette capacité à investir découle directement des efforts de gestion énumérés précédemment. Pour 2021, la Ville souhaite soutenir l'économie locale et renforcer l'enveloppe budgétaire en investissements. Ainsi, elle consacrera entre 4 et 5 M€ aux investissements structurants et inscrira près de 6 M€ pour les dépenses d'équipements courants qui augmenteront ainsi de près de 10 %. C'est donc entre 10 et 11 M€ que la Ville injectera dans l'économie locale.

Le programme pluriannuel d'investissement sera adapté pour le vote du budget et intégrera les nouvelles opérations.

Parmi les actions mises en œuvre pour favoriser l'attractivité de Montbéliard, nous poursuivons la mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat au centre-ville avec l'accompagnement technique auprès des propriétaires, des aides financières y compris pour la rénovation des parties communes. L'OPAH de centre-ville vise la réhabilitation de 300 logements pour un montant estimé de 4,7 M€ sur cinq ans.

Nous lancerons également le programme du Château avec les premières études, c'était un engagement de campagne et donc, nous tiendrons notre engagement sur ce point-là. Ce programme du Château si emblématique pour la Ville de Montbéliard, mais aussi pour l'ensemble du Pays de Montbéliard, puisque quand on vient à Montbéliard, on se souvient surtout de son Château et de son côté si joli, parfois on peut dire, biscornu, qui reste gravé dans les mémoires et donc ce Château, nous y apporterons toute notre attention et nous lancerons ce programme du Château avec les premières études.

Évidemment, nous poursuivons également le Programme de Rénovation Urbaine à la Petite-Hollande qui est très important à la fois sur la ZAC des Hexagones et le cœur de quartier, nous poursuivons les réhabilitations des logements, et nous soutiendrons la construction du centre de ressources et de la maison d'accueil spécialisé de l'ADAPEI.

Notre ville ne serait pas attractive si elle n'était pas sûre, et donc, nous ferons également des efforts sur la sécurité comme cela a été fait depuis 2014. Ainsi, nous renforcerons les effectifs de la police municipale qui devraient se stabiliser autour d'une quinzaine d'agents. Ceci permettra de compléter les patrouilles et de couvrir un champ horaire plus important, par exemple en soirée, les dimanches après-midi durant l'été en particulier et à terme, une brigade de nuit est envisagée. Nous ferons l'acquisition de nouveaux véhicules et notamment d'une quatrième moto et nous installerons six nouvelles caméras de vidéosurveillance qui viendront remplacer les caméras qui ont été vandalisées. Ce qui portera le parc municipal à 85 caméras. La Ville étudiera également la possibilité de renforcer son réseau de caméras sur le secteur de la Chiffogne avec une réalisation prévue en 2022.

Montbéliard est aussi une ville solidaire attentive à chacun et à l'environnement, c'est la raison pour laquelle nous continuerons à mettre en place des actions destinées à faciliter la prise en main des outils numériques par des publics qui n'en ont pas l'habitude et à développer l'inclusion numérique des familles, la réussite scolaire et la solidarité envers les seniors. Dans cet objectif, outre le déploiement du portail famille, nous poursuivons le renouvellement du parc informatique des écoles sur le modèle de celui déployé à l'école Louis SOUVET, avec notamment les classes mobiles. Nous poursuivons également les actions lancées dans le cadre de Cité Éducative.

La croissance verte s'inscrit résolument dans notre action, ainsi, nous poursuivons la rénovation énergétique des bâtiments, nous préserverons la faune nocturne en étendant les coupures d'électricité en une seule extinction concomitante de 3h30, nous verdifions davantage notre environnement par la plantation d'arbres et la constitution d'une réserve foncière rue Charles Contejean en bordure de l'Allan en vue de créer un nouvel itinéraire pédestre, qui permettra également de préserver une maîtrise foncière sur cette rive de l'Allan avec cette Roselière et les oiseaux qui viennent y nicher. La faune aquatique de l'Allan fera également l'objet d'une attention par la création d'une passe à poissons, au barrage des Neufs Moulins, et enfin la mobilité douce sera encouragée par la poursuite des aménagements destinés à la pratique du vélo, et à la mise en place

d'une aide financière municipale incitant à la pratique du vélo sous la forme d'une subvention à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Nous rechercherons toujours dans notre action la satisfaction des Montbéliardais et notre action est résolument tournée vers eux. C'est la raison pour laquelle nous poursuivrons la restructuration du pôle associatif de la Chiffogne. Nous allons créer une nouvelle restauration scolaire au Foyer Domon en remplacement de celle des Hexagones qui sera fermée et pour la valorisation du Château, mais aussi pour que les Montbéliardais s'approprient davantage le Château, nous allons mettre en place de nouvelles animations sur l'esplanade du Château.

Cette action municipale moderne et efficiente sera davantage lisible et visible grâce au lancement de la dématérialisation des procédures du Conseil Municipal.

En 2021, avec cette action résolument portée vers l'environnement et vers les investissements forts de cette année, avec, je le rappelle un montant d'investissement qui sera situé entre 10 et 11 M€, les projections financières resteront, en tout cas pour l'année 2020, satisfaisantes puisque l'épargne brute s'élèvera, après l'effet ciseau à 4 122 000 €, le remboursement de la dette à 3 315 000 € et donc, l'épargne nette prévue pour 2021 s'élèvera à 807 628 €.

Nous proposerons un emprunt d'équilibre, sur les documents, il est écrit 6 M€, on sera certainement inférieur à ce montant et le montant définitif vous sera proposé lors de la présentation du Budget Primitif.

Voilà dans les grandes lignes ce qui sera inscrit dans le BP 2021. La section de fonctionnement fera l'objet d'une attention toute particulière pour ne pas entamer notre capacité à investir et ainsi à soutenir l'économie locale et à préserver notre qualité de vie et l'environnement.

Madame le Maire

Merci Eddie. Y-a-t-il des interventions ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci Madame le Maire. Merci Monsieur STAMPONE, pour cette présentation très technique, très chiffrée. Un Débat d'Orientations Budgétaires, c'est aussi un débat politique. Déjà à la lecture, j'avais l'étrange impression que la crise sanitaire, économique, sociale, avait un peu disparu. Bien sûr, la crise sanitaire est citée, vous l'avez citée sur des actions 2020, et citée dans les premières lignes de l'introduction, mais comme une situation passée, qui n'aurait, finalement, laissé aucun stigmate dans le quotidien des Montbéliardais, dans la vie économique et commerciale, dans la vie culturelle ou sportive de Montbéliard. Un vrai mirage ! Mais voilà, Madame le Maire, nous n'en sommes pas là. La crise sanitaire, économique et sociale est bien là, bien présente dans nos vies et les Montbéliardais en souffrent tous les jours. Les associations caritatives sont au bord du gouffre face à l'augmentation des bénéficiaires. Les restaurateurs, les quartiers, les structures sportives, de loisirs ou culturelles sont toujours fermées sans aucune perspective de date de réouverture. Notre industrie souffre, notamment le secteur automobile avec ses sous-traitants. Ce sont des pans entiers de notre économie qui sont fragilisés aujourd'hui et qui ne sont même pas cités dans ce rapport. Je vais prendre plusieurs exemples, qui devraient pourtant être des priorités affichées, portées, notamment dans les orientations de fonctionnement.

Première priorité, la solidarité. Lors du dernier Conseil, je vous avais interpellés sur l'augmentation très inquiétante de la pauvreté et de la précarité. Je n'ai pas eu véritablement de réponse. Les annonces étaient réservées au Débat d'Orientations Budgétaires tant sur les questions sociales que sur les questions culturelles ou éducatives. Au fond de moi, je crois que je n'attendais rien. Mais à la lecture du DOB, je n'ai pas été déçue. J'apprends, je lis et je cite le rapport : « le soutien financier au CCAS sera également maintenu », je dirais presque : « Encore heureux ! », « Afin de conforter les politiques mises en œuvre auprès des plus vulnérables notamment en cette période d'incertitude et de perturbation économique, sociale et sanitaire ». Une « perturbation », on dirait que vous faites de la météo. Une perturbation va traverser Montbéliard, mais nous maintenons notre subvention au CCAS. Vous ne renforcez aucun dispositif d'aide. De jeunes étudiants connaissent la faim, des gamins

disparaissent des radars scolaires, les Restos du Cœur accueillent plus de 30 % de bénéficiaires, de nombreux emplois intérimaires sont supprimés, les inégalités et la précarité flambent, la Ville de Montbéliard ne change rien, elle n'augmente pas sa subvention au CCAS. Un budget digne de ce nom, dans une période comme celle d'aujourd'hui, a le devoir impérieux d'afficher un soutien sans faille aux familles qui sont dans le besoin. Lors de ce dernier Conseil, vous m'aviez affirmé, de manière un peu péremptoire, Madame le Maire, que personne ne mourrait de faim à Montbéliard. Aujourd'hui, je n'en suis pas si sûre que vous. Ce budget doit avoir un marqueur social, on n'en voit pas. Un marqueur en augmentant la subvention du CCAS pour une augmentation nette des aides alimentaires, des aides au paiement des factures, tous les impayés. Au mois de décembre, vous avez distribué des bons d'achat aux personnes âgées pour compenser le fait que le repas des anciens n'avait pas pu se faire. C'était très bien, c'était une bonne initiative. Mais rien ne vous empêchait, à part bien sûr, la volonté, d'organiser une opération de bons d'achat pour les personnes les plus précaires, donner un coup de pouce pour cette période un peu difficile. Je suis consciente aussi que les bons d'achat distribués aux personnes âgées par vos Adjoints au pic de l'épidémie est plus rentables, électoralement qu'aider les plus démunis.

Deuxième priorité : la jeunesse. Où est la jeunesse dans ce DOB ? Montbéliard n'est-elle pas une ville universitaire avec plus de 2 000 étudiants sur le campus ? Dans une période ordinaire, c'est déjà difficile d'être jeune, le taux de chômage des moins de 25 ans est structurellement deux fois supérieur à la moyenne nationale, le taux de pauvreté à 25 ans est trois fois supérieur qu'il ne l'ait à 60 ans. Dans cette crise, face à cette violence inouïe, les chiffres sont accablants. Le Gouvernement y a en partie répondu à travers des dispositifs comme le chômage partiel, des aides à l'emploi, à la formation. La Région a complété en débloquent une aide de 4 M€. Mais il faut aller plus loin. On constate que les plus précaires et la jeunesse sont les premières victimes de cette crise. Des files de jeunes attendent un colis alimentaire, on les a vus. On ne les a pas vus aux banques alimentaires chez nous, on les a vus aux Restos du Cœur, ils ont eu une vraie augmentation des jeunes. On ne peut pas accepter ces choses-là à Montbéliard comme ailleurs. Dans ce DOB, il n'y a pas une ligne sur la jeunesse, pas une ligne ! Je dis cela, parce qu'à un certain moment, les Députés à l'Assemblée ont refusé le revenu minimum pour les jeunes. Mais je crois que Montbéliard s'honorerait aussi à proposer comme territoire test, au nom du Pays de Montbéliard, la mise en place d'un RSA pour les moins de 25 ans. Un peu comme l'avait fait Besançon dans les années 80 avec la mise en place du revenu minimum d'insertion qui avait été porté par le CCAS de Besançon. Cela répondrait à un besoin pour de nombreux jeunes de Montbéliard ou du Pays de Montbéliard, d'autant que les travaux du prix Nobel d'économie Esther DUFLO ont démontré qu'une personne disposant de ressources, mêmes faibles arrive toujours plus facilement à trouver un emploi, à se forcer, qu'une personne qui doit, à chaque instant penser à sa survie.

Troisième priorité, qui devrait peut-être être la première de nos priorités : l'offre de soins, la santé. Comment avoir une offre de soins équilibrée sur Montbéliard ? Aujourd'hui, chaque nouveau projet comme celui de la nouvelle maison médicale de garde ne constitue pas une nouvelle offre de soins, mais souvent un déplacement de professionnels de santé d'un quartier à l'autre. On déshabille Pierre pour habiller Paul. Ces déplacements fragilisent d'autres secteurs de la santé, comme les pharmacies. La Ville doit donc s'interroger sur un développement plus harmonieux, plus concerté, sur tous les quartiers. Réfléchir à comment donner envie à de jeunes praticiens de s'installer à Montbéliard et pas seulement en zone franche. Dans le DOB, il n'y a pas une ligne sur la santé.

Quatrième priorité : la culture et la vie associative. Dans votre document, je cite : « La situation sanitaire engendrant (je cite comme c'est écrit, le problème de syntaxe, ce n'est pas moi) une baisse de l'activité des structures associatives, le niveau des subventions sera, en conséquence, étudié au vu de ce constat. » Je vais traduire : les subventions allouées aux associations vont baisser en fonction de leur activité. Les structures culturelles sont fermées, je vous le rappelle, pour la plupart. Elles sont au moins prévenues. Au lieu de garantir une subvention identique à celle de 2020, de telles orientations fragilisent les structures, les mettent en péril. Elles ont besoin d'un soutien sans faille et pas d'une épée de Damoclès qui assujettisse le montant de la subvention à leur activité.

En résumé, face à une crise sanitaire économique et sociale, la Ville de Montbéliard arrive à réduire ses dépenses de fonctionnement de 100 000 €, au détriment des pauvres, des associations, de la jeunesse, de la santé et de la culture.

Mon intervention va être complétée par mes collègues notamment sur l'investissement. Mais je vais quand même en dire quelques mots. Déjà, une remise en perspective : vous citez de nombreux projets dont les crédits de paiement ne suivent pas en 2021. Par exemple, la Petite-Hollande, dont 2021 doit être une année fortement opérationnelle. Si je prends l'Îlot des Hexagones, 398 000 € crédités sur les 14 M€ inscrits sur le cœur du quartier, 700 000 € correspondant à une participation d'équilibre. Autre exemple, le centre culturel Simone VEIL, vous y consacrez une page du document pouvant laisser croire que c'est une priorité. Vous inscrivez 135 000 € sur 1 270 000 € en précisant que c'est pour la finalisation des études. Ou encore un tiers lieu sur la Médiathèque dont le principe est très intéressant, où là encore, on inscrit 190 000 € d'achat d'automates de prêt, c'est un sacré contraste avec le principe du tiers lieu qui sont des lieux d'échange et de vie. Ces inscriptions m'inquiètent d'autant que vous avez tendance, on a pu l'observer ces dernières années et je l'avais dénoncé à chaque CA, à diminuer les crédits inscrits au BP au fil des décisions budgétaires modificatives.

Enfin et on s'aperçoit que si vous êtes dans la continuité des mandats précédents, de nombreux projets ne sont pas prêts. Nous sommes souvent au stade de l'étude pour le centre culturel Simone VEIL, je viens de le dire, pour l'aménagement de l'axe Foch / Flamand, pour la redynamisation du centre-ville. Mais sur ce dossier vous êtes honnêtes, car vous précisez que vous construisez un projet de centre-ville attractif pour les vingt prochaines années. Moi, je croyais que c'était pour demain, on a besoin de l'attractivité demain, aujourd'hui même, pas dans vingt ans. On voit dans le document, une attention plus écologique, c'est très bien. Avec une volonté de végétaliser le centre-ville, mais il faut faire attention quand même avec vous, car au rythme annoncé, nous allons avoir plus d'implantations de caméras que de plantations d'arbres. Avec aussi une rénovation énergétique des bâtiments publics où vous souhaitez bénéficier des plans de relances. De nombreux projets d'ailleurs, pourraient être financés par des plans de relance de l'État et de la Région, comme le tiers lieu. Mais relance rime avec urgence, avec la volonté de soutenir le monde économique immédiatement, et dans vos orientations budgétaires nous sommes dans un temps un peu hors-sol, sans urgence, sans accélération des investissements. Ce temps que vous fixez au travers de vos orientations budgétaires n'est pas à la hauteur de la période que nous traversons, des enjeux auxquels nous devons faire face, car ce n'est pas une perturbation, c'est bien un tsunami qui nous attend.

Madame le Maire

Je vous remercie Madame CHIAPPA-KIGER. Votre intervention aurait été différente que cela m'aurait étonnée ! Je vais donc répondre sur un certain nombre de points, pas tous, parce qu'il y en a quand même beaucoup et pour des raisons sanitaires, justement, je ne souhaite pas que l'on reste jusqu'à minuit ici. Mais le démarrage de votre intervention disant que la présentation n'est que technique, commence déjà très mal parce que c'est complètement faux. Le premier, page 26, après l'obligation d'expliquer la situation financière au cours des dernières années, reprend les orientations budgétaires et politiques de la Ville qui correspondent à cinq thèmes. Qui étaient les cinq thèmes de notre programme électoral de l'an dernier. Où d'ailleurs, je pense que nous avons su convaincre les Montbéliardais puisque dès le premier tour, nous avons été élus, ce qui prouve qu'ils nous font confiance pour les six années qui viennent. Je vous rappelle ces objectifs :

- Montbéliard, une ville attractive, ça passe par un certain nombre de choses
- Montbéliard, une ville sûre et entretenue. Si une ville n'est pas sûre, vous savez bien qu'elle est beaucoup moins attractive. Et quand vous dites qu'il y aura bientôt plus de caméras de surveillance que d'arbres plantés, c'est n'importe quoi. Franchement, c'est du grand n'importe quoi ! Nous allons tout à l'heure passer une délibération où nous plantons des arbres sur une parcelle que vous avez fait acheter d'ailleurs, lorsque vous étiez élus, par l'EPF, où nous allons déjà planter plus d'une trentaine d'arbres. Je veux bien que l'on force le trait, mais à un certain moment, il ne faut pas non plus que cela devienne... c'est caricatural.
- Montbéliard, une ville solidaire et attentive à chacun. Cela passe bien sûr par le CCAS et j'en reparlerai tout à l'heure
- Une action municipale modernisée et efficiente et tournée vers la satisfaction de l'utilisateur.
- Une action municipale visible et lisible.

Alors, vous dites : « Un tsunami nous attend, il faut avoir des ambitions supplémentaires, on sait bien que chaque fois que l'on parle ambition, dans votre bouche, cela veut dire : « Il va y avoir des

dépenses supplémentaires ». Nous aurons des dépenses supplémentaires, mais qui seront des dépenses raisonnables en fonction de la problématique du moment.

Je reviens au Centre Communal d'Action Sociale, son budget est maintenu. Il n'est pas augmenté mais pour quelle raison ? Parce que nous n'aurons pas, vraisemblablement, les deux repas des retraités comme nous l'avions lors des années précédentes. Ces deux repas, cela représente presque 50 000 € que l'on consacrera pour des personnes en difficulté. Le Centre Communal d'Action Sociale va augmenter, mais c'est lui qui décide de son budget la participation aux différentes associations caritatives que nous subventionnons depuis des années et de la même manière, mais c'est le CCAS qui le votera, il y aura une augmentation du plafond des revenus des gens pour lesquels nous intervenons. Aujourd'hui, ce plafond est fixé à 5 €, nous l'augmentons, à 6 €/jour et par personne ce qui correspond quand même à une augmentation de 20 % du nombre de personnes qui auront la possibilité d'être aidées. Cela n'est quand même pas négligeable et c'est une opération qui est très importante.

Vous dites : « C'est bien, vous avez donné aux personnes âgées vos Adjoints sont allés distribuer des cartes de 20 € correspondant au repas ». D'abord, il n'y a pas que les Adjoints, moi, j'y suis allée et il n'y a pas que les élus, il y a un certain nombre d'agents de la Ville et cela, vous oubliez soigneusement de le dire qui y sont allés parce que nous ne pouvions pas tout faire et parce que cela permet aussi, à la fois aux élus et aux agents de la Ville de rencontrer les habitants et d'écouter leur problématique. À cette occasion-là, ils nous ont expliqué un certain nombre de choses : qu'ils étaient seuls pour certains, qu'ils souffraient de ne pas voir leurs enfants, leurs petits-enfants, qu'ils avaient besoin de ci, de ça, et qu'à ce moment-là le CCAS intervenait, d'autres voulaient faire du sport et ne pouvaient pas en faire comme ils voulaient mais qu'ils allaient faire de la marche dans les parcs... C'est une occasion qui est extrêmement forte, de rencontrer nos habitants et de savoir quelles sont nos difficultés, moi, je ne sais pas faire en restant dans un bureau -d'ailleurs nous tous ici présents- en attendant que les choses remontent. Je veux bien que l'on nous critique, je veux bien que l'on dise que l'on peut faire toujours plus, mais quand on fait des choses innovantes comme donner ces cartes de 20 € qui à la fois ont servi nos personnes âgées, mais ont également beaucoup profité aux commerces de Montbéliard qui d'ailleurs étaient très contents ça, vous oubliez de le dire.

Vous parlez de compétence qui ne sont pas les nôtres. Vous parlez de la santé. Je vous rappelle que l'agglomération a voté la compétence santé au dernier Conseil d'Agglomération. Néanmoins, moi, je souhaite que la santé reste très présente sur Montbéliard, c'est la raison pour laquelle, au mois de décembre 2020, nous avons voté la vente d'un terrain au Grospierrons pour l'installation d'une maison de santé. J'entends bien, quand on met d'un côté, il fallait mettre de l'autre, quand on le met de l'autre, il fallait le mettre à un troisième endroit, cette maison de santé qui à terme, va accueillir une cinquantaine de médecins essentiellement des spécialistes, à côté de la clinique qui va ouvrir ses portes dans quinze jours. Quel Maire refuserait cela ? Imaginez qu'ici même, j'ai refusé de vendre ce terrain pour accueillir cette maison de santé, que vous en soyez informée, quelle serait votre réaction ? Vous me diriez : « Mais Madame le Maire, ça va bien la tête ? À quoi vous pensez ? On manque de médecins et vous ne voulez pas en accueillir sur le territoire communal ? » Que penserait la population si je n'avais pas accepté ça ? Ils me diraient : « Mais nous, on veut aller chez l'ophtalmo, on veut aller chez l'oto-rhino... on ne trouve pas de dentiste ». Et j'aurais refusé cela ? Ce n'est pas la peine de faire des parolotes et du blabla sur la santé. Là, c'est du concret, on vend un terrain à des investisseurs, qui sont des investisseurs locaux en plus, qui aiment beaucoup notre territoire, qui ont réussi de façon magistrale cette maison de santé sur Belfort, et on vient faire les chochottes, les difficiles ? En disant : « Non, il ne fallait pas la mettre là, il faut équilibrer sur le territoire. » Mais comment auriez-vous fait vous ? Peut-être que si c'était dans une autre ville, il n'y aurait pas eu de problème. Si cette maison avait été placée dans une autre ville, il n'y aurait pas eu de problème, on n'en aurait pas entendu parler. Donc, je défends Montbéliard et je défends la santé à Montbéliard et je défends le Pays de Montbéliard en faisant cela. Parce qu'à côté de cette clinique, il y aura une très belle maison de santé avec des médecins où vous irez tous vous faire soigner.

J'en finirai avec la Médiathèque. Sous prétexte que l'on achète un logiciel de prêt, ça ne serait plus un tiers lieu ? C'est-à-dire qu'à partir du moment où l'on accueille des gens, il ne faut pas s'informatiser et se moderniser ? Mais enfin, moi, je ne sais pas dans quel monde vous vivez. Je ne sais pas dans quel monde vous vivez !

Monsieur Philippe TISSOT

Je voulais me permettre d'ajouter, Madame le Maire, que l'acquisition de ces logiciels de prêt automatisé, cela permet au personnel qui était totalement mobilisé par ces tâches administratives qui sont quand même lourdes, de consacrer du temps aux abonnés, aux lecteurs, pour donner des explications, pour intervenir. Donc, les Montbéliardais sont gagnants dans cet achat de logiciel informatisé.

Madame le Maire

Merci Philippe. Alors oui, ce tiers lieu, il va être un tiers lieu qui accueillera les gens, mais qui en même temps sera un espace moderne. Et je vous rappelle que lors du mandat précédent, nous avons réussi à ouvrir la Médiathèque trois heures de plus pour pouvoir accueillir sur une amplitude plus grande les Montbéliardais qui voulaient s'y rendre. Donc moi, je suis effarée de vos réflexions, effarée ! Parce que quand on faisait comme ça, il fallait faire autrement... Moi, je pense qu'en fait, vous n'avez pas grand-chose à dire. Et que vous essayez de vous raccrocher à certaines choses pour avoir un semblant de contestations, et de propositions. C'est toujours la même chose : « Il faut faire plus ». Nous, on ne fait pas forcément plus, on fait autrement, mais qui en fait revient à plus. J'arrêterai de faire des commentaires... Pas de réponse sociale, pas de réponse culturelle... à qui voulez-vous faire croire cela ? Avec les sommes que l'on donne pour la culture, avec les sommes que l'on donne au Centre Communal d'Action Sociale ? Moi, je voudrais savoir, quelle ville dans le Pays de Montbéliard, rapportez au nombre d'habitants, donne autant d'argent. On va faire la comparaison, toutes choses étant égales, je peux vous dire que l'on va s'amuser, vous n'allez pas être déçue du voyage.

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Merci Madame le Maire. Moi, j'ai des frissons quand je vous entends, Madame CHIAPPA KIGER. J'ai l'impression qu'il y a trop de technique, mais finalement, il y a peut-être un peu de technique dans l'intervention d'Eddie STAMPONE, mais en tout cas, il y a de l'humain dans l'accompagnement que l'on peut avoir auprès des commerçants, des cafetiers restaurateurs que vous évoquiez tout à l'heure. Je vous rappellerai quand même que l'on est dans l'action et dans la réaction. On a offert les loyers aux commerces qui sont hébergés par la Mairie, on a supprimé la taxe sur les terrasses pour les cafetiers restaurants, on a mis en place des journées avec les parkings gratuits pour que les gens puissent stationner et venir consommer en ville, on a mis en place une cellule de crise pour aider les commerçants de la Ville de Montbéliard à venir rencontrer le manager et moi-même pour les aider dans le montage des dossiers FRT, investissement, trésorerie, aide au loyer, ils étaient perdus administrativement, on les a accompagnés, tous. Tous ceux qui ont appelé, tous ceux qui nous ont sollicités. De la solidarité, je peux vous dire qu'il y en a eu. On a été à l'écoute, on a été sollicité par les cafetiers restaurateurs pour le montage de chalet qui ont été mis en place pendant le Marché de Noël pour donner un peu de vie et pour leur donner un peu d'activité, ça aussi, c'est de l'humain, ce n'est pas que de la technique. D'un côté, vous nous parlez du COVID et du tsunami d'un autre côté, vous oubliez le COVID quand vous parlez du ralentissement dans les projets. Finalement, d'un côté, on vous écoute, il y a le COVID, il y a des problématiques et quand vous parlez des ralentissements dans les projets d'investissement, vous oubliez le COVID. Moi, j'avais des frissons ce soir quand je vous écoutais parler, en tout cas des cafetiers restaurateurs et des commerces, Marie-Noëlle BIGUINET vous a répondu sur le reste, on est dans une enceinte, il y a une opposition et une majorité, mais je crois que le job, on le fait et on l'a fait.

Madame le Maire

Merci Christophe. Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

C'est donc, le septième Débat d'Orientations Budgétaires que nous vivons ici, pour la majorité d'entre nous. Vous vous énervez tout le temps, chaque fois : « n'importe quoi... ». Vous pouvez le dire autrement, ça ne changera absolument rien. Votre verve, votre envie de mettre en avant votre ville est importante, il est vrai, mais ce n'est pas une raison pour avoir des excès : « Blabla, chochette, dans

quel monde vous vivez... ». C'est votre personnalité et il est vrai que dans ces périodes, les personnalités de chacun de nous sont assez exacerbées. Mais quand on lit votre Débat d'Orientations Budgétaires, on a toujours la même impression. Nous avons votre avenir, votre vision de notre ville de demain. Ce document a été fortement enrichi depuis les premières années. Nous vous en avons fait la remarque. Maintenant, à côté des aspects très financiers, viennent des projets, des orientations, mais on est obligé de s'interroger sur le socle de votre réflexion et de vos motivations, surtout en cette période de COVID. On peut se poser la question très légitime : « Est-ce un document pour les prochaines générations ou les prochaines élections ? » La réponse, évidemment, est dans la question. La majorité de vos actions s'inscrivent dans votre travail de diriger la Ville, ce que 18 % des électeurs ont décidé. Restons humbles, 18 % des électeurs. Evidemment, ils vous ont choisie, vous l'avez rappelé... Mais vos actions s'inscrivent aussi dans celle de conserver le pouvoir au-delà de prévoir un avenir à nos enfants et nos petits-enfants. Pourtant votre liste nommée « Montbéliard renouveau », vous l'avez dit et répété, laissait prévoir une nouvelle étape plus moderne, plus inventive, plus en phase avec les enjeux nouveaux posés par cette crise sanitaire, économique, sociale, environnementale. À votre décharge, il y a un an, aucun d'entre nous ne pouvait prévoir cette catastrophe. Mais justement, depuis un an, face aux incertitudes et à la nécessité de prévoir d'autres modes de consommation, de relation sociale, d'approche environnementale également, ce rapport d'orientations budgétaires devait orienter davantage de perspectives prenant en compte le changement de paradigme que nous sommes en train de vivre. La comparaison entre les deux documents celui de 2020 et 2021, ils auraient vraiment dû être complètement différents, pas complètement, ne soyons pas démagogues. Il est vrai que vous avez rappelé, il y a neuf lignes sur le contexte de crise, neuf lignes page 26, je crois, nous allons quand même mettre ça en perspective en prenant de la hauteur sur ce qu'il se passe, aujourd'hui, en France et à Montbéliard. Depuis la Seconde Guerre Mondiale, la France n'a jamais connu une crise de cette ampleur. À Montbéliard, excusez-moi, mais quand on lit cela, pas grand-chose n'a changé entre les orientations budgétaires des années précédentes et celles de cette année. Toutes les collectivités, Myriam CHIAPPA l'a rappelé, le Gouvernement, la Région, même le Département ont pris en compte cette donnée très forte. On a un peu l'impression et c'est d'ailleurs la manière dont chaque fois vous nous considérez, Madame le Maire, que vous travaillez, nous n'avons pas le droit de vous critiquer, le monde change, mais dormez braves gens, Madame le Maire veille. Mais je pense et vous le savez, personne ici n'a la science infuse. Le réveil et l'atterrissage risquent d'être brutaux.

Économie, écologie et solidarité apparaissent aujourd'hui comme les axes forts à intégrer dans les politiques publiques tout à l'heure, Monsieur STAMPONE nous a proposé des demandes de subventions, elles s'intègrent fortement dans ces trois dimensions : l'économie, l'écologie et la solidarité. Dans ces documents, en faisant une étude de texte factuelle, ces trois directions ne sont pas présentes. Je vais modérer mes propos : trop peu présentes. L'économie, l'emploi, la formation sont à peine évoqués, vous pourrez me répondre, c'est la Région, c'est PMA, il y a trois lignes pour évoquer les conseillers numériques. Dans votre document, ce sont des consignes numériques, c'est dans la rubrique emploi. Rien par exemple, sur le tourisme générateur d'emplois, non délocalisable. Il est fort possible par exemple qu'il y ait un camping qui s'installe sur le Pays de Montbéliard, ça serait dommage qu'il ne soit pas à Montbéliard par exemple.

Rien sur la volonté, je dis bien la volonté, un pas en avant sur l'implantation de nouveaux commerces plus locaux, plus en phase avec les besoins des nouveaux consommateurs. Vous rappelez à l'envie, 2008/2014, je pourrais vous rappeler qu'entre 2008 et 2014, plus de trente emplois ont été créés en centre-ville. Biocoop, par exemple, ce sont des emplois qui ont été mis en avant. Dommage que Cœur Paysan se soit implanté à Sochaux. C'est bien, c'est dans le Pays de Montbéliard. N'aurait-il pas pu être accueilli, par exemple, dans le Triangle du Congo ? Ou ailleurs ?

L'écologie, vous en avez un peu parlé, d'ailleurs, c'est un nouveau terme depuis 2020, elle se résume et vous l'avez rappelé, à 33 arbres avenue des Alliés. Évidemment, je caricature, elle ne se limite pas à cela, c'est la nouvelle mesure : 33 arbres avenue des Alliés. Est-ce que c'est vraiment l'urgence à cet endroit ? On peut d'ailleurs, en entrée de ville où justement, tout n'est pas bétonné pour l'instant. On peut s'étonner qu'un véritable traitement du parvis de la gare ne soit pas envisagé. Ce lieu va devenir une référence des maxima de température dans notre Ville. D'autres actions qui sont plus du « green washing » qu'une véritable politique environnementale sont recyclées en transition énergétique, c'est dans l'air du temps, mais de plus en plus d'habitants font déjà la part des choses entre communication municipale et actions réelles.

Troisième point, un peu de redite : la solidarité. Oui, la solidarité reste le grand absent de ces orientations. À aucun moment, la solidarité n'est dirigée vers celles et ceux qui sont le plus en difficulté. Vous avez amené quelques éléments que vous nous donnez ici, que l'on aurait pu voir dans les orientations budgétaires. Dans ce chapitre « solidarité », j'ai peut-être lu un peu trop en travers, mais en quoi la plantation de jeunes arbres sur le parking de l'Axone relève de la solidarité ? Vous regarderez, je ne me moque pas. En quoi la continuité écologique du barrage des Neufs Moulins participe à la solidarité ? C'est dans le chapitre. Le possible maintien de la subvention d'équilibre du CCAS, vous venez de l'expliquer et la baisse attendue des subventions aux associations montre bien que votre solidarité ne tient absolument pas compte de ce moment extraordinaire que nous vivons. Nous rencontrons parfois aussi des habitants ne vous inquiétez pas, imaginons des bénévoles, parce qu'il y a des bénévoles, qui vont lire ce constat terrible page 21, que Madame CHIAPPA a cité et que je vais rappeler : « La situation sanitaire engendrant une baisse de l'activité des structures associatives, le niveau des subventions sera en conséquence étudié au vu de ce constat. Non seulement les bénévoles n'ont pas pu développer une activité et en plus de cela, on sent bien que derrière, il y a une volonté d'être au plus près d'eux, donc, on pourrait espérer, on est peut-être un peu alarmiste, qu'au contraire, vous avez peut-être la volonté de revaloriser certaines associations. Je ne pense pas que l'on se dirige vers cela.

Ensuite, vous avez un cinquième axe que vous développez régulièrement, qui l'était déjà l'an dernier : une action municipale visible et lisible. Je pense que vous pourriez rajouter, on vous le demande, « une action municipale lisible et démocratique ». Une démocratie, évidemment, plus participative, dans laquelle les habitants puissent donner leurs avis, cela serait utilisé aussi pour cultiver et enrichir ce sentiment d'appartenance indispensable au « vivre ensemble ». Nous parlions la dernière fois de la jambe gauche, de la jambe droite, je pense que la démocratie aussi, dans toute la ville permettrait d'avoir à coup sûr, une vie plus apaisée. Ce cinquième axe avec une démocratie permettrait d'avoir des informations claires, lisibles à notre opposition et surtout aux habitants. La presse et les réseaux sociaux nous renseignent sur la vie municipale. Je ne sais pas s'ils sont encore là, mais on va les remercier. Vous ignorez votre opposition, vous en avez totalement le droit. L'exemple des 20 € distribués. Vous disiez tout à l'heure : « Nous ne pouvions pas tout faire ». Mais faites appel à nous, Madame le Maire, regardez, nous sommes 7. Nous aurions pu participer à la distribution de ces bons. Vous avez préféré le faire entre vous. Ne venez pas ensuite nous dire : « Nous comptons sur vous... » À aucun moment, cette mesure n'a été discutée. Je pense même qu'elle a été discutée au CCAS et je pense que des personnes au CCAS ont trouvé que cette mesure était assez clientéliste. Nous sommes d'accord, Madame le Maire, et ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas, nous sommes d'accord pour que la solidarité aille en direction au cas présent, des habitants de plus de 70 ans. Mais est-ce que l'on peut se permettre de parcelliser, de diviser une solidarité ? Cela nous permettrait aussi, sur la démocratie, de retransmettre les Conseils Municipaux sur les réseaux sociaux. Sous prétexte que peu d'habitants ont regardé les premiers Conseils, il semblerait que vous ayez décidé d'arrêter ces diffusions. La fonction crée l'organe, évidemment, moins il y aura de spectateurs, moins il y aura d'habitants, moins vivra la démocratie.

Sur un plan technique, une question de chiffres, lors du DOB de 2020, vous notiez un encours de dettes prévues de 33 M€, j'ai les chiffres. Au 31/12/2020, il s'élève à 29,5 M€, donc, 3,5 M€ de moins, plus de 10 %. Il y a différentes manières d'expliquer cela : c'est une prévision, évidemment, mais on peut faire appel à deux arguments par rapport à cet écart assez exceptionnel : 3,5 M€ sur 33 M€ d'un encours de dette. Une lenteur des travaux, due au COVID ou pas, peut-être une exagération des chiffres pour apparaître comme de bons gestionnaires, ce n'est pas impossible non plus. Mais Monsieur STAMPONE, on compte sur vous, vous n'étiez pas là en 2020, pour être plus précis et plus crédible. Merci Madame le Maire de votre attention.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON. Denis SOMMER a demandé la parole avant Gilles MAILLARD.

Monsieur Denis SOMMER

Pas très longtemps, mais quelques mots. J'ai un peu le sentiment que c'est un peu la commedia dell'arte ce soir. Pour une raison simple, c'est que je ne vois pas, en termes de logique, de développement, d'ambitions affichées, je ne vois rien de très différent ici de ce qu'il peut se passer par ailleurs, dans cette salle quand il s'agit de l'Agglomération. Qu'y a-t-il, en réalité, de très différent ?

Pas grand-chose. On trouve cet état d'esprit qui domine dans le Pays de Montbéliard, il faut le reconnaître et qui donne le sentiment que l'on n'est pas encore passé au niveau où il faudrait. Moi, j'aurais juste une remarque, je ne dirais jamais que ce qui se fait là, ce n'est rien. Parce qu'il y a beaucoup de dossiers qui sont extrêmement importants, pour les habitants et pour le Pays de Montbéliard. Donc, ce n'est pas rien, ce serait idiot de dire cela. Et je serai là aussi pour applaudir quand les choses seront livrées, quand ces investissements seront livrés. Mais là où l'on peut avoir un débat, c'est que dans une situation de crise comme celle que l'on est en train de vivre, avec un État qui est fortement mobilisé pour essayer de soutenir l'activité et ce n'est pas simple, et ça, dans tous les secteurs. Notre région, par exemple, est l'une des régions en France qui émerge le plus au niveau des entreprises dans le cadre du plan de relance, ce n'est pas rien. Ça traduit aussi, une volonté des chefs d'entreprise de s'en sortir. On peut être très inquiet sur tout ce qui concerne l'économie résidentielle. Je suis intervenu il y a quelques jours, on en a rediscuté avec Bruno LEMAIRE sur la question des remboursements de prêts garantis par l'État. Certains commerces, certains bars, restaurants pourront rembourser sans trop de difficulté, parce qu'ils avaient de la trésorerie, et ils n'ont pas consommé en totalité leur PGE, mais d'autres seront en grande difficulté, notamment les plus jeunes, ceux qui avaient le moins d'assises... et la question de la renégociation de ces prêts sur une prise en charge totale ou partielle, serait moins importante. La Région est mobilisée, mais là, on ne le sent pas dans ces orientations budgétaires, on peut dire que l'on a le sentiment d'être dans la prolongation normale de ce qui a été décidé en 2020, mais on ne sent pas l'impulsion en plus, cette volonté d'accélérer. Parce que quand on accélère, ce ne sont pas seulement des crédits que l'on met sur la table, mais c'est de l'activité que l'on donne à nos entreprises et elles en ont fortement besoin. Et on sait que la lisibilité en termes d'activité est relativement faible dans la période.

Voilà, moi, la remarque que je ferais. Mais encore une fois, arrêtons de nous opposer ou de faire semblant de nous opposer. Parce que la réalité, c'est qu'à l'Agglomération, ensemble, vous gérez l'Agglomération pour poursuivre ce qui a été fait par le passé et qui, à mon avis, est très largement insuffisant. Après, on se plaint parce que Belfort est devant nous, Belfort a plus... Oui, mais à quinze kilomètres de là, il y a des gens qui manifestent une volonté qui est beaucoup plus forte que celle que l'on peut manifester dans le Pays de Montbéliard, en général. Je pense que sur la question du plan de relance et c'est dommage, parce qu'il y a des financements qui sont accessibles. Et passer à côté de cela, je trouve que c'est un peu dommage. On a besoin de soigner nos espaces publics, on a besoin de faire énormément de choses. Je sais que l'on ne peut pas tout faire en même temps, je ne suis pas idiot, mais sincèrement, on ne sent pas cette mobilisation-là et je trouve que c'est dommage. C'est l'état d'esprit qui prévaut. C'est comme cela.

Madame le Maire

Avant de donner la parole à Gilles MAILLARD, je vais répondre à Denis SOMMER. Je crois que l'on n'a pas assisté au même Conseil, parce qu'Eddie STANPONE a présenté une délibération sur les demandes de subventions avec la DSIL de plus de 2,5 M€, ce qui n'avait jamais été fait les années précédentes. Et le but de cela est bien sûr de profiter du plan de relance de l'État de manière très rapide, urgemment, si je puis dire et de faire travailler nos entreprises locales. Donc, moi, je ne sais pas comment répondre autrement. On répond avec la solidarité, avec notre CCAS, on répond avec cette demande de subvention dans le cadre du soutien à l'investissement. Il faut faire quoi d'autre ? Je ne comprends pas. Bien sûr que si, il y a une ambition. On amène les projets que nous avons depuis des années, sur lesquels nous mettons un coup d'accélérateur, justement, pour pouvoir bénéficier de ce plan d'urgence. Bien sûr que si ! Peut-être ne le comprenez-vous pas, peut-être n'est-il pas suffisamment explicite, je ne sais pas, mais en tout cas, les demandes et les travaux qui vont être réalisés pour les années qui viennent, ce n'est pas négligeable, ça fait des années que la Ville n'aura pas autant investi. Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Moi, en écoutant Éric LANÇON tout à l'heure, je me suis dit que ça me rappelait un petit souvenir d'il y a une dizaine d'années, où au Triangle du Congo, j'aurais bien vu y arriver la Citédo. À une époque où Éric LANÇON était dans la majorité municipale et où il était Vice-Président en charge des sports à PMA. C'est un peu dommage de déplorer que Cœur Paysan soit arrivé à Sochaux et pas à Montbéliard alors que l'on aurait pu faire venir la Citédo, ça aurait été bien à Montbéliard.

Madame le Maire

C'est une excellente remarque. Bernard LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Juste en réponse à ce qui vient d'être dit, là, tout de suite, je trouve que l'on a un magnifique site, une piscine à la Petite-Hollande, allez mettre une deuxième piscine ou un centre aquatique, là, au milieu du Triangle du Congo, je trouve cela particulièrement incongru, je n'avais encore jamais entendu cela. Mais finalement, c'est bien que l'on mette les choses au point. Ce n'était pas là-dessus que je voulais intervenir.

Mes collègues ont indiqué le manque d'ambition, le manque d'objectifs, je prends juste le paragraphe « développement durable » sur les pages 33 et 34 du DOB, juste pour éclairer un peu. De temps en temps, ce n'est pas très ambitieux. Vous m'excusez, je vais lire 4 lignes : « Le développement durable est intégré dans les réflexions et les mises en œuvre des projets municipaux. Plusieurs exemples d'importance se concrétiseront en 2021 ». Je résume un peu : il y a des choses sur la restauration collective, et la conclusion est : « Il y aura deux repas végétariens au lieu d'un ». C'est bien, mais on dit « des exemples d'importance », c'est vrai, s'en est un. Deuxième point : « Utilisation plus raisonnée de l'éclairage public », je résume aussi : au lieu d'avoir une extinction un jour sur quatre de 1h30 dans certains secteurs, il y aura une extinction de 3h30... ça serait peut-être un jour sur deux... Honnêtement, il y a des communes qui éteignent pendant des temps longs, citons même Mandeure, il y en a plein d'autres qui éteignent et les gens ne se plaignent pas et finalement, ça ne pose pas de problème. Moi, ce qui m'inquiète, c'est que l'on dit : « Plusieurs exemples d'importance » et on commence par citer deux repas végétariens et on va éteindre les lumières 3h30 au lieu de 1h30. Je ne continue pas car cela a déjà été dit. Il y a la plantation de 33 jeunes arbres... ce n'est pas sérieux... la continuité écologique du barrage des Neufs Moulins... oui, bien sûr, mais d'abord, c'est une obligation de l'État. Je continue, le paragraphe s'arrête là. Il y a des choses sur les vélos : des box sécurisés à destination des vélos devant la gare. Très bien. Ensuite, une aide financière pour la pratique du vélo. On parle aussi de la voie de bus qui est autorisée aux vélos suite aux demandes réitérées de Vélocité. Vous avez fait un tour en vélo avec Vélocité. Et Vélocité a attiré votre attention sur un certain nombre de points qui posaient problème. Le faubourg de Besançon, la rue Leclerc qui passe pas loin d'ici... on n'en parle pas. Oui, on aura le droit d'utiliser la rue de la Schliffe en vélo, mais c'est tout. C'est bien d'inciter les gens à la pratique du vélo, mais si on les envoie au casse-cou, parce que, honnêtement, moi, quand je viens en vélo ici, je prends le trottoir, mais je suis en infraction depuis la gare. Circuler en vélo quand il y a plein de monde et des bus sur l'avenue des Alliés, c'est problématique. Quand on dit que ce sont des exemples d'importance, je suis estomaqué de penser que c'est cela des exemples d'importance. Vous dites : « Oui, mais quand vous avez des projets, ce sont toujours des dépenses supplémentaires ». Je vous signale que réduire l'éclairage public ce ne sont pas des dépenses supplémentaires, faire des pistes cyclables, ce ne sont pas nécessairement des pistes supplémentaires si on arrive à jumeler ça avec d'autres opérations. Des opérations comme par exemple la route d'Audincourt qui a été refaite et sur laquelle on aurait pu en profiter pour mettre une piste cyclable. Sur la rue Leclerc sur laquelle il y a eu aussi des travaux, on n'en a pas profité pour mettre des pistes cyclables et pour avoir une réflexion. On va dire : « C'est parce que le Département ne nous laisse pas le temps de réfléchir ». Mais il ne faut pas attendre cela, il faut réfléchir avant de façon à ce que quand quelque chose arrive, tout de suite, on puisse dire : « Nous, on veut ça. » Donc, manque d'ambition, manque d'objectifs à long terme. Ce sont juste quelques exemples concernant le développement durable.

Madame le Maire

Merci Monsieur LACHAMBRE, à vous écouter tous : « Manque d'ambition, manque de vision, manque de tout... ». On manque de tout dans cette assemblée d'élus de la majorité et cela commence à devenir non pas pénible, mais un peu lourd. En tout cas, j'ai compris ce soir, Monsieur LACHAMBRE, que vous n'étiez pas insomniaque. Parce que figurez-vous que l'extinction des lumières, pendant 3h30 d'affilée tous les jours de la semaine, dimanche compris est effective depuis le 15 février. A priori, vous ne l'avez pas vu.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je reconnais que je ne me lève pas très souvent, mais vous savez, l'âge aidant, les hommes se lèvent un peu plus souvent la nuit. Moi y compris.

Madame le Maire

La preuve que non !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Pour lire le DOB, cela m'arrive quand même souvent de me coucher un peu tard. Mais il faut vraiment se coucher très très tard ! Surtout en ce moment, il y a le couvre-feu.... A partir de 20h00 jusqu'à 6h00...

Madame le Maire

Il y a des gens qui travaillent assez tard le soir, d'autres qui travaillent tôt le matin, nous avons donc décidé de fermer la lumière pendant 3h30 toutes les nuits et c'est effectif depuis plus d'une semaine. Vous ne l'avez pas vu. C'est comme un de mes voisins qui m'a dit : « La lumière ne marche pas à 3h00 du matin, j'ai emmené ma fille à l'aéroport à Mulhouse et il n'y avait pas de lumière ». Je lui ai dit « ça faisait trois ans que c'est comme ça, ça n'a pas dû beaucoup vous gêner ». Pour vous, Monsieur LACHAMBRE, c'est pareil. Si ce n'est pas assez ambitieux, il y a quelque chose que je ne comprends pas, pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant quand vous étiez aux manettes ? C'est nous qui l'avons fait, 1h30 la moitié de la Ville, 1h30 l'autre moitié de la ville. Des décisions que l'on impose comme cela à l'emporte-pièce, moi, je n'aime pas trop. J'aime bien avancer petit à petit, voir comment ça réagit, comment les habitants prennent les choses et si on peut aller plus loin, on y va. C'est ce qui est en train de se passer. En 2015, quand nous avons mis en place l'extinction des lumières la nuit, il y avait 6 000 communes en France qui faisaient cela et, aujourd'hui, il y en a 10 000. Cela veut dire que le processus, petit à petit fait ses preuves, il en reste encore plus de 20 000 à convaincre. Mais c'est nous qui l'avons fait ça, ce n'est pas vous. De même que ce que nous allons proposer pour l'achat des vélos électriques, c'est nous qui allons le proposer. Moi, je veux bien que vous soyez écologiste, en faveur de l'environnement et je crois tout à fait en votre sincérité, mais il n'empêche que les faits sont là. C'est vous qui parlez, c'est nous qui faisons en fait. Je dis toujours : « Il y a les taiseux et il y a les faiseurs », nous, nous faisons partie des « faiseurs », et j'aime autant que ça se passe comme ça, parce que j'ai parlé tout à l'heure de blabla, mais à un moment, vous savez les gens, les habitants comprennent les choses concrètes. Je dis, je fais, je ne fais pas des tas de palabres sur ce que je vais faire, mais je fais les choses concrètement. En matière d'écologie, on dit, vous allez planter 30 arbres. Ce n'est pas vrai, on va planter 35 arbres à cet endroit-là qui est d'ailleurs un endroit que vous avez acheté par l'intermédiaire de l'EPF, qui n'avait aucune destination, vous n'aviez aucun projet, vous l'avez acheté, on ne sait pas pourquoi d'ailleurs. Aujourd'hui, on récupère, ce n'est pas la première fois que nous récupérons des choses que vous avez faites, que l'on est obligé d'améliorer... On plante des arbres tout le temps. On va en planter à l'Axone, on en plante régulièrement à la Petite-Hollande, on va en replanter au Prés-la-Rose. On s'interroge beaucoup sur nos forêts avec les sécheresses successives sur la manière de faire en sorte que nos forêts vivent le mieux possible. Vous dites que l'on n'en fait pas assez, en écologie. On va travailler sur le barrage des Neufs-Moulins, il faut s'occuper du transport des sédiments et de la remontée des poissons. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait en son temps ? C'est un projet qui date d'il y a quinze ans. Il fallait le faire, puisque c'est vous l'écologiste. Ce n'est pas moi l'écologiste. Il fallait le faire !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Premièrement, il y a quand même des évolutions de la loi et des réglementations qui ont lieu depuis quinze ans et d'autre part, sur ce quoi j'ai insisté, les exemples qui sont là, en dessous, ce sont les exemples d'importance. D'importance oui. Mais il n'y a pas d'autres exemples ? Je n'en dirai pas plus.

Madame le Maire

Alexandre GAUTHIER voulait prendre la parole.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais essayer d'être un peu plus synthétique, un peu plus concis parce qu'il y a beaucoup de prises de paroles et les gens commencent à se fatiguer. On présente un Débat d'Orientations Budgétaires. Alors c'est vrai que l'on peut critiquer, dire que c'est trop technique, qu'il faudrait que ça soit plus politique. Moi, je rappelle que dans Débat d'Orientations Budgétaires, il y a « débat », c'est-à-dire que l'on doit avoir un débat, on fait des propositions, vous pouvez les amender ou vous pouvez proposer autre chose. Sauf que vous êtes depuis un certain temps, depuis six ans, chantres de ce j'appelle la méthode Benenuts : Plus de cacahuètes, plus de chocolat, plus de solidarité, plus de jeunesse, plus de santé, plus de culture, plus de ceci, plus de cela. Et vous n'êtes pas assez ambitieux, et vous être trop ceci, pas assez cela, il faudrait faire comme ceci, il ne faut pas planter les arbres et puis 18 % Madame le Maire, c'est ce que représente votre électorat, il faut être modeste... des petits pics et tralala... OK. On écoute, tous d'une oreille attentive, on prend notre mal en patience et à un moment donné on décroche plus ou moins. Mais moi, j'aurais aimé que vous arriviez dans ce débat, non pas avec des gesticulations permanentes et des critiques faciles, mais avec des contrepropositions. Qu'est-ce que vous proposez ? Finalement, c'est notre programme, on a été élu dessus, les Montbéliardais nous ont fait confiance pour mettre en place un certain nombre d'actions, on a notre calendrier, on a notre plan d'action. On essaye de l'accélérer, on essaye de s'adapter aussi à la crise COVID, mais peut-être n'est-ce pas assez mis en avant ou trop en avant, apparemment, pas assez. Je rappelle qu'en 2020, quand on a été élu, trois jours plus tard, on était confiné et ensuite, il a fallu s'adapter. On a plutôt pas trop mal géré, je trouve.

Et pour 2021, on va faire pareil. On est dans le prévisionnel, pas dans le réalisé, le Débat d'Orientations Budgétaires, je rappelle que c'est du prévisionnel. On ne sait pas de quoi demain sera fait et donc, on essaye d'être constant. On rappelle l'une de ligne rouge, c'est d'avoir un axe financier, un axe budgétaire maîtrisé. On est nous, dans notre priorité, sur la maîtrise des dépenses publiques, chose qui n'est pas certainement de votre ressort. Moi, je vais vous poser une question très simple, quelles sont, concrètement vos contrepropositions ? Parce que depuis tout à l'heure, il y a beaucoup de gesticulations, beaucoup de prises de parole, mais concrètement, il n'y a que du vide derrière. Concrètement, vous proposez quoi ? Rien. Et c'est malheureux de faire du vide, le centre de votre projet, de votre contre-projet politique. Je m'en désole, j'aurais aimé entendre autre chose, mais je vois que finalement, vous répétez toujours les mêmes chansons, vous êtes comme ces stars des années 80 qui ont sorti un tube un jour et qui ont un peu du mal à décrocher. Je ne veux pas être plus long car il y a encore des demandes de prise de parole. À titre personnel, je vais vous faire une confidence, je vous apprécie quand même en tant qu'opposition, vous êtes parfois capables de faire des propositions, c'est déjà arrivé et on vous écoute. Pour ce qui me concerne, je ne crois pas que l'on vous envoie sur les roses à chaque fois que vous êtes constructifs. Donc, essayez d'être un peu constructifs dans le Débat d'Orientations Budgétaires. C'est vrai que lors des précédentes années vous nous avez fait certaines remarques qui ont été prises en compte, qui ont été considérées, essayez d'en faire d'autres, un peu plus constructives. Ça vous gagnera, ça nous gagnera tous et surtout les Montbéliardais. Merci.

Madame le Maire

Christophe FROPPIER voulait répondre à Denis SOMMER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Oui, plutôt réagir, enfin, vous donner le ressenti que l'on peut avoir Monsieur SOMMER par rapport aux commerçants et les retours que l'on peut avoir des commerçants. Vous évoquiez effectivement le prêt garanti par l'État qui est plutôt une bonne chose et qui a permis à beaucoup d'avoir un peu d'air pour passer le premier confinement et la fin de l'année 2020. Vous l'avez dit, la plupart, en tout cas, certains, pourrons le rembourser quand l'activité va repartir, la plupart aujourd'hui, ont décidé de le repousser de douze mois, ceux qui le rembourseront dès le mois de mars ou avril, ont leurs raisons, c'est pour la vente d'un commerce qui aura lieu prochainement, ils choisissent d'amortir leur prêt garanti par l'État. D'autres ont la trésorerie, pour le faire dès maintenant où l'activité est repartie. Moi, je vous alerte tout simplement sur le fait que demain, quand l'activité repartira, les cafetiers, les restaurateurs, auront la nécessité de rembourser le prêt garanti par l'État et les emprunts sollicités avant le COVID puisque pour tous les cafetiers et restaurateurs les prêts ont été suspendus. Les charges seront donc pleines quand l'activité va reprendre avec, pour beaucoup, des autorisations de

découverts, des prêts moyens termes, le prêt garanti par l'État, et une activité qui reste, pour beaucoup, avec un point d'interrogation. Certains nous soumettent l'idée d'un prêt étendu sur dix ans, qui regrouperait tous les encours qu'ils soient à court ou moyen terme, avec une garantie d'État. J'ai bien conscience que le faire pour tous les secteurs et toutes les activités ça pourrait être compliqué au niveau du Gouvernement. Par contre, il faudra aussi donner un bol d'air à celles et ceux qui en auront besoin à ce moment-là, notamment, je pense aux cafetiers restaurateurs qui devront rembourser tous leurs emprunts. C'était plus une réaction, ça allait dans le sens de ce que vous disiez tout à l'heure. Vous avez bien compris que l'on n'était pas dans une opposition, mais bien dans une discussion.

Deuxième point et je vous laisserai réagir. Depuis le mois de janvier, le couvre-feu a lieu chaque soir à 18h00, pour beaucoup de commerçants du centre-ville de Montbéliard, mais aussi pour d'autres centres-villes, l'activité et une partie du chiffre d'affaires que l'on peut estimer entre 20 et 30 % avaient lieu entre 17h00 et 19h00, à la sortie du travail ou de l'école, il faut bien comprendre qu'une partie du chiffre d'affaires n'est pas réalisé aujourd'hui. Si vous voyez Bruno LEMAIRE puisque nous l'évoquiez tout à l'heure, si vous êtes un relais de Montbéliard et du Pays de Montbéliard, je crois qu'il faudrait repousser ce couvre-feu d'une heure supplémentaire et redonner un petit peu d'activité aux commerçants qui pâtissent de ce couvre-feu et qui réalisent, pour beaucoup 50 % de leur chiffre d'affaires le samedi et qui connaissent des semaines bien compliquées.

Madame le Maire

Denis SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

Sur l'aménagement du couvre-feu, toutes les semaines, on fait un point d'étape avec Monsieur le Préfet sur la situation sanitaire, dans le Doubs, dans le nord Franche-Comté et le nord Doubs et sur l'ensemble de la région. Je pense que toutes les mesures qui ont été prises aujourd'hui sont forcément imparfaites, mais au bout du compte, elles nous ont permis de contenir l'épidémie et les résultats dans le Doubs, ces dernières semaines, étaient plutôt encourageants. On a une vraie difficulté avec les variants, donc, est-ce le moment de relâcher les vannes, je n'en suis pas sûr. En plus, je ne suis pas scientifique, ce n'est pas mon métier, il faut laisser faire celles et ceux qui ont le niveau d'expertise nécessaire pour prendre les bonnes décisions. Jusqu'à maintenant, je crois qu'il n'y a pas eu trop d'erreurs de faites.

Concernant les aides économiques, pour la gestion de l'après-crise, il y aura des dispositifs de l'État, ils sont déjà en cours de discussion, mais nous devons faire de la dentelle. Quand je dis de la dentelle, c'est que l'ensemble des régions ou des grands bassins d'emplois n'est pas identique. Tout ne se passe pas de la même manière que l'on soit dans de grandes zones rurales, que l'on soit à Pontarlier, que l'on bénéficie de l'économie et de l'apport de la Suisse, d'une partie du Territoire de Belfort, ou si on est à Nevers ou ailleurs, on vit des situations économiques différentes. Et la densité y compris d'économie résidentielle sur les bassins d'emplois est aussi un élément à prendre en compte. Moi, je crois aux grandes politiques de l'État, aux grandes orientations, et, ça, de ce point de vue, l'État a su faire avec ses partenaires, banquiers, BPI, Caisse des Dépôts, tous ceux qui pouvaient être mobilisés et puis bien sûr le monde institutionnel, notamment les Régions. Mais je crois aussi que dans l'après-crise, il faudra mettre en place des dispositifs à l'échelle des Régions et qu'on puisse les adapter dans les bassins d'emplois et que l'on fasse de la dentelle, parce que, c'est votre métier, je le connais aussi un peu, en matière d'économie résidentielle, en fonction du secteur d'activité, on peut avoir tout et son contraire en réalité, avec des niveaux de rentabilité qui n'ont strictement rien à voir d'un commerçant à l'autre. Donc, des capacités en termes de trésorerie et d'absorption du risque qui ne sont pas du tout les mêmes. Il faudra faire de la dentelle, trouver des solutions qui permettent à tous les commerçants, en tout cas, au plus possible de commerçants de passer cette étape de l'après-crise dans les moins mauvaises conditions. On nous annonce des taux de croissance qui vont être élevés, je pense que très vite, on pourrait retrouver une ambiance, les Français ont beaucoup épargné, je pense que l'envie de consommer sera là et j'espère, comme tout un chacun ici, que tout le monde cassera un peu sa tirelire pour faire redémarrer la machine. Mais encore une fois, il faudra savoir décentraliser les décisions, pour avoir les meilleurs dispositifs possibles.

Vous m'excusez, j'ai une visioconférence à 20h30, je suis obligé de vous quitter.

Madame le Maire

Merci. Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci Madame le Maire. Moi, je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur GAUTHIER, je pense qu'il y a eu des propositions, vous n'avez peut-être pas bien entendu, mais j'en ai fait plusieurs : augmentation de la subvention du CCAS, sanctuarisation des subventions à la culture et aux associations sportives, plus de solidarité, accélérer les investissements, tester un RSA jeunes, c'était des propositions finalement. Et si je m'aperçois qu'au budget, les subventions sont sanctuarisées, je le soulignerai. Mais aujourd'hui, en l'état, dans le document que vous nous avez soumis, ce n'est pas marqué comme tel.

Dans mon propos, je n'ai pas non plus critiqué les actions que vous avez mises en œuvre en 2020, elles ont été rappelées page 26 du document, 5 ou 6 lignes. Pas du tout ! On les a même votées. Dans mon intervention, il n'y a aucune critique sur ça. On les a votées, tous les dispositifs pour les commerçants, nous les avons votés, on a même voté la décision budgétaire modificative n°1 où il y avait tout le déploiement des mesures sanitaires et on a salué votre action pendant la crise. Ce n'est pas ce que j'ai dit, moi, j'ai dit : « Il y a des effets, il y a un changement de paradigme, on ne le voit pas dans votre DOB ». Je ne suis pas la seule à le dire. Je pense que les gens qui ont pris le temps de le lire font le même constat que moi. Donc, je n'ai pas critiqué cela. Je pense que des dispositifs pour aider nos commerçants, ce n'est pas incompatible avec d'autres dispositifs pour soutenir les plus précaires ou les plus fragiles. On peut soutenir nos aînés et soutenir les plus pauvres. Tout cela n'est pas incompatible.

Par contre Madame BIGUINET, j'ai sous les yeux le DOB du CCAS. Déjà, je suis contente parce qu'on partage à peu près le même diagnostic. 10 % de bénéficiaires du RSA en plus, entre janvier et juillet 2020. Le CCAS constate l'enregistrement de nouvelles demandes : 5 à 14 par semaines. Un public nouveau émerge : plus 9,14 % des demandeurs d'emploi, des personnes âgées davantage isolées avec une accentuation des troubles cognitifs, des retards dans les apprentissages, de nombreuses situations de décrochage, des retards dans la prise en charge de soins des enfants comme des plus âgés, une fracture numérique caractéristique, une situation d'inégalité sociale accentuée.

Vous nous avez dit, là, on voit le budget de la Ville, les orientations de la Ville, on ne voit pas les orientations du CCAS. C'est vrai, mais on pourrait faire un petit coup de pouce pour la subvention du CCAS, symboliquement. Mais on m'a dit : « Mais non, il y aura deux repas en moins, -donc ça veut dire qu'ils ne seront pas compensés par des cartes de bons d'achat- donc, forcément, 50 000 € qui pourront être ventilés ». Sauf que quand on prend le DOB, que constate-t-on ? Budget Primitif 2021 : baisse du budget prévisionnel de 0,9 %, donc -56 000 €, l'équivalent de vos deux repas finalement, sur le budget prévisionnel du CCAS. Budget annexe du CCAS, ce sont tous les services annexes, services de soins... : -0,6 %. Donc le DOB de la Ville ne prend pas en compte les problèmes de solidarité, ne prend pas en compte les problèmes de précarité. Mais dans le DOB du CCAS, ce que l'on met en avant, c'est que les budgets baissent avec une subvention constante de la Ville. Et c'est contraire à ce que vous nous avez affirmé tout à l'heure, Madame BIGUINET.

Madame le Maire

Mais vraiment, on ne peut pas s'entendre, j'en arrive à ce résultat-là, ce n'est pas possible ! La subvention de la Ville au CCAS reste la même, exactement pareille. Dites tout, allez jusqu'au bout de vos propos ! L'excédent de fonctionnements du CCAS est de combien ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je n'ai pas regardé.

Madame le Maire

Ah, vous n'avez pas regardé ! Ça ne m'étonne pas que vous soyez aussi mauvaise gestionnaire, je comprends mieux. Les 56 000 € enlevés du repas seront compensés, on verra en fin d'année ou en début d'année prochaine. Si la crise sanitaire continue de cette manière, ce que je ne souhaite pas

bien sûr car le repas des retraités, c'est quand même un moment extrêmement important dans la vie de nos retraités où ils se rencontrent, où ils discutent ensemble, où ils retrouvent leurs voisins, leurs amis, de vieilles connaissances, où ils dansent, où ils passent un moment vraiment sympathique..., nous recommencerons l'opération des cartes-cadeaux, parce que ça correspond à une double manière d'aider les retraités pour qu'ils s'achètent ce qu'ils veulent avec ces 20 € et puis nos commerçants qui souffrent.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

J'ai le DOB, mais je n'ai pas le Compte Administratif.

Madame le Maire

Je finis, Madame CHIAPPA KIGER, je vous ai expliqué tout à l'heure que le plafond que nous prenions en considération pour les aides financières aux personnes qui viennent solliciter des aides auprès de la Ville était de 5 € par personne et par jour dans un foyer. Demain, quand le budget aura été voté, ça passe à 6 €, ça veut dire que 20 %, ce qui n'est pas négligeable, si on augmente votre revenu de 20 %, je pense que vous ne faites pas la tête, ça veut dire que 20% en plus, des gens qui viendront demander une aide, 20 % en plus, sont susceptibles de recevoir une aide financière de la Ville de Montbéliard, aide accordée par la commission des aides financières. Il y a de plus en plus de dossiers, c'est normal, vous l'avez dit vous-même, c'est la crise. Donc, les gens viennent plus au CCAS et nous avons décidé, d'une manière tout à fait simple : on augmente le plafond d'intervention et nous aiderons beaucoup plus de personnes. Et ça dès demain, dès que le budget aura été voté. Donc, il faut arrêter de dire que nous n'aidons pas les gens en difficulté. Je recommence ce que je vous ai dit tout à l'heure, nous allons comparer les budgets CCAS des différentes villes relativement importantes du Pays de Montbéliard et on va voir, les affichages de solidarité, de générosité et la réalité. Et je suis persuadée que nous serons gagnants.

Eddie STAMPONE. Non, Madame CHIAPPA KIGER, c'est terminé, la parole est à Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Effectivement, moi, je suis un peu effaré par ce que j'entends. Que l'on puisse intervenir sur un budget, et notamment celui du CCAS sans en connaître les tenants et les aboutissants et sans même s'interroger sur les résultats du CCAS, moi, je tombe des nues. Je comprends, Madame, que vous disiez que mon intervention est très technique, je comprends maintenant. Je comprends que finalement, mises à part les grandes discussions et les grandes théories, vous n'êtes vraiment pas dans la technique budgétaire. D'ailleurs, je ne vais pas revenir sur le passé, mais la situation que vous avez laissée en 2014 le démontre. Ce qui le démontre également, c'est l'intervention de Monsieur LANÇON qui, à propos de la dette, s'interrogeait sur le niveau d'endettement. Mais nous ne sommes pas des menteurs. Vous le verrez au BP 2021, vous le verrez au CA 2020 qui sera voté certainement au mois de juin, mais avant cela Monsieur LANÇON nous allons faire un petit cours de mathématique puisque visiblement, vous êtes fâché avec les chiffres.

- Interventions inaudibles dans la salle -

Monsieur Eddie STAMPONE

Nous avons, en page 4, un encours de la dette de 31 000 466 € au 31 décembre 2019. Nous avons, courant 2020, remboursé 3,5 M€, nous avons emprunté 1,5 M€, si vous faites vos plus et vos moins, vous arriverez à 29,5 M€ au 31 décembre 2020. Ça, c'est ce que vous verrez au CA de l'année 2020, donc, nous ne sommes pas des menteurs. Et autre chose, ce que je voulais dire également, c'est que Monsieur LACHAMBRE effectivement, vous dites que ce qui est écrit page 33 n'est pas vraiment sérieux ce qui n'est pas sérieux non plus, Monsieur LACHAMBRE, excusez-moi, c'est de prendre ce qu'il y a avant, c'est-à-dire avant le paragraphe que vous avez cité, c'est-à-dire tous les travaux de rénovation énergétiques que l'on souhaite faire durant l'année 2021, vous avez d'ailleurs voté la délibération tout à l'heure dans les cadres de la sollicitation de la DSIL, et donc, vous ne pouvez pas prendre une toute petite partie du DOB pour en faire une généralité, alors même qu'il y a des projets

qui sont importants dans ce DOB. Des projets importants, dommage que Monsieur SOMMER soit parti, mais l'activité sera soutenue par la Ville de Montbéliard puisque l'investissement sera de 10 à 11 millions d'euros en 2021 et ça, c'est une ambition politique qui est clairement affichée vis-à-vis de l'économie locale. Donc, moi, les discours que j'entends me hérissent le poil, parce qu'excusez-moi, mais la technique budgétaire et le budget, c'est éminemment politique. Les choix que nous avons faits qui ont été faits depuis 2014, d'une gestion saine et d'un désendettement, c'est éminemment politique.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous n'êtes que dans la caricature, vous nous faites pleins de reproches. Je signale, simplement, qu'aujourd'hui, je pouvais être au SYGAM, je n'y suis pas. Mais pourquoi j'aurais été au SYGAM ? Pour être à la Commission n°1, parce que l'on a deux délégués à Montbéliard. Et l'autre jour, à l'Assemblée Générale du SYGAM on nous a demandé qui voulait être à la commission n°1, c'est-à-dire celle qui s'occupe des travaux sur les réseaux, il n'y a que moi qui me suis proposé, personne de Montbéliard n'était là. Moi, j'ai proposé d'y être. Je n'y suis pas venu pour l'instant, mais j'espère bien pouvoir travailler et apporter des choses qui soient positives. En août dernier, je vous ai proposé de venir visiter une centrale à côté de Raon-l'Étape, en disant qu'il y a une coopérative capable de faire ce genre de choses, peut-être pourrions-nous vous accompagner là-dessus. Et d'ailleurs, il y a une réunion dans pas très longtemps qui va faire avancer les choses. Troisième exemple : j'ai rédigé une note dont vous avez été destinataire concernant l'usine d'incinération d'ordures, vous avez même dit la dernière fois que vous avez trouvé que c'était intéressant. Donc, je pense que l'on y va avec des propositions constructives. Je vous donne trois exemples parmi d'autres qui montrent que l'on est capable d'être constructifs. Vous avez caricaturé ma façon d'intervenir, Alexandre, mais j'ai proposé des pistes cyclables, j'ai donné des exemples où il fallait faire des choses, ce sont des propositions. C'est facile, on caricature : « Vous êtes, de toute façon, des mauvais », je suis un mauvais écolo, d'accord, de toute façon, il n'y a rien de bien parmi nous...

Madame le Maire

Ce n'est pas vrai ce que vous dites !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Reconnaissez que, de temps en temps, on fait des choses bien non !

Madame le Maire

Mais ce n'est pas vrai ce que vous dites, Monsieur LACHAMBRE. Vous savez très bien qu'ici, nous écoutons, en tout cas, moi, j'écoute très souvent ce que vous dites en matière environnementale. J'ai dit que sur votre intervention, là, vous n'étiez pas à la hauteur de ce que vous faites habituellement, voilà ce que j'ai dit, en fait. Parce que vous avez pris une partie des choses. Rappelez-moi ce que vous avez fait en matière environnementale pendant les six ans où vous étiez ici, c'est tout. Moi, je veux bien entendre vos propositions. Soyons clairs, ce n'est pas parce que vous faites des propositions que l'on va forcément les accepter. On est d'accord ? Vous faites des propositions, on les étudie et on les a toujours étudiées. Nous sommes allés visiter un barrage ensemble, la prochaine visite n'a pas pu se faire parce qu'il y a eu le confinement au mois de novembre... Mais cette visite n'est pas oubliée. Ce que vous avez dit sur l'usine d'incinération nous intéresse beaucoup, je suis très attentive à ce que vous dites sur cette usine d'incinération. Mais là, ce que vous avez dit sur le DOB, je suis désolée, mais ce n'est pas possible d'entendre ça.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai lu les « choses importantes ».

Madame le Maire

Mais vous jouez sur les mots, on se croirait à l'école, le professeur qui est en train de dire : « Mais là, ça manque de précisions... » On n'est pas à l'école ici !

Je crois que nous avons fini, nous allons voter ce DOB. Y-a-t-il des oppositions ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Nous votons contre parce que nous considérons que le débat a été largement méprisant. L'intervention de Monsieur STAMPONE, je la trouve vraiment méprisante à nos égards. À un moment, vous nous reprochez de ne pas connaître... encore faudrait-il avoir des Comptes Administratifs avant. On ne va pas voter un budget sans avoir étudié le Compte Administratif, mais il faudra accepter les excédents... nous votons contre, parce que l'on considère que le débat n'est pas respectueux.

Madame le Maire

Quand on ne sait plus quoi dire, on dit que ce n'est pas respectueux.

- Interventions dans la salle -

Madame le Maire

D'abord, je voudrais bien, quand on parle de respect, que l'on respecte déjà quand le Maire donne la parole ou pas. Je vous rappelle qu'ici en Assemblée, c'est le Maire qui donne la parole et vous ne la prenez pas quand vous en avez envie. Si ça commence comme ça, ça va partir dans tous les sens. Il y a une police de l'assemblée et on la respecte cette police, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. Ça évitera que l'on s'enflamme dans les débats.

Vous votez contre ? Cinq. Y a-t-il des abstentions ? Deux. Voilà, donc ce DOB est voté à la majorité.

Pour	:	26
Contre	:	5
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Nous revenons maintenant sur les trois premières questions, si vous le voulez bien. Tout d'abord, question n°1 « Plan Local d'Insertion – Signature ».

1. PLAN LOCAL D'INSERTION – SIGNATURE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vous rappelle que, dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, les maîtres d'ouvrage financés par l'Agence Nationale pour le Rénovation Urbaine (ANRU) s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion.

De 2005 à 2019, ce sont 157 970 heures d'insertion qui ont été réalisées.

Aujourd'hui, dans la nouvelle convention signée le 3 mars 2020, nous devons également proposer de la même manière des heures d'insertion pour les différents chantiers qui vont avoir lieu sur la Petite-Hollande.

C'est PMA qui propose d'inscrire ces engagements d'insertion dans un Plan Local d'Insertion (PLI). Il s'agit de consacrer un minimum égal à 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'Agence, et de 10 % des embauches directes ou indirectes dans les équipements de proximité, ce qui correspond à 563 236 heures travaillées pour la

rénovation urbaine de la Petite-Hollande, dont 31 600 heures pour les marchés de travaux de la Ville de Montbéliard.

Je vous rappelle que ces travaux peuvent être :

- La construction
- La démolition
- La réhabilitation de logements sociaux sur site ou hors site
- L'aménagement des espaces publics
- La requalification de la rue de la Petite-Hollande
- L'aménagement de la ZAC de la Petite-Hollande
- La construction du centre commercial et pôle de services
- La construction du centre de l'ADAPEI

Donc, au total : 28 162 heures dont 1 580 heures pour la Ville et 7 382 heures pour Territoire 25 qui est l'aménageur avec lequel nous travaillons. C'est donc comme si c'était la Ville qui donnait ces heures d'insertion aux populations qui en ont besoin. Ce sont des personnes au chômage, qui bénéficient du RSA, qui ont certaines formes de handicap ou qui bénéficient des minima sociaux.

Je pense que vous serez d'accord sur ce Plan Local d'Insertion qui permet souvent à des gens de retrouver un travail. Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, bien sûr, je suis d'accord avec le fait qu'il y ait ce Plan Local d'Insertion. Sur la période 2005/2019 on avait réussi à faire plus que les 5 %, autrement dit, moi, ce que je propose, puisque finalement, je vais proposer quelque chose, excusez-moi d'appuyer un peu sur le clou, je propose que l'on puisse se fixer, au moins en ce qui concerne la Ville, parce que pour d'autres, c'est difficile de s'engager, mais au moins pour la Ville, à dépasser largement cet objectif de 5 %, si on arrivait à proposer 8 % ? D'abord, parce qu'on a besoin d'insertion et d'autre part, parce qu'on sait bien qu'actuellement et dans les temps qui viennent, on sait très bien que la situation, entre autres des jeunes, mais pas seulement les jeunes, va être très difficile et va nécessiter vraiment beaucoup d'insertions.

Donc, je propose que l'on puisse augmenter le plafond de 5 %, par exemple, à 8 %.

Madame le Maire

Alors, le 5 %, c'est le minimum, il n'est pas interdit d'aller au-dessus. Si on passait à 8 %, on serait obligé d'annuler cette délibération et d'en refaire une. Donc, là, les entreprises attendent, parce que les travaux vont commencer, que nous votions cette délibération pour engager les travaux, notamment, avec IDEIS qui va être le maître d'œuvre de ces heures d'insertion. Une fois que nous serons arrivés à un peu plus de 1 500 heures, avec le CCAS, nous travaillons beaucoup avec notre GSE le Groupe Solidarité Emploi, on augmentera, bien sûr le nombre d'heures puisque 5 %, c'est un minimum et si l'on peut faire plus, bien sûr, on fera plus. Le CCAS et le GSE sont très sensibilisés avec la crise à trouver, au moins des CDD notamment, dans les travaux publics, ce qui correspond tout à fait aux différents chantiers qu'il y a sur la Petite-Hollande. Sachant que vous avez aussi les autres constructions, que ça soit l'ADAPEI ou bien sûr les bailleurs sociaux qui ont, eux aussi, l'obligation de faire ces heures d'insertion. Mais vous voyez, la dernière fois, nous avons dépassé largement le nombre d'heures et je pense que là, avec la crise, nous ferons de la même manière. Donc, nous allons rester à 5 %, mais nous avons bien entendu votre proposition.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

À la réunion de la commission n°3, j'étais déjà intervenu en disant que ce serait bien que l'on mette plus que 5 %. Donc, en fait, on aurait très bien pu l'intégrer directement dans le cadre de la commission pour présenter ce type de projet. Bien sûr que je suis d'accord avec le Plan Local d'Insertion, mais je trouve que l'on a manqué d'ambition, donc, je m'abstiendrai.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Cinq abstentions. Les gens qui sont en insertion vont beaucoup apprécier, mais ça sera votre problème.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	5

Madame le Maire

Question n°2 « Rachat de terrain avenue Gambetta en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier (EPF) ».

2. RACHAT DU TERRAIN AVENUE GAMBETTA EN PORTAGE FONCIER À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Ce terrain a été acheté en 2007 par l'EPF, sur demande de la municipalité de l'époque. C'est un terrain qui était occupé par une station-service à l'angle de l'avenue des Alliés et de l'avenue Gambetta pour une surface de 826 m². Cet espace qui est libéré depuis plusieurs années, vous avez sûrement connu l'ancienne station-service, est une surface en entrée de ville. Cet endroit-là, à terme, sera requalifié, et, justement, dans une démarche environnementale, nous proposons de planter un certain nombre d'arbres qui sont au nombre de 35. Pour les puristes, ça ne suffira certainement pas, mais peu importe. Nous planterons des cerisiers à fleurs, des bouleaux, des érables et des pins, arbres qui sont censés survivre, se développer malgré des conditions climatiques parfois difficiles, en tout cas le réchauffement de la planète, ça, c'est un aparté pour ce foncier.

Pour mettre en œuvre cet aménagement, il est proposé de demander à l'EPF la rétrocession de ce foncier. Cette rétrocession s'effectuera au profit de la commune de Montbéliard, elle aura lieu moyennant le prix d'acquisition payé par l'EPF majoré des frais exposés dont la liste est non exhaustive mais réelle.

Le prix qu'acquisition initial était de 264 000 € à quoi s'ajoutent les frais notariés pour 4 186 €. Les crédits affectés à cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Il vous est demandé d'accepter la rétrocession de l'EPF à la Ville et la signature de l'acte notarié afférent.

Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

C'est un endroit qui ne sera pas ouvert au public, en tout cas, dans un premier temps, on laissera les arbres pousser naturellement et sans qu'ils soient perturbés ou gênés.

Question n° 3 « Déclassement anticipé d'espaces à usage de stationnement situés dans le quartier Debussy-Massenet – Cession des emprises foncières à l'ADAPEI en vue de la construction d'un centre ressources médico-sociales ».

3. DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ D'ESPACES À USAGE DE STATIONNEMENT SITUÉS DANS LE QUARTIER DEBUSSY – MASSENET – CESSIION DES EMPRISES FONCIÈRES À L'ADAPEI EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE RESSOURCES MÉDICO-SOCIALES

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous vous rappelez que le Conseil Municipal du 6 juillet 2020 avait approuvé par délibération la désaffectation et le déclassement par anticipation du domaine public communal tel que délimité sur le plan annexé à ladite délibération afin de permettre la construction d'un centre de ressources médico-sociales par l'ADAPEI.

Je vous le fais court, parce que c'est un peu long. Il se trouve que la surface demandée par l'ADAPEI a légèrement évolué et au lieu des 11 536 m² qu'ils souhaitaient acheter, il y a une légère diminution à 11 136 m², donc 400 m² de différence, ce qui représente quand même, dans l'achat, un foncier important.

L'acte de vente par la Ville de Montbéliard au profit de l'ADAPEI, pourrait être rédigé sous condition résolutoire de la désaffectation et du déclassement définitif, après une enquête publique menée conformément au code de la voirie routière. En effet, le code prévoit que le classement et le déclassement des voies communales soient prononcés par le Conseil Municipal, et qu'une enquête publique soit diligentée lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. En l'espèce, le stationnement est modifié, de même qu'un cheminement piétonnier auparavant situé sur cette zone.

Le montant du prix de cession pourrait être fixé à 180 000 € HT et droit d'enregistrement. Ce prix est inférieur à l'évaluation de France Domaine qui l'avait évalué à 300 000 €. Mais le prix doit être mis en relation avec l'intérêt qu'un tel projet représente pour la Ville et notamment pour le quartier de la Petite-Hollande.

À terme, 125 personnes travailleront toute la journée sur ce site et qui accueilleront environ 300 enfants ou adolescents qui présentent des problèmes de handicap plus ou moins légers. Cela permettra également de répondre aux directives nationales sur l'inclusion de ces enfants ou adolescents handicapés.

Ce projet a reçu l'aval de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine de même que l'aval de l'Agence Régionale de Santé (ARS). C'est donc un projet qui trouve toute sa pertinence dans ce quartier et qui devrait revaloriser l'image du quartier.

Ce soir, il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur :

- la désaffectation et le déclassement
- sur le délai de constat de désaffectation
- de ne pas fixer de pénalités à inscrire dans la clause résolutoire de l'acte de vente
- et de se prononcer sur la cession à l'ADAPEI de ce tènement foncier de 11 153 m²

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Je vous rappelle que nous n'avons jamais été contre ce projet, bien au contraire. On se pose des questions ce qui a nécessité d'anticiper, vous venez de citer 300 enfants, élèves, ce qui veut dire une inclusion. Une inclusion se fait, comme son nom l'indique dans les écoles, collèges et lycées de l'environnement proche et le collège Lou Blazer, juste à côté connaît des effectifs qui vont encore, à la rentrée scolaire, grossir. Donc, obligatoirement, ça ne limite pas, mais ça pose le problème des effectifs d'élèves en inclusion. Quand un élève vient en inclusion, il ne vient pas seul, il est accompagné d'un ASH, assez souvent. À partir de là, il va y avoir des croisements des effectifs élèves donc, je pense, qu'il faut nécessairement, vous le faites je pense, on est prêt à participer, faire des rencontres avec l'Éducation Nationale, pour prendre globalement le problème de l'inclusion et aussi du collège Lou Blazer qui va connaître, je me répète une rentrée qui peut être difficile en termes

d'effectifs. Ça va arriver dans très peu de temps, cette rentrée au collège. Vous le savez mieux que nous, il y a une tension forte sur les collèges du Pays de Montbéliard. Le nouveau collège est loin d'être construit. Évidemment, l'argument simple que vous pourriez nous renvoyer, c'est : « C'est de votre faute ». Je pense que vous êtes en responsabilité depuis sept ans, il est donc, de votre devoir de faire tout pour que ce quartier, Monsieur DARMANIN est bien venu pour cette raison, qui est en grande difficulté, il faut absolument que le terreau de la délinquance, tout ce qui ne contribue pas à former des citoyens soit créé. Il faut un environnement éducatif, c'est important, je pense. Ça sera également l'objet de liens de rencontres avec les parents d'élèves, avec les associations, pour retisser du lien. Ce n'est pas la panacée évidemment, pour résoudre les problèmes de violences urbaines, mais il y a nécessité de refaire du lien et je pense que l'école, le collège, le lycée, l'école primaire, la maternelle sont de bons moyens pour agir ensemble.

Ça m'a gêné, je vais le dire maintenant, Monsieur GAUTHIER, parce qu'il faut toujours être explicite, je pense que vous tenez parfois des propos qui ne sont pas dignes d'un élu Monsieur. On se critique... J'ai noté : « Méthode Benenuts, vous êtes les stars des années 80... » Monsieur GAUTHIER, vous êtes premier Adjoint, vous êtes à l'éducation, aux sports, vous êtes représentant de la culture dans la 3^e Agglomération Bourgogne Franche-Comté. Vous avez cité Benenuts, moi, je vais vous en citer une autre : « Parler, c'est produire une vision du monde. » Monsieur GAUTHIER, modérez votre langage, je pense, ça ne fait pas plaisir évidemment, on est bien au-delà de cela. Mais je pense que l'autorité des élus est... je vais faire mon moraliste prof, je vous l'accorde, il faut que l'on soit attentif à tout cela, nous sommes dans une enceinte où quelques fois on s'affronte, où soi-disant, on parle trop, on n'est jamais d'accord avec vous. Mais essayons au moins, sur le langage, d'être à peu près respectueux entre nous. Je ne crois pas qu'entre nous, à moins que vous cherchiez un bon mot pour la presse, peut-être, mais je pense qu'il faut que l'on change ces habitudes, d'être très vindicatif, de toujours avoir raison. Parfois, on a tort, parfois, on a raison... Monsieur MAILLARD, vous avez cité la Citédo. Vous m'avez parlé de mon ancienne fonction. L'Axone a été construit, en 2009, je n'ai jamais critiqué l'Axone entre 2009 et 2014 et pourtant quand on allait voir les fédérations sportives c'était un petit peu la risée l'Axone. On était le premier équipement en France sportif à construire un équipement sans équipe de sport collectif résidente. Evidemment, nous avions l'argent. On l'a fait, et je ne vais pas vous critiquer, vous étiez dans une majorité. Je n'aime pas critiquer. Le petit mot, le bon mot, c'est peut-être amusant, mais tous ici, ceux qui sont en responsabilité depuis un certain temps, ça sera un peu trop simple, chaque fois de rappeler l'histoire. Je peux aussi rappeler l'histoire de l'Axone, et bien d'autres histoires, je n'ai jamais fait état, Christophe FROPPIER me regarde, je crois que jamais je n'en ai fait état et j'ai tout fait avec les responsabilités que j'avais pour essayer de faire avec parce que pour les futures générations, je pensais que c'était mieux que l'Axone vive mieux.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON.

Pour commencer, je sais très bien que vous étiez d'accord pour la construction du centre de l'ADAPEI. Vous, vous étiez d'accord, tout le monde n'était pas d'accord, je n'ai pas dit chez vous. D'autres s'y sont opposés de façon assez virulente, c'est la première chose.

Quant aux effectifs de Lou Blazer si, effectivement, on peut se poser la question, parce qu'aujourd'hui, cet établissement scolaire est plein comme un œuf, il faut quand même savoir que les jeunes qui vont venir au centre de l'ADAPEI, ne vont pas tous aller ni dans les écoles de la Petite-Hollande, ni au collège. Ils vont être dispersés dans les écoles du Pays de Montbéliard. Ça paraît normal et bien adapté, parce que, si vous avez une concentration trop importante d'enfants qui présentent des handicaps, ça peut déstabiliser les autres élèves, il faut respecter cet équilibre qui fait que chacun s'enrichit de la différence de l'autre. Ceci étant dit, ça va outre l'ADAPEI, les effectifs de Lou Blazer, je ne sais pas trop comment ça va se passer dans les années à venir, puisque le prochain collège n'ouvrira pas avant 2023. Nous avons encore deux années difficiles à vivre et je ne vous rappellerai pas l'histoire, mais moi, j'aime quand même bien rappeler l'histoire. Quand les choses arrivent à un certain degré de réalisation de concrétisation, ou qu'on a fait quelque chose ou pas, il faut savoir pourquoi on a fait comme ça ou pourquoi on n'a pas fait comme ça. Et l'histoire explique souvent bien des choses. Et quand on a la mémoire de ce qu'il se passe, ici, il y a un certain nombre d'élus qui sont élus depuis longtemps qui ont la mémoire des choses, et il faut rappeler pourquoi on a fait comme ça ou pourquoi on n'a pas fait comme ça. Contrairement à vous, moi, je trouve que c'est très important.

Ce n'est pas une raison pour se jeter des trucs à la figure, on est d'accord, quoique, quel élu n'a jamais essayé de faire un bon mot ? Franchement ? Allons, Monsieur LANÇON, tout le monde a essayé un jour.

Vous dites qu'Alexandre a été soi-disant méprisant, je ne crois pas qu'Alexandre soit méprisant, moi, je ne le connais pas comme ça. Rappelez-vous de Jacques HÉLIAS. Il n'est plus là, mais vous n'avez pas poussé de cris d'orfraie à ce moment-là sur sa manière de se comporter. Donc voilà.

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Loin de moi l'idée de blesser. Je vois que vous êtes d'une sensibilité à fleur de peau pour quelques jeux de mots ou quelques prises de parole. Moi, je me souviens, qu'un jour, Monsieur LANÇON, vous nous avez expliqué que le Maire avait des postures un peu hystériques, pour rappeler vos propres propos. Donc, dans le mépris.... Vous êtes enseignant, je crois, mais de ce côté-là vous pouvez aussi donner quelques leçons. Mais je n'ai pas envie de continuer sur ce terrain-là, puisque, vous avez raison, je pense que nous pouvons avoir un autre débat, un peu plus posé, un peu plus intelligent.

Je préférerais vous répondre sur deux sujets.

Le Lou Blazer, c'est 720 élèves cette année, c'était 680 à la rentrée 2019. J'ai rencontré le principal il y a deux semaines. Avec cette problématique, je crois que c'est une cinquantaine d'élèves en inclusion. Vous avez soulevé une vraie problématique, à laquelle, nous, nous nous étions positionnés, justement il y a un peu plus d'un an de cela, qui a donné lieu à la construction d'Algecos. Pour le moment, il y a une satisfaction, puisque ça répond à toutes les normes environnementales, il y a la climatisation, le chauffage, ça peut accueillir un certain nombre d'élèves, mais malgré tout, on est bien conscient que ça n'est pas suffisant. Vous avez évoqué le futur nouveau collège, le problème c'est que ça sera plutôt une localisation Bethoncourt, Montbéliard plutôt côté Citadelle Chiffogne, ça ne répondra pas à la problématique du Lou Blazer et de la sectorisation pour les enfants du secteur de la Petite-Hollande. Je sais qu'il y a un vrai problème d'effectif dans l'ensemble des collèges de Pays de Montbéliard Agglomération, et il y aurait peut-être une réflexion, je sais qu'ils ont le même problème aussi côté Audincourt, à avoir sur un site médian entre Montbéliard et Audincourt, qui pourrait peut-être répondre à cette problématique. Je ne sais pas, mais il va falloir vraiment y réfléchir et apporter un certain nombre de solutions.

Et puis vous avez dit aussi « créer du lien ». Je vais vous répondre, j'avais déjà évoqué avec vous un projet que l'on était en train de mener, projet qui aujourd'hui est un PEG (Projet Éducatif Global) et qui sera complété par une coordination jeunesse pour pouvoir permettre un meilleur accompagnement des jeunes et notamment des jeunes les plus en difficulté. Je pense que vous avez dû en avoir écho puisque nous avons, avec un certain nombre d'élus, rencontré certaines structures, les forces vives qui participent à l'éducation de façon générale sur la Ville de Montbéliard et j'ai rencontré aussi, dernièrement, les représentants des parents d'élèves, les fédérations PEEP et FCPE., peut-être avez-vous eu des retours par des représentants de la FCPE que vous connaissez bien, justement sur la construction de ce projet et comment on souhaite l'aborder. Il est encore en phase de construction, je le répète, mais le temps politique est un temps long. Nous ferons une présentation un peu plus générale quand ce projet sera ficelé. C'est comme cela que j'ai rencontré dernièrement Monsieur LACOMBE en sa qualité de principal du Collège Lou Blazer. Mais toute cette volonté de recréer du lien et de construire ensemble un projet pédagogique et d'avoir ce meilleur accompagnement avec des liens un peu plus serrés entre toutes les forces vives et de travailler de façon transversale, c'est un vrai projet politique que nous sommes en train de construire, nous y reviendrons, nous ne l'oublions pas.

Et puis vous avez parlé donc, vous avez tenu un certain nombre de propos, quand vous parliez de faire du lien par rapport à des problèmes de délinquance, je voulais terminer là-dessus, ce sont des thèmes que j'ai abordés lors de ma réunion PEEP FCPE et on m'a reproché de faire de la discrimination dans ce cadre-là. Je ne commenterai pas. Par contre, je suis d'accord avec vous, Monsieur LANÇON, mais nous aurons l'occasion d'aborder ces thèmes ultérieurement et on vous tiendra informé avec un peu plus de détails et de précisions.

Madame le Maire

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci. Vous évoquiez l'histoire tout à l'heure, vous évoquiez aussi la patience à avoir pour la question du Collège Lou Blazer. Oui, nous savons tous qu'il y a un problème de sureffectif. Mais attendre encore, vous dites attendre deux ans, les parents s'impatientent. Moi, dans deux ans, ma fille sera partie du collège. Alors le problème ne se pose pas ici en tant que parent, on a quand même un réel problème d'effectif qui demande à être réglé quand même assez vite. Je n'ai pas de solution. Vous aviez proposé une sectorisation unique entre Montbéliard et Voujeaucourt. C'est ce qui a été proposé, ça n'a pas permis d'alléger les effectifs, on a toujours plus d'une trentaine d'élèves en trop, même si l'expression est maladroite. Par rapport au seuil de 680, on a déjà remonté le seuil à 680, là, on en est à 35 au-delà du seuil, même si 21 élèves sont partis au collège de Voujeaucourt. La question d'un secteur unique n'a pas permis de régler le problème, au contraire, ça aurait tendance à accélérer les difficultés sur le collège.

Vous évoquez le passé et l'importance de l'histoire, Madame le Maire, je la connais tout aussi bien, et malgré les difficultés, on sait quand on est enseignant que de cumuler des élèves qui ont des difficultés scolaires va encore aggraver ces difficultés, il n'empêche qu'on n'en est plus là. Vous reparez des querelles anciennes et des propos de Jacques HELIAS, moi, ce n'est pas spécialement ce que j'ai envie d'entendre ici aujourd'hui, en tant que nouvelle élue et avoir peut-être des discussions, bien que je connaisse le poids de l'histoire, un peu plus intéressantes de ce point de vue-là.

Vous évoquez enfin, Monsieur GAUTHIER, la question des projets que vous développez. Alors, je vais revenir à la charge sur la même question, vous vous y attendiez, je pense, ne me dites pas que la pédagogie, c'est l'art de la répétition, sinon, c'est qu'il faudra expliquer autrement ce que je ne comprendrai pas. Où en êtes-vous ? Vous nous avez dit le 2 novembre, qu'il fallait donner, j'ai repris vos mots, nous travaillons les Conseils, qu'il fallait plus de visibilité et attendre, qu'il fallait plus de délais, le temps passe, malgré le COVID, les écoles n'ont pas fermé, les difficultés scolaires s'accroissent. Dans votre projet d'orientations budgétaires, vous évoquez à nouveau les liens, la maternelle, le vélo... je rappelle, comme les fois précédentes, qu'il y a urgence sur le public des 14-16 ans, qu'ils peuvent aussi être atteints par la délinquance et vous vouliez des propositions on peut vous en faire : il y a un travail d'accompagnement à faire vers l'emploi, contre le décrochage scolaire, en direction des 14 et des 16 ans, accentuer la liaison entre le collège et le lycée, accompagner à l'emploi les CAP, la liste peut-être longue. Je vous repose la question, les cités éducatives sont-elles des cités mortes à Montbéliard ? Vous me direz que non !

Madame le Maire

Monsieur GAUTHIER.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est vrai que je m'y attendais.....

Madame Sidonie MARCHAL

Ah ben !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non mais... parce que l'on est en plein dedans. Je ne vais pas vous faire le coup de « la pédagogie, c'est l'art de répéter », je sais que c'est quelque chose qui vous tient à cœur et qui me tient à cœur aussi et on a envie que ce projet aboutisse.

Le problème, c'est que nous ne sommes pas complètement libres, nous sommes acteurs, mais ce n'est pas nous qui avons la gestion de ce dossier. C'est aujourd'hui entre les mains, je vous l'avais déjà expliqué, du Sous-Préfet qui gère la mise en place, puisque ce sont deux communes qui sont éligibles à Cité Éducative et c'est piloté aussi par PMA. Concernant, les orientations qui ont été prises, nous avons eu une approche qui a été présentée. Le Sous-Préfet nous a dit : « Non, ce n'est pas le sens de Cité Éducative, ce n'est pas comme cela que je souhaite travailler et nous allons tout reprendre ». Donc, une réunion a eu lieu il y a deux ou trois semaines maintenant, où nous avons rencontré le DASEN, le Sous-Préfet, à laquelle assistait Madame le Maire, je n'étais pas présent puisqu'indisponible, mais à laquelle on a réexpliqué tous les enjeux et comment le Sous-Préfet souhaitait travailler, comment l'Éducation Nationale souhaite travailler. J'ai présenté justement, ce PEG. C'est un projet d'ensemble, vous avez cité l'emploi, l'insertion... tout cela. Quand on parle d'une coordination jeunesse, moi, je parle d'un parcours de vie pour les jeunes. Vous avez des jeunes qui décrochent, qui n'ont aucune orientation, qui n'ont pas forcément d'aide familiale, il y a de vrais problèmes et nous en sommes conscients et par rapport à cela, nous nous souhaitons y répondre avec des acteurs du terrain, mais pas de façon éparpillée avec un ensemble de dispositifs, on a une nébuleuse de dispositifs, personne ne communique, personne ne se parle et finalement, chacun fait les choses dans son coin. Aujourd'hui, l'idée est d'avoir une vraie coordination, de l'ensemble de ces dispositifs pour mieux répondre et gagner en efficacité. L'idée, c'est d'être efficient. On l'a présenté comme ça au Sous-Préfet, et on souhaite intégrer la Cité Éducative dans ce projet. Donc, on va faire un cheminement qui est différent. Malheureusement, j'en suis conscient, on perd du temps. Ça, ça me bouffe aussi, je vous rassure. On avait fait un certain nombre de propositions, il y a eu d'autres propositions en face, parce que la Ville de Montbéliard n'allait pas dans le sens des attentes que souhaitait le Sous-Préfet. Aujourd'hui, on a remis les cartes sur la table, on a présenté, notre façon de travailler, notre fonctionnement et notre projet politique, on lui a même donné un nom, ça s'appelle Cité CAP, pour Coordination, Action, Prévention, c'est un jeu de mots, je n'en ai pas la paternité. Je dirais plus tard qui est à l'origine de ce nom, mais on travaille et ce travail global est de pouvoir y insérer Cité Éducative. Aujourd'hui, je n'ai malheureusement pas plus de réponses à vous apporter que la dernière fois. Ça peut être une critique, mais malheureusement, nous ne sommes pas seuls décideurs. Si c'était le cas, ça serait beaucoup plus facile et je pense que l'on aurait mis en place un certain nombre de projets et beaucoup plus que ce qui est déjà fait. Mais voilà, un certain nombre de thèmes de la Cité Éducative seront repris dans ce dispositif Cité CAP. L'avantage de Cité CAP, c'est que c'est un projet politique que nous allons piloter, nous, Ville de Montbéliard. C'est encore en phase de construction mais on le présentera quand ça sera vraiment finalisé.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

C'est simplement par rapport à Cité CAP, j'en ai déjà entendu parlé. Ce n'est pas du tout le dispositif national ?

Madame le Maire

Non.

Monsieur Éric LANÇON

Donc, il faudra changer de nom, parce qu'il y a Cité CAP national qui existe.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non !

Monsieur Éric LANÇON

Si !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Ça a déjà été déposé ?

Monsieur Éric LANÇON

C'est une simple proposition. Moi, j'ai devant moi Cité CAP !

Madame le Maire

S'il n'y a plus que cela à trouver, ce n'est pas un problème. Nous allons voter si vous le voulez bien sur cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

On passe maintenant à la question n°16 « Ecole élémentaire André BOULLOCHE – Demande de subvention ». Alexandre GAUTHIER.

16. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANDRÉ BOULLOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Il s'agit de l'école élémentaire André Boulloche qui, dans le cadre des projets pédagogiques innovants, nous demande une subvention de 500 €, pour mettre en place son projet en partenariat avec l'association scientifique ECTI pour créer :

- un jeu d'adresse
- un robot-coccinelle
- une lampe
- une lampe de poche...

Il y aura trois séances pratiques qui seront mises en place. Ça permettra aux élèves de fabriquer des objets innovants et technologiques qui pourront être exposés ensuite à la fête de l'école.

Je rappelle qu'il y a eu un avis favorable de la commission. Il est demandé au Conseil de voter.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente-

Madame le Maire

Question n°17 « Ecole maternelle Maurice RAVEL – Demande de subvention ». Alexandre GAUTHIER.

17. ÉCOLE MATERNELLE MAURICE RAVEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est une demande de subvention de l'école maternelle Maurice Ravel pour mener à bien un projet qui s'appelle « Tous au jardin ». Comme son nom l'indique, c'est un projet pédagogique innovant, sur le thème du développement durable, du jardinage, avec :

- la création d'un jardin aromatique
- un élevage d'insectes

- la fabrication de nichoirs pour les oiseaux. On est à la fois sur la faune et la flore. C'est vraiment un beau projet
- un imagier numérique qui sera mis en place avec une tablette au fur et à mesure du déroulement du projet, ils pourront prendre des photos et montrer un certain nombre de choses.

C'est un vrai beau projet, moi, j'adhère à ce type de projet. Ils nous demandent une subvention de 500 € sur un budget global de 865 €. Avec avis favorable de la commission. Il vous est proposé de voter pour cette subvention.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

C'est très intéressant. Est-ce que l'on ne pourrait pas les aider pour aller jusqu'à se faire labelliser, « refuge LPO » par exemple ? Parce qu'il ne manque presque rien !

Madame le Maire

Peut-être faut-il voir cela avec l'enseignant et Monsieur ROCH.

Monsieur Alain PONCET

C'est juste une suggestion, parce que comme ils vont faire un nichoir, un machin, un truc, il suffit que la Ville ne mette pas de pesticides et d'autres produits et qu'on s'engage sur des choses assez simples et on peut déclarer ça « refuge LPO ».

Madame le Maire

Nous ne mettons plus de pesticides. Mais oui, il faut proposer ça à l'enseignant.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, on peut accompagner et le proposer. D'accord.

Monsieur Alain PONCET

Y compris en les accompagnant financièrement s'il le faut.

Madame le Maire

On verra à ce moment-là avec l'enseignant.

Monsieur Alain PONCET

Parce que même un balcon peut être refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), même votre balcon peut être déclaré refuge LPO, un tout petit jardin aussi...

Madame le Maire

Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 18 « Installations sportives municipales – Mise à disposition du collège Saint-Maimboeuf – Avenant à la convention ». Alexandre GAUTHIER.

18. INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES – MISE A DISPOSITION DU COLLÈGE SAINT-MAIMBOEUF – AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Il s'agit de voter un avenant à la convention de mise à disposition des installations sportives municipales avec le collège privé Saint-Maimboeuf.

Je vais prendre le temps d'expliquer : depuis 2015, nous demandons une facturation qui s'élève à 84 % de la dotation qui est versée par le Département au Collège Saint-Maimboeuf, dotation par élève. Pourquoi ? Parce que, historiquement, ce ne sont pas le Département et la Région qui ont financé la construction des ISM, c'est à l'époque le District Urbain du Pays de Montbéliard, devenu depuis PMA, qui avait financé ces installations, parce qu'il y avait un besoin. Sauf que le Département et la Région « financent » l'entrée dans ces infrastructures. Les communes ont en charge la gestion, les charges de gestion et la rénovation en ce qui concerne PMA. Nous avons signé des conventions quadripartites dans ce cas avec l'établissement scolaire, la collectivité compétente, l'Agglomération et la Ville de Montbéliard.

Dans ce schéma, nous avons donc le Département qui finance, qui donne une dotation par élève pour l'EPS à chaque collège et chaque collège reverse une participation qui s'élève à 84 % de cette dotation par élève. Sauf que, comme cette dotation va passer de 13,67 € à 18 €, il va y avoir un décalage, on ne peut pas récupérer 84 % de ces 18 €, il va falloir ajuster ce pourcentage en fonction de ce nouveau montant, sauf que l'on doit pour cela attendre, pour voir comment Pays de Montbéliard Agglomération va se positionner parce que pour le collège privé Saint-Maimboeuf, nous appliquons exactement le même taux pour une question d'équité.

Donc, nous devons voter un avenant pour anticiper justement, cette modification tarifaire.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Nous sommes entièrement d'accord, évidemment. Mais, j'en profite pour alerter ou prévenir sur les difficultés toujours du Collège Lou Blazer sur l'accès aux installations sportives. Vous savez que depuis 1 mois ½, l'éducation physique, je prends à témoin Monsieur le Principal, se fait un peu n'importe comment. Serait-il possible, sur des créneaux évidemment, plutôt réduits, que les élèves du collège Lou Blazer puissent accéder soit à Coteau Jouvent et évidemment, le gymnase Brossolette qui est fermé depuis sept ans, vous le savez, ça nous a valu quelques échanges. Je pense que ça serait un signe positif aussi de savoir qu'il y a quelques élèves qui vont au gymnase Brossolette, ce n'est pas très loin et en plus, ça fera marcher les élèves. Et puis, il y a aussi cet ex stade Léo Lagrange, puisque les vestiaires ont été détruits... on se demandait si dans une vision plus élargie de la Petite-Hollande, il était possible d'avoir un terrain de jeu, accessible, évidemment, aux scolaires les plus proches (le collège est à 200 mètres à vol d'oiseau), aux jeunes de la Petite-Hollande aussi. C'est un endroit qui est assez excentré par rapport aux habitations et qui pourrait être, je pense, englobé dans la rénovation générale de la Petite-Hollande. Il y a beaucoup d'investissements qui sont aidés, la proposition est facile puisque nous ne sommes pas aux affaires, mais ce sont des coûts minimes, Brossolette, c'était 15 000 € à l'année, si mes souvenirs sont bons. Ça permettrait de donner de l'air aux élèves, c'est aussi une répercussion directe sur leurs conditions de vie, pour eux, le sport, l'activité physique, sont des facteurs importants.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je rappelle que l'utilisation des gymnases en intérieur n'est pas autorisée pour des raisons sanitaires. Il y a d'autres solutions qui sont apportées, on met à disposition tout ce qui est ISM extérieur. C'est vrai qu'il y a le terrain d'Athlé après, il y a d'autres endroits où aller faire du sport. L'idée étant de ne pas trop s'éloigner du gymnase. Mais en temps normal, nous sommes bien conscients des problématiques dues au sureffectif au collège. Nous avons déjà mis à disposition, nos gymnases à titre gracieux et nous répondons à la demande du collège à chaque fois qu'il y a un besoin. Maintenant, nous, on ne va pas leur faire de propositions, tant qu'eux ne nous le demandent pas.

Madame le Maire

Aujourd'hui, on ne peut ouvrir aucun gymnase puisque c'est interdit. Vous savez que le gymnase Brossolette a été vendu par PMA à l'ADAPEI pour utilisation pour les enfants, les jeunes qui viendront faire du sport, dans ce gymnase.

Monsieur Éric LANÇON

On ne refait pas l'histoire !

Madame le Maire

Ne refaisons pas l'histoire ! Madame MARECHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

MARCHAL !

Madame le Maire

Pardon Madame MARCHAL !

Madame Sidonie MARCHAL

Ce n'est pas grave, c'est la fatigue !

Je voudrais revenir sur ce qu'ont dit Monsieur GAUTHIER et Monsieur LANÇON, le problème d'accès aux infrastructures sportives n'est pas conjoncturel à la crise du COVID, il est devenu structurel, les gamins font cours d'EPS dans la grande salle collective, la grande salle de réunion, depuis un certain temps. Certes, il y a des difficultés maintenant, mais le problème est réel. On vote pour la mise à disposition pour le collège Saint-Maimbœuf, aucun problème, mais on tenait à souligner, quand même la question d'équité des territoires et que toujours, sur le collège, c'est la même question des effectifs, les gamins souffrent d'un manque d'accès à des infrastructures liées au collège, je l'entends bien. Mais vous êtes au courant, il y a eu un Conseil d'Administration, je crois que Monsieur DJILALI était là, et les collègues d'EPS ont posé une motion, il y avait un élu de la Ville, un élu du Département, moi, je vous dis, vous avez peut-être là une temporalité d'élus, mais pour les parents et les enfants, le temps presse quand même. Vous nous avez dit que vous étiez des « faiseurs », donc, nous attendons que vous fassiez. Merci.

Madame le Maire

La seule chose, quand même, qui est d'importance, c'est que ces équipements, qui sont des collèges, sont de la compétence du Département et pas de la Ville. Alors, c'est un peu facile de faire de grosses bêtises en stratégie de construction, parce que c'est quand même à ça que l'on va revenir. La destruction du collège Brossolette était une imbécillité sans nom et aujourd'hui, on voit que c'était une véritable bêtise. J'espère qu'avec la construction du collège sur Bethoncourt, les choses s'amélioreront. Il faudra qu'il y ait une évolution de la carte scolaire, c'est impossible autrement. Ou autrement, on construira pour je ne sais qui, je ne sais quels enfants, mais cette décision ne nous appartient pas. On peut, néanmoins, bien sûr en parler au Département, mais la décision ne nous

appartient pas. Vous savez, quand on se lance dans des opérations de ce type-là, il ne faut pas voir la chose au bout de l'année, il faut imaginer à cinq ou dix ans plus tard et moi, j'étais la seule à l'avoir dénoncé à l'époque, je me rappelle, où tout le monde rigolait. Aujourd'hui, on rigole un peu moins.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Monsieur LANÇON a fait la proposition de l'ex stade Léo Lagrange qui est sous la mosquée. Le vestiaire a été démolé, je suis passé, il n'y a pas longtemps, parce que j'habite à 100 mètres du lieu, les barrières qui étaient autour du stade ont été enlevées ou partiellement enlevées, mais les travaux pour pouvoir jouer sur cet espace, il n'y a pas grand-chose à faire.

Madame le Maire

C'est quelque chose que l'on peut regarder, néanmoins, je vais vous dire, sans que ça pose de problèmes de sécurité. Aujourd'hui, vous voyez l'état de violences sous-jacentes qui ne demandent qu'à démarrer. Ce sont des choses que l'on peut regarder, mais qui doivent être travaillées largement en amont.

Philippe TISSOT.

Monsieur Philippe TISSOT

Je voulais juste dire un petit mot pour enchaîner, sans vouloir refaire l'histoire, puisque moi, je n'y étais pas, dans cette histoire, si, mais de l'autre côté. Je vous rappelle que j'ai été enseignant pendant onze ans au Collège Brossolette, que c'était un établissement magnifique, Monsieur LACHAMBRE en sait quelque chose puisque j'étais avec votre épouse quand on s'est battu et que l'on a fait une marche à la Petite-Hollande entre le Collège Brossolette et le Collège Pergaud, pour dire « Stop, ce n'est pas possible, ce n'est pas vivable, d'imaginer de rassembler en lieu et place du Collège Pergaud de l'époque, un Collège Lou Blazer qui va rassembler 750 ou 800 gamins », alors qu'ils étaient équitablement répartis dans deux établissements parfaitement homogènes. Et je me souviens que même si le Collège Brossolette et le Collège Pergaud manquaient de mixité sociale, dans les années 2004 à 2007, c'est-à-dire avant que le collège ferme définitivement ses portes, on avait des établissements qui vivaient correctement. Aujourd'hui, on peut se poser les questions de savoir ce que l'on peut faire, mais on ne peut pas réparer les erreurs de l'histoire. Je le dis au moins pour mémoire, puisque j'ai fait partie de ceux qui ont manifesté pour ne pas que l'on ferme le Collège Brossolette.

Madame le Maire

En la matière, une erreur monumentale qui a été faite aussi sur la fermeture d'un collège : il y avait un super collège, le Collège Cuvier dans l'enceinte du Lycée Cuvier, il y avait un lycée et un collège depuis la construction du Lycée Cuvier. Il ne coûtait rien en plus, il y avait une mutualisation des moyens entre le collège et le lycée... Fermé ! Ça aussi, c'était une bêtise. Aujourd'hui, on aurait un collège à côté du Lycée Cuvier, nous n'aurions pas les problèmes d'aujourd'hui. Il suffirait de changer un peu la carte scolaire. Les stratégies politiques qui ont été menées à ce moment-là, on en paye, dix ans après, les conséquences. C'est gravissime. À un moment, quand un élu prend une décision, ce n'est pas au bout de l'année qu'il doit réfléchir à la conséquence et j'en reviens, moi, au Débat d'Orientations Budgétaires, parce que tout se tient dans ce genre de choses. Imaginez et c'est fort possible que dans l'année ou les deux ans qui viennent, après les présidentielles par exemple, que l'État nous dise : « Nous avons de graves difficultés financières et pour les collectivités locales, nous allons serrer un peu plus les choses », parce que c'est quand même ce qui nous pend au nez. Regardez ce qu'il se passe avec la taxe d'habitation, regardez ce qu'il se passe avec la diminution des bases sur les taxes foncières, ça, il faut l'anticiper et c'est aujourd'hui que ça s'anticipe, ce n'est pas quand on aura le nez dans les difficultés qu'il faudra dire : « On ne savait pas... on croyait que... ». Un élu doit anticiper et sur le coup des collèges, ça a été un zéro pointé.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous l'avez dit à Monsieur DARMANIN quand vous l'avez rencontré ? Et puis d'autre part, c'est dommage que Monsieur SOMMER ne soit plus là, ça aurait été bien qu'il entende ce que vous dites. Avez-vous parlé de cela ? Je sais bien qu'il n'est pas Ministre des Finances, Monsieur DARMANIN...

Madame le Maire

Ce n'était ni le lieu ni le moment d'en parler...

Monsieur LACHAMBRE

C'était juste une boutade !

Madame le Maire

Mais bien sûr que tous les Maires de France et tous les Présidents de collectivité pensent à cela. Un jour, il faudra bien la payer cette dette. Je sais que l'on dit aujourd'hui : « On ne va pas la payer », il y en a bien un qui va payer. C'est très facile de serrer la vis aux collectivités. Regardez ce qu'il se passe avec notre perte d'autonomie financière, avec la taxe d'habitation et une partie de la taxe foncière. C'est une reprise en main sérieuse du pouvoir central. Alors qu'on nous parle de décentralisation à longueur d'année. Tout cela, c'est du pipeau.

Bref, votons. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT et M. Eddie STAMPONE momentanément absents-

Madame le Maire

Pour les quatre questions suivantes, c'est Christophe FROPPIER. Question n°19 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ».

19. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit du fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales avec le versement des subventions à hauteur de 20 % plafonné à 3 000 €.

Vous retrouvez dans le tableau les quatre demandeurs, la nature des travaux, le montant des travaux et le montant de la subvention estimée.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement desdites subventions dès la réception des factures acquittées et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente-

Madame le Maire

Question n°20 « Garantie d'emprunts à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 19 logements sis 42 rue Jean Lamarck à Montbéliard ».

20. GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM NEOLIA – REHABILITATION DE 19 LOGEMENTS SIS 42 RUE JEAN LAMARCK A MONTBELIARD

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

La Société Néolia a entrepris la réhabilitation énergétique de 19 logements collectifs.

Le coût de cette opération s'élève à 587 258 € et son financement sera assuré par les fonds propres de la société avec deux prêts, notamment la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Société Néolia sollicite pour ces derniers la garantie du Conseil Départemental du Doubs à hauteur de 60 %, c'est-à-dire 330 387,60 € et de la Ville de Montbéliard à hauteur de 40 %, c'est-à-dire 220 258,40 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes dispositions,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre l'Emprunteur, le Département du Doubs et la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

C'est simplement un point particulier. Deux bâtiments vont être démolis partiellement, les habitants viennent de recevoir une lettre et certains habitent là depuis cinquante ans, par exemple, et ils apprennent que le 31 mars 2022, ils ne vont plus être là. Chez certains, c'est un choc. Vous comprenez bien. Évidemment, il y a des mesures d'accompagnement que Néolia pose, qui sont habituelles. Je pense que dans cette période un peu particulière, ça fait un an que ces habitants ne sont pas sortis de chez eux et il faut être attentif et vigilant pour que ça se passe bien parce qu'il doit y avoir une vingtaine d'appartements, qui vont être détruits et on leur propose des points. Quand on lit la lettre, quand on n'a pas de souci, ça va, mais j'imagine l'angoisse que certains ont déjà, pour les avoir rencontrés, de l'avenir. En plus d'un avenir incertain, globalement, ils ont aussi leur avenir proche à eux. Vous avez bien compris, ce n'est pas du tout une critique, au contraire, il faut peut-être aussi, pour recréer du lien, que ces gens ne se sentent pas uniquement en relation avec Néolia, mais aussi avec des élus.

Madame le Maire

Excusez-moi, je n'ai pas compris de quels logements vous parliez, Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Rue Ravel. Vous voulez les numéros Madame le Maire ? Le 8 et le 10. Proposition n°17.

Madame le Maire

D'accord, oui. Vous savez que quand des gens font partie d'immeubles qui vont être détruits, ils sont toujours suivis par la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) qui en général travaille très bien. Ils accompagnent psychologiquement, socialement... Après, c'est toujours un choc, bien sûr, mais c'est la rançon de la rénovation urbaine. Vous avez vécu la même chose quand vous étiez à notre place.

Ce qu'il se passe, c'est que les logements qui sont libérés ne sont pas redonnés, ce qui permet progressivement de faire partir les gens, ça peut durer parfois très, très longtemps, plusieurs années, mais c'est vrai que ça peut être très difficile pour des personnes qui sont là depuis longtemps, notamment, des personnes âgées.

Monsieur Éric LANÇON

Je ne serai pas intervenu en temps « normal », mais vous comprenez que dans ces temps de grande incertitude, c'est encore un souci en plus. Il n'y a aucune critique, je le répète, ne le prenez pas mal. Il faut les voir, les rencontrer, leur expliquer, les rassurer tout simplement.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur LACHAMBRE

J'avais fait une remarque au précédent Conseil Municipal, en disant que ça serait bien que la question de réhabilitation thermique, énergétique des logements soit mentionnée. Et là, je suis content que la garantie d'emprunt que nous avons ici, il est bien mentionné que c'est pour cela. Mais comme on n'est jamais content... ce n'est pas que l'on n'est pas content, c'est que je fais une proposition : qu'il puisse y avoir une présentation très rapide en dix lignes, ça peut être suffisant, du descriptif des travaux concernés. D'autre part, il y a eu un certain nombre d'opérations de réhabilitation de logements que l'on a qualifiée de thermique, mais qui était de très mauvaise qualité. Je pense que l'on a fait des progrès depuis, ça, c'est vrai, mais je pense qu'il serait intéressant d'avoir un suivi sur les trois ou quatre années qui suivent. Qu'il y ait, par exemple, au départ, dans le descriptif des travaux que ça s'appuie bien sur un audit énergétique avant travaux, en disant que les logements sont classés E, F, G... que l'on fixe les objectifs en disant : « Ils étaient classés F, ils vont être classés D ou C » et qu'il puisse y avoir un suivi d'efficacité des travaux. C'est-à-dire que durant les quatre années qui suivent les travaux, que l'on puisse avoir des rendus. En disant : « Ils étaient à 250 kWh/m² et par an, maintenant, on est passé à 125 ». Je trouve que ça serait intéressant, parce que ça nous permettrait de savoir où placer les exigences ou les accentuer par rapport aux organismes logeurs.

Madame le Maire

On a entendu votre proposition, ce qui serait intéressant, c'est peut-être que les bailleurs sociaux viennent nous présenter ce qu'ils font, ce qu'ils vont faire, ce qu'ils envisagent d'investir sur le territoire.

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Question n°21 « Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte IDEHA – Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics – Rapport annuel des mandataires – Année 2019 ». Christophe FROPPIER.

21. SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE D'ÉCONOMIE MIXTE IDEHA – ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES PUBLICS – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES – ANNÉE 2019

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Au 31 décembre 2019, le patrimoine géré était de 3 068 logements, 1 256 garages et parkings répartis sur 26 communes.

Il y a eu 488 ménages entrant en 2019 et le taux de vacance a diminué en passant de 5,37 % en 2018 à 3,30 % en 2019. Pour Montbéliard, sur les 407 logements du parc, il y a eu 74 entrants en 2019 et le taux de vacance était de 5 %.

Des aides ont été accordées à 22 familles par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité Logement.

En termes d'investissements, pour Montbéliard, les travaux en cours ont concerné la réhabilitation thermique des barres pour 68 logements sur le quartier de la Chiffogne, complétée d'une mise à niveau des parties communes et l'installation d'ascenseurs.

Financièrement, le résultat de l'exercice 2019 s'élevait à 969 974,29 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel 2019 des mandataires à l'assemblée spéciale des collectivités publiques actionnaires dans la SAIEM IDEHA.

Étant administrateur, je ne participerai pas au vote Madame le Maire.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Monsieur Christophe FROPPIER

Étant administrateur, je ne participerai pas au vote Madame le Maire.

Madame le Maire

Oui, c'est noté. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

Madame le Maire

Question n°22 « Syndicat Intercommunal de l'Union – Modification du périmètre – Retrait d'Ornans et adhésion de Grandvillars ». Christophe FROPPIER.

22. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNION – MODIFICATION DU PERIMETRE – RETRAIT D'ORNANS ET ADHESION DE GRANDVILLARS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du retrait de la commune d'Ornans et l'adhésion de la commune de Grandvillars au Syndicat Intercommunal de l'Union.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le retrait de la Commune d'Ornans du Syndicat Intercommunal de l'Union ;
- d'approuver l'adhésion de la Commune de Grandvillars ;
- d'approuver les modifications du périmètre et des compétences du Syndicat en résultant ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette modification du périmètre.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) et les demandes de travaux sur les monuments historiques et sur les biens labellisés ». Rémi PLUCHE.

23. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LES DEMANDES DE TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES ET SUR LES BIENS LABELLISES

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public et les demandes de travaux sur les monuments historiques et les biens labellisés.

Effectivement le Maire est l'autorité compétente pour déposer toutes demandes d'autorisations pour un ERP dès lors qu'il en a été autorisé par le Conseil Municipal.

Les travaux qui doivent prochainement faire l'objet de demandes d'autorisations sont :

Des travaux d'accessibilité :

- L'école élémentaire Bouloche qui est un ERP, avec une mise en conformité d'escaliers, une mise en conformité de sanitaires.
- L'école élémentaire des Fossés qui est un ERP avec une mise en conformité d'escaliers, une mise en conformité de sanitaires, installation d'un élévateur.

Des travaux de restructuration :

- Foyer Domon qui est un ERP avec des travaux liés au transfert de la restauration scolaire des Hexagones.
- La piscine d'été qui est un bien labellisé Architecture Contemporaine Remarquable pour les travaux de restructuration de la pataugeoire : démolition-reconstruction et aménagements des périphériques : accès et clôtures.

Des travaux de sécurité incendie :

- Pour le Temple Saint-Georges qui est un ERP avec le remplacement des trois portes automatiques.

Des travaux divers :

- Pour le musée du château qui est un immeuble classé avec la mise en œuvre de grilles sur certaines fenêtres.
- Pour le Châtel Devant qui est un immeuble classé pour le remplacement de menuiseries extérieures.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer pour les opérations susmentionnées :

- les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier,
- les demandes d'autorisations préalables sur les immeubles classés,
- les demandes d'autorisations préalables sur les biens labellisés au titre du Code du Patrimoine.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Pour l'école élémentaire des Fossés, l'installation d'un élévateur, de quoi s'agit-il ? D'une rampe ? D'un monte-charge ?

Madame le Maire

On appellera cela un peu « monte-charge », ce n'est pas un ascenseur, ce n'est pas une rampe. On est obligé de s'adapter un peu au bâtiment.

Monsieur Alain PONCET

Mais je trouve ça bien. Les rampes ont souvent été utilisées pour se mettre aux normes, mais ce n'est pas très efficace. L'élévateur, c'est bien.

Madame le Maire

Ça dépend des rampes. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Le Conseil est terminé. Vous avez eu la date du prochain.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Les décisions du Maire, nous devons en parler, vous en avez pris 41, c'est beaucoup, vous en avez le droit, puisqu'on vous en a donné l'autorisation au premier Conseil Municipal, donc, ne pourrait-il pas y avoir, un certain nombre de points qui soient rattachés, je ne parle pas des marchés qui sont de l'ordre de l'ordinaire. Je pense par exemple au 17 décembre 2020, c'est un projet important, le Ministre, d'ailleurs est venu voir ce projet porté par PMA et fortement aidé par la Région dans le cadre du pôle métropolitain. Je pense que c'est le type de projet que l'on doit rattacher à la Cité Éducative par exemple, ça permettrait d'en parler, ça vous permettrait à vous, majorité, de mettre en avant la Cité Éducative par exemple. Je pourrais prendre bien d'autres exemples, sur certaines de vos décisions qui pourraient faire l'objet d'échange. C'est un beau projet et pourquoi pas même aller plus loin. Je prends celui-là, mais il y en a d'autres, comme le chauffage... Mais je pense que Monsieur LACHAMBRE va demander la parole.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, ce n'est pas une critique de la décision. C'est juste une proposition. C'est la décision n°2021-004 qui est page 56. Il s'agit du chauffage urbain de la Petite-Hollande, mais il ne s'agit pas du réseau de chauffage, il s'agit du secondaire, donc, la partie privative qui nous concerne, nous, Ville puisqu'en fait, il y a un certain nombre d'endroits où nous sommes raccordés. Sur cette question de la gestion du secondaire, vous savez sans doute que c'est difficile à gérer par les copropriétés en particulier

parce que les organismes logeurs ont des structures, ils savent faire, ils ont la force de frappe. La Mairie aussi a la force de frappe, parce qu'elle a de la compétence, un volume... Je pense que ça pourrait être intéressant, parce qu'en fait, le marché est étendu. La fin du marché était normalement au 31 décembre, elle va jusqu'au 30 juin 2021, que dans le cadre du renouvellement, il puisse y avoir un contact qui soit pris avec le groupe chauffage. Que Monsieur PEQUIGNOT rencontre à l'occasion depuis quelque temps, de façon à ce qu'il puisse y avoir un échange pour parler de la façon dont c'est géré. Parce que les conseils syndicaux de toutes ces copropriétés rament pour arriver à comprendre ce que l'on pourrait faire pour améliorer, pour mieux gérer... et je pense que dans la mesure où il y a justement ce renouvellement, que l'on profite de ce renouvellement pour que les conseils syndicaux qui le souhaitent, puissent chacun décider de l'organisme qui va gérer son secondaire. Mais ça pourrait être intéressant, qu'il puisse y avoir un travail commun. Par exemple, il y a Monsieur DELAVELLE qui en fait partie, Marie-Odile ECK et d'autres personnes qui sont dans ce groupe et qui essayent d'aider toutes ces copropriétés. En sachant que les services de la Ville participent aussi et donnent des informations, il y a des réunions régulières.

Madame le Maire

On peut regarder si on peut. On ne va pas non plus faire le travail à leur place, mais au moins les accompagner parfois surtout au démarrage d'une procédure. On peut regarder ça.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est profiter du fait qu'il y a ce renouvellement de marché.

Madame le Maire

J'ai bien compris Monsieur LACHAMBRE.

Le Conseil est terminé, je vois que vous n'avez pas envie de partir... bonne soirée et à bientôt.

DECISION N° 2020-106 DU 28 NOVEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

LOCATION, MONTAGE, DEMONTAGE ET MAINTENANCE D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 8 septembre 2020, afin de procéder à la mise en place d'une patinoire temporaire dans le cadre des animations programmées pour les Lumières de Noël.

Considérant les offres reçues, considérant la décision de la municipalité de ne pas organiser le marché de Noël en 2020, suite aux mesures de confinement prises par le Gouvernement en raison de la crise sanitaire du COVID 19 et considérant la décision du Conseil Municipal, réuni le 2 novembre 2020, d'abandonner la procédure de délégation de service public pour la gestion d'une patinoire temporaire dans le cadre des Lumières de Noël 2020, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite la consultation sous objet, pour motif d'intérêt général, conformément à l'article R.2185-1 du Code de la commande publique.

DECISION N° 2020-107 DU 1^{ER} DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

HARMONISATION DU MOBILIER URBAIN SUR LE CENTRE-VILLE - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à l'harmonisation du mobilier urbain sur le centre -ville de Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 16 novembre 2020.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise ID VERDE, domiciliée à AUDINCOURT (25400), pour un montant de 214 426,58 € HT.

DECISION N° 2020-108 DU 1^{ER} DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

AIRES DE CAMPING-CARS PORT DE PLAISANCE – GESTION DES EQUIPEMENTS DE SERVICE – MARCHE 2020-032 – AVENANT N° 1

Par décision n° 2020-051 du 10 juillet 2020, le marché pour la gestion des équipements de service des aires de camping-cars et port de plaisance a été attribué à l'entreprise COLAS, lot n° 1 : Réseaux voirie maçonnerie, pour un montant de 121 167,65 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value et en moins-value en cours de chantier.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2020-032, pour un montant de 1 177,85 € HT en plus-value.

DECISION N° 2020-109 DU 2 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

GESTION EQUIPEMENTS DE SERVICE – AIRE DE SERVICES ET DE STATIONNEMENT CAMPING-CARS (CHAMP DE FOIRE ET CAPITAINERIE)

La Ville a fait l'acquisition, auprès de la société Aircservices, du logiciel Airepark de gestion des terminaux de paiement automatique (TPA) pour le règlement des différentes prestations sur les aires de services et de stationnement des camping-cars.

Seule la société Aireservices peut proposer un contrat de maintenance comprenant une assistance téléphonique à l'utilisation et à l'exploitation et une maintenance corrective du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30 ;

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société Aireservices un contrat de maintenance pour un montant annuel de 1 080 € HT et un contrat abonnement téléphonique 4G annuel (avec sécurisation du transfert des flux monétiques) pour un montant annuel de 564 € HT. Ces montants sont révisables selon la formule indiquée sur les contrats. Ces contrats sont conclus pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction.

DECISION N° 2020-110 DU 4 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – MARIE-NOËLLE BIGUINET ET COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR X – PROTECTION FONCTIONNELLE ET REPRESENTATION A L'AUDIENCE

Le 29 juillet 2020, à l'occasion d'une visite officielle avec Monsieur le Préfet du Doubs dans le quartier de la Petite Hollande, Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire de Montbéliard, a été violemment insultée par un individu, immédiatement interpellé par les forces de l'ordre.

L'auteur présumé des faits, Monsieur X, comparaitra devant le Tribunal Judiciaire de Montbéliard le 7 décembre 2020.

En vertu de l'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre en œuvre la protection fonctionnelle de la commune dans cette action et d'être représentée devant la juridiction compétente par Maître Pierre-Henri SURDEY ou un autre représentant de la SCP SURDEY GUY, cabinet d'avocats à Montbéliard.

DECISION N° 2020-111 DU 8 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

MARCHE N° 2018-037 : ETUDE PREALABLE DE PRE-PROGRAMMATION ET MISSION A LA MAITRISE D'OUVRAGE CENTRE AQUATIQUE RENE DONZE - RESILIATION

Sur le fondement de la décision n° 2018-047 du 9 juin 2018, la Ville a conclu un marché de prestations intellectuelles afin de réaliser une étude de faisabilité et de pré-programmation pour restructurer le Centre Aquatique René Donzé, avec le groupement Assistance Conseil Sécurité/Sprint Conseil, pour un montant de 19 125,00 € HT (tranches fermes) et un montant de 13 300,00 € HT (tranches conditionnelles).

Considérant l'article 11 du CCAP relatif à l'arrêt de l'exécution des prestations,

Considérant que sur le fondement de l'article 20 du CCAG PI, lorsque les prestations sont scindées en plusieurs parties techniques à exécuter distinctement, le pouvoir adjudicateur peut décider, au terme de chacune de ces parties, de ne pas poursuivre l'exécution,

Considérant que la Ville a décidé la non réalisation de la tranche ferme 3 du marché ainsi que le non affermissement des tranches conditionnelles 1 et 2,

Considérant que la décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité, et qu'elle entraîne la résiliation du marché.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de résilier le marché n° 2018-037 de prestations intellectuelles pour l'étude de faisabilité et de pré-programmation pour restructurer le Centre Aquatique René Donzé, avec le groupement Assistance Conseil Sécurité,
- d'arrêter les prestations au terme des tranches fermes 1 et 2 pour un montant de 14 945,00 € HT.
- de ne pas verser d'indemnité au titulaire du marché.

DECISION N° 2020-112 DU 8 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES 2021 - ACCORD CADRE AVEC MINIMUM ET MAXIMUM – LOTS 1, 3 ET 4

Il est nécessaire de couvrir les besoins en fourniture de pièces détachées des divers matériels et véhicules du parc de la Ville de Montbéliard. En tenant compte des fournitures acquises les années précédentes, les montants prévisionnels nécessaires pour l'année 2021 sont évalués de la façon suivante :

- Lot N° 1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Peugeot-Citroën seuils en euros : mini 10 000 € HT à maxi 26 000 € HT,
- Lot N° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Renault seuils en euros : mini 4 000 € HT à maxi 14 000 € HT,
- Lot N° 3 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI seuils en euros : mini 8 000 € HT à maxi 22 000 € HT,
- Lot N° 4 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Mercedes seuils en euros : mini 7 000 € HT à maxi 26 000 € HT.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 9 novembre 2020.

Considérant que l'unique offre reçue pour le lot n° 2 n'est pas conforme, il conviendra en conséquence de relancer une nouvelle consultation et considérant les réponses reçues pour les lots 1, 3 et 4 et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords cadre avec les sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Peugeot- Citroën
SAS NEDEY - 25200 MONTBELIARD
- Lot n° 3 Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI
COMPTOIR DU FREIN – 21850 SAINT APOLLINAIRE
- Lot n° 4 Pièces détachées et accessoires pour véhicules Mercedes
SAS CASSANI Dubois - 25300 PONTARLIER

DECISION N° 2020-113 DU 8 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR X – DEGRADATIONS SUR LES BIENS DE LA COLLECTIVITE – REPRESENTATION AUX AUDIENCES

Le 22 novembre 2020, un engin de chantier a été dérobé pour détruire les nouvelles caméras de surveillance installées dans le quartier de la Petite-Hollande, des candélabres sur lesquels étaient fixées des caméras ont été dégradés, le véhicule a été incendié à la suite des dégradations.

L'auteur présumé des faits, Monsieur X, sera entendu dans le cadre d'une comparution immédiate le 8 décembre 2020.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes et qu'elle soit représentée devant la juridiction compétente par la SCP SURDEY GUY, cabinet d'avocats à Montbéliard.

DECISION N° 2020-114 DU 17 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 5)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC PMA, POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS NUMERIQUES GRATUITS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE MONTBELIARD

La Ville de Montbéliard a la volonté de faire bénéficier les écoles montbéliardaises dont les enseignants se seront portés volontaires, du dispositif « ateliers numériques » proposés gratuitement par Pays de Montbéliard Agglomération.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la "Convention entre Pays de Montbéliard Agglomération et la Commune de Montbéliard pour la mise à disposition de locaux dans le cadre du projet « Territoires d'Innovation » soutenu par le « Programme d'Investissements d'Avenir » aux conditions principales suivantes :

- Mise à disposition et viabilisation d'une salle d'accueil adaptée comprenant notamment des prises électriques en nombre suffisant (minimum 6) et un accès WIFI ;
- Période : 10 ateliers numériques à l'occasion des activités périscolaires ou scolaires dans l'année scolaire.
- Conditions financières : à titre gratuit

DECISION N° 2020-115 DU 10 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE INSTALLE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE MONTBELIARD – MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE – ANNEE 2020

La Ville a des besoins en maintenance du matériel informatique installé dans les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2020.

La valeur estimée du besoin est inférieure à 25 000€ HT.

Considérant la spécificité du matériel informatique implanté dans les écoles (Mac d'Apple) et la présence sur le territoire d'un seul réparateur agréé Apple susceptible d'intervenir dans les délais souhaités, considérant que cette société propose un service correspondant aux besoins de la Ville et à un montant compatible avec les moyens municipaux disponibles et conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de maintenance du matériel informatique des écoles avec la société SAS OLYS – 2 rue des Erables - 69760 LIMONEST – Agence de Montbéliard, pour un montant forfaitaire annuel de 12 280,02 € HT.

DECISION N° 2020-116 DU 11 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

HOTEL DE SPONECK – DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL, SANITAIRE ET TECHNIQUE - MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Il est nécessaire de procéder à un diagnostic architectural, patrimonial, sanitaire et technique de l'Hôtel de Sponeck à Montbéliard.

Une consultation sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique a été lancée.

L'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise DT2A (Desmont Tricot Architectes Associés), domiciliée à PARIS (75016), pour un montant de 16 630,00 € HT.

DECISION N° 2020-117 DU 11 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES - DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Les travaux suivants doivent faire l'objet de demandes d'autorisations d'urbanisme :

- Centre Lou Blazer 12 rue Renaud de Bourgogne
(Permis de construire)
- Centre culturel de centre-ville Simone Veil - Maison HIRSCH
18 rue de Velotte (permis de construire)

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer, pour les opérations susmentionnées, les demandes d'autorisations d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2020-118 DU 14 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 16)

SINISTRE CAUSE PAR UN TIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROCES VERBAL DE TRANSACTION

Un accident est intervenu le 7 juin 2020 et a causé des dégradations sur des éléments du domaine public de la Ville.

L'auteur a été identifié et a donné son accord pour un règlement amiable par la signature d'un procès-verbal transactionnel.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le procès-verbal transactionnel avec la compagnie d'assurance GAN Assurances représentant Mlle Anissa KHOUFFACHE domiciliée à GRAND CHARMONT (25200) et ce pour un montant de 464,89 €.

DECISION N° 2020-119 DU 31 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

INDEXATION DES ACTES DE NAISSANCE DE LA VILLE DE MONTBELIARD DATANT DE 1945 A 1970 – MARCHE DE SERVICE

Il est nécessaire de réaliser l'indexation informatique des actes de naissance de 1945 à 1970 pour réaliser de manière efficace le travail exigé par la plateforme COMEDDEC de dématérialisation des demandes d'actes.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (marchés de services passés en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la commune avec une remise des offres fixée au 19 octobre 2020.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise NUMERIZE SAS - 4 rue Sophie Germain - 67720 HOERDT - SIRET : 501 612 105 00020 pour un montant de 7 741,60 € HT.

DECISION N° 2020-120 DU 18 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 17)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A L'ENTREPRISE RTE (REFLET TRANSPORT EXPRESS)

Un sinistre a eu lieu le 7 juillet 2020 entre un véhicule municipal et le véhicule de l'entreprise RTE (Reflét Transport Express) immatriculé AA-493-FM de marque Scania.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard (le véhicule municipal a endommagé le pare-brise du véhicule de l'entreprise RTE (Reflét Transport Express) et de ce fait, le pare-brise est à changer.

Le véhicule municipal n'a pas subi de dommages.

L'entreprise RTE (Reflét Transport Express) accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture FA2011083 – Société RTE – ZA Les Planches -63 rue Lyautey – 25870 GENEUILLE.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder au remboursement du préjudice subi par L'entreprise RTE (Reflét Transport Express), soit le pare-brise pour la somme de 1 169,51 € (mille cent soixante-neuf euros et cinquante et un cents).

DECISION N° 2020-121 DU 18 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC VILLE DE MONTBELIARD ET PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION - PARKING DE L'ILE EN MOUVEMENT

La Ville de Montbéliard a la volonté de mettre à disposition des camping-cars, une aire de stationnement dédiée.

Pour ce faire, la commune de Montbéliard a sollicité l'autorisation d'occuper une partie du parking de l'Île en Mouvement situé sur le domaine public de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée BT n° 300 d'une surface de 950 m² avec Pays de Montbéliard Agglomération, aux conditions suivantes :

- Autorisation d'aménager les lieux sans modifier la gestion des eaux pluviales.
- Occupation à titre gratuit.
- Occupation dans le respect des règles s'appliquant aux lieux et notamment sanitaires avec le Plan de Prévention des risques d'Inondation.

DECISION N° 2020-122 DU 21 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE MATERIELS ET DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN ET L'HYGIENE-MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire d'assurer l'entretien ménager des bâtiments municipaux y compris les écoles publiques (maternelles et élémentaires).

Une consultation a été engagée en procédure adaptée, par le biais d'une publication sur le profil acheteur de la Ville et au BOAMP, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique ; sous forme d'un accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum (articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique) composé de trois lots :

- Lot n°1 « Produits d'essuyage, hygiène, et collecte des déchets » pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 28 000 € HT.
- Lot n°2 « Produits sanitaires et restaurants scolaires » pour un montant minimum de 9 000 € HT et un montant maximum de 24 000 € HT.
- Lot n°3 « Petits matériels pour l'entretien ménager » pour un montant minimum de 3 000 € HT et un montant maximum de 8 000 € HT.

Considérant les réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que pour les lots n° 1, n° 2 et n° 3, les offres des entreprises BHE Groupe HEDIS, JAVEL BARBIZIER et JAVEL BARBIZIER sont respectivement les plus avantageuses, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le marché pour le lot n° 1 avec la société BHE Groupe HEDIS pour une durée initiale de 1 an reconductible 1 fois pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 28 000 € HT.
- de signer le marché pour le lot n° 2 avec la société JAVEL BARBIZIER pour une durée initiale de 1 an reconductible 1 fois pour un montant minimum de 9 000 € HT et un montant maximum de 24 000 € HT.
- de signer le marché pour le lot n° 3 avec la société JAVEL BARBIZIER pour une durée initiale de 1 an reconductible 1 fois pour un montant minimum de 3 000 € HT et un montant maximum de 8 000 € HT.

DECISION N° 2020-123 DU 19 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – ANNEES 2021- 2022 - ACCORD CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à des petits travaux d'entretien de voirie.

Ces travaux sont déterminés au fur et à mesure des besoins par bons de commandes.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 23 novembre 2020.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un accord cadre avec l'entreprise IDVERDE (25200 MONTBELIARD) pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 500 000 € HT, pour la durée de l'accord cadre (2 ans).

DECISION N° 2020-124 DU 21 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA VILLE (RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE) ET LE CCAS – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pour répondre à leur besoin en termes de livraison de repas en liaison froide à destination des différents publics qu'ils accueillent, la Ville et le CCAS ont constitué un groupement de commande, dont la Ville est le mandataire, et ont lancé une consultation sur procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique (marché de service en procédure adaptée quel que soit le montant).

La Ville et le CCAS ont souhaité que ce marché soit réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, conformément à ce que prévoit l'article L 2113-12 du Code de la commande publique.

Une consultation a été engagée, par le biais d'une publication sur le profil acheteur de la Ville et du CCAS, au BOAMP et au JOUE, sous forme d'un accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum exprimés en quantité, composé de deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas pour la restauration collective de la ville et du CCAS hors dispositifs d'hébergement

Pour un minimum annuel de 111 000 repas et un maximum de 267 000 repas, décomposés comme suit :

Ville : minimum annuel de 60 000 repas – maximum annuel de 130 000 repas

CCAS : minimum annuel de 51 000 repas – maximum annuel de 137 000 repas

- Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas pour les dispositifs d'hébergement du CCAS

Pour un minimum annuel de 15 000 repas et un maximum de 36 000 repas

Pour le lot 1, seule l'entreprise adaptée la Cuisine d'Uzel – ADAPEI du Doubs a déposé une offre.

Pour le lot 2, aucune offre n'a été reçue, il a donc été déclaré infructueux et le marché a été relancé sous forme d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence, directement auprès de l'entreprise adaptée Cuisine d'Uzel – ADAPEI du Doubs, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

Considérant que les offres de la Cuisine d'Uzel conviennent à la Ville et au CCAS, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché pour la fourniture de repas en liaison froide avec la société CHATEAU d'UZEL – ADAPEI du DOUBS.

DECISION N° 2020-125 DU 22 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT 17 RUE HELENE BOUCHER – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MADAME ARNOLD DOMINIQUE

Madame ARNOLD Dominique, gardienne du gymnase Brossolette, à qui un logement de fonction avait été attribuée lors de sa prise de fonction va faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2020.

Ledit appartement sis 17, rue Hélène Boucher à MONTBELIARD faisait l'objet d'une concession de logement.

Madame ARNOLD, n'a pas pu engager de recherches d'appartement du fait de la crise sanitaire, elle a sollicité la Ville afin de continuer d'occuper le logement sis 17, rue Hélène Boucher à MONTBELIARD moyennant le versement d'un loyer payable d'avance pour une durée de 6 mois. Il est entendu entre les parties, que Madame ARNOLD s'engage à rechercher activement un nouvel appartement durant cette période.

Madame ARNOLD Dominique a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Madame ARNOLD Dominique aux conditions suivantes :

- durée : du 1^{er} janvier au 30 juin 2021
- loyer : versement du loyer pour 6 mois soit 2 100 euros (350 € x 6 mois)
- charges : acquittées par la Ville et refacturées à Madame ARNOLD Dominique.

DECISION N° 2020-126 DU 22 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS D'ETAT-CIVIL ADAGIO, MELODIE, IMAGE, IBEMOL, E_DEMAT, MAESTRO, REQUIEM ET SOPRANO – SOCIETE ARPEGE

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour les logiciels Adagio, Melodie, Image, Ibemol, E_demat, Maestro, Requiem et Soprano est arrivé à échéance le 31/12/2020 et seule la société ARPEGE assure la maintenance de ces logiciels.

Cette société propose un nouveau contrat de maintenance comprenant une maintenance corrective, réglementaire et évolutive ainsi qu'une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h 00 et pour les logiciels Adagio et Soprano, une maintenance téléphonique pour les week-ends de scrutin.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un nouveau contrat de maintenance sans mise en concurrence (articles R. 2122-3 et R. 2122-8 du Code de la commande publique) avec la société ARPEGE pour un montant annuel de 8 745,85 € HT, contrat conclut jusqu'au 31/12/2025.

DECISION N° 2020-127 DU 22 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

INSPECTION DES OUVRAGES D'ART – ANNEES 2020 A 2023 – ACCORD CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à l'inspection des ouvrages d'art.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 07 décembre 2020.

Considérant les 7 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un accord cadre avec la société DIMOE (21000 DIJON) pour un montant minimum de 12 500 € HT et maximum de 27 000 € HT, pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois.

DECISION N° 2020-128 DU 22 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

REFECTION DES JOINTS DU PONT DU 08 MAI 1945 - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réfection des joints du pont du 08 Mai 1945 à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique par le biais d'une lettre de consultation envoyée à 3 entreprises avec une remise des offres fixée au 18 décembre 2020.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise PARIETTI, domiciliée à MONTBELIARD (25200), pour un montant de 46 835,77 € HT.

DECISION N° 2020-129 DU 30 DECEMBRE 2020 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE N° V14.13A-4027 ET CONTRAT DE LICENCE DU MODULE SAM + DE LA SOCIETE AGYSOFT

Seule la société AGYSOFT assure la maintenance du module SAM+.

Cette société propose un nouveau contrat de maintenance N°V14.13A-4027 comprenant une assistance fonctionnelle à l'utilisation du progiciel et une maintenance corrective incluant la mise à disposition des nouvelles versions.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Cette société propose également un contrat de licence qui explicite les conditions dans lesquelles sont concédées la licence SAM +.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer ce nouveau contrat de maintenance et son contrat de licence associé sans mise en concurrence (articles R. 2122-3 et R. 2122-8 du Code de la commande publique) avec la société AGYSOFT pour un montant annuel de 1 168 € HT révisable selon la formule $P=P0 \cdot (0,15 + 0,85S/S0)$, contrat conclut du 01/10/2020 jusqu'au 31/12/2022.

DECISION N° 2020-130 DU 3 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CHAUFFAGE URBAIN – RESEAU DE LA PETITE HOLLANDE ET DES PORTES DU JURA - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR RENOUVELLEMENT DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC ET ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE CHAUFFAGE URBAIN - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

L'actuelle Délégation de Service Public (DSP) arrive à échéance en juillet 2023, la Ville de Montbéliard souhaite engager les études préalables à son renouvellement dans le cadre d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO mission 1).

L'obligation est faite aux propriétaires de réseau de chauffage urbain d'établir un schéma directeur (mission 2).

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 07 décembre 2020.

Considérant les 5 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société ASSIST (57071 METZ pour l'établissement principal et 25200 MONTBELIARD pour l'établissement secondaire) pour les montants suivants :

- 18 240,00 € HT : tranche ferme
- 9 880,00 € HT pour la tranche optionnelle 1 (affermie à l'exclusion de la tranche 2)
- 10 830,00 € HT pour la tranche optionnelle 2 (affermie à l'exclusion de la tranche 1)

DECISION N° 2021-001 DU 5 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

SYSTEME DE GESTION DES TERMINAUX PUBLICS - MEDIATHEQUE ET BUREAU INFORMATION JEUNESSE

La Ville a fait l'acquisition du logiciel Edutice de système de gestion des terminaux publics auprès de la société Novatice.

La garantie du logiciel se termine au 31 décembre 2020.

Seule la société Novatice peut proposer un contrat de maintenance comprenant une assistance téléphonique à l'utilisation et à l'exploitation et une maintenance corrective du lundi au samedi de 08 h 30 à 17 h 30.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société Novatice un contrat de maintenance sans mise en concurrence (articles R. 2122-3 et R. 2122-8 du Code de la commande publique) pour un montant annuel de 2 850 € HT. Ce montant est ferme. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable quatre fois par tacite reconduction.

DECISION N° 2021-002 DU 5 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BATIMENT DES HALLES - BAIL COMMERCIAL - CLE DE SOL

Monsieur COLLIN, gérant de la Clé de Sol a besoin d'un local à usage commercial.

Le précédent locataire a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et la Ville dispose à nouveau des locaux sis 5, place Dorian dans le Bâtiment dit Des Halles.

Monsieur COLLIN a la volonté d'installer son activité dans un bâtiment situé en cœur de ville pour poursuivre son activité de vente et location d'instruments de musique et développer son école de musique et éveil musical.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec la société Clé de Sol un bail commercial, aux conditions suivantes :

- local d'un seul tenant situé 5, place Dorian, d'une superficie de 188,04 mètres carrés dont 39,60 m² de réserve
- durée de 9 ans avec possibilité de résiliation par le locataire à l'issue de chaque période triennale
- destination : vente et location d'instruments de musique et dispense de cours de musique et éveil musical
- loyer annuel : 21°000 euros, révisable à l'issue de chaque période triennale par application de l'indice des loyers commerciaux
- dépôt de garantie : trois mois de loyer

DECISION N° 2021-003 DU 5 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - TERRAIN DE LA COMBE AUX BICHES - ETUDE DE SOL G1

Lors du Conseil Municipal en date du 17 février 2020, il a été décidé de procéder à la cession du terrain non bâti situé rue de la Combe aux Biches, cadastré AP 160, 162 et 164 à l'Association Cultuelle Evangélique Mennonite.

Il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique de type G1 en vue de ladite cession.

Considérant la proposition de prestation de l'entreprise Fondasol consistant en trois sondages ainsi que deux essais d'identification en laboratoire à un prix compatible avec les ressources allouées à l'opération par la Ville, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation avec l'entreprise Fondasol sise 530, avenue Jacot à Etupes (25460) pour un montant de 1 500 € HT (dont 100 € d'option DT/DICT).

DECISION N° 2021-004 DU 7 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS SECONDAIRES COLLECTIVES DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE RACCORDEES AU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE LA VILLE DE MONTBELIARD - MARCHE N° 2016-25 – AVENANT N° 2 DE PROLONGATION

Il est nécessaire de procéder à l'exploitation des installations secondaires collectives de chauffage et d'eau chaude sanitaire raccordées au réseau de chauffage urbain de la ville de Montbéliard.

Par décision n° 2016-080, le marché d'un montant de 47 100 € HT (P2 entretien et P3 gros entretien) a été attribué à la société ENGIE ENERGIE SERVICES pour une période de quatre années.

La complexité du cahier des charges à élaborer pour ce marché et la période de confinement n'ont pas permis de relancer une nouvelle consultation dans des délais permettant de pouvoir espérer conclure un nouveau marché avant le 31 août 2020.

Un avenant n° 1 a été établi pour prolonger les prestations sur la demie saison de chauffe de septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, et il est cohérent de prolonger cette mission au terme de ladite saison de chauffe soit jusqu'au 30 juin 2021.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 de prolongation du marché n° 2016-25 conclu avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2021.

DECISION N° 2021-005 DU 11 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE ET INSTALLATION D'ALARMES ANTI-INTRUSION ET CONTROLE D'ACCES

La collectivité a des besoins en fourniture et en installation d'alarmes anti-intrusion et de contrôle d'accès.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 25 novembre 2020.

Considérant les 4 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que la société MPS ALARMES a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché à bons de commande avec la société HI TECH SECURITE (nom commercial : MPS ALARMES), 6 avenue de Lattre de Tassigny – 25200 MONTBELIARD pour un montant maximum de 90 000 € HT par période. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans, reconductible par période successive de deux ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2024.

DECISION N° 2021-006 DU 19 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de procéder à la vente de matériel d'éclairage public obsolète.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise ZI en Salamon 70400 HERICOURT pour un montant de 134.68 € TTC.

DECISION N° 2021-007 DU 19 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

ACQUISITION DE LIVRES POUR DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE – ANNEE 2021 MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Les différents services de la Ville ont des besoins, pour l'année 2021, en ce qui concerne l'acquisition de livres à destination du public, hors livres scolaires, répartis en deux lots :

- Lot 1 : livres pour les jeunes, montant mini 5 000 € HT, montant maxi 15 000 € HT
- Lot 2 : livres pour les adultes, montant mini 15 000 € HT, montant maxi 40 000 € HT

Une consultation a été engagée auprès de la société LITTERA sur le fondement de l'article R. 2122.9 du code de la commande public (marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de livres non scolaires), pour conclure des accords-cadres exécutés par bons de commande conformément aux articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'offre de la société LITTERA correspond aux attentes de la Ville.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords-cadres avec la société LITTERA - 4 avenue des Alliés, 25200 MONTBELIARD :

- pour le lot 1 (livres pour les jeunes pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 15 000 € HT)
- pour le lot 2 (livres pour les adultes pour un montant minimum de 15 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT).

DECISION N° 2021-008 DU 27 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – COLLECTIONS BEAUX-ARTS ET ETHNOGRAPHIE – LEGS DE 5 OEUVRES

Mme THOUROT a proposé de léguer trois œuvres de Jules Émile-Zingg, une dinette en faïence de Gien et un tableau-horloge.

Ce legs viendra enrichir les collections beaux-arts et ethnologiques des Musées de Montbéliard.

Ce legs n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le legs de Mme THOUROT et d'intégrer les cinq items dans les collections des Musées de Montbéliard après le décès de Mme THOUROT.

DECISION N° 2021-009 DU 25 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de procéder à la vente de matériel d'éclairage public obsolète.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise ZI en Salamon 70400 HERICOURT pour un montant de 4293.40 € TTC.

DECISION N° 2021-010 DU 25 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CENTRE LOU BLAZER – 12 RUE RENAUD DE BOURGOGNE - MARCHE 2019-067 - AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Par décision du Maire n°2019-180, le Maire a attribué la mission de Maîtrise d'œuvre au groupement ayant pour mandataire la SARL PHILIPPE DONZE ARCHITECTE (25000 BESANCON) dans le cadre du projet restructuration du centre Lou Blazer, situé 12 rue Renaud de Bourgogne.

L'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) précise que le maître d'œuvre s'engage sur le nouveau coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux (CPT) au niveau des études d'Avant-Projet Définitif (APD).

Le taux de rémunération (t) de l'équipe de maîtrise d'œuvre fixé à 8,4% par l'article 4 de l'Acte d'Engagement reste inchangé et son forfait provisoire a été fixé à 84 000 € HT.

Le coût prévisionnel définitif des travaux a été arrêté, au terme de la phase APD, au montant de 1 160 130,00 € HT.

Le taux de tolérance reste inchangé (5 %).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant 1 au marché public de maîtrise d'œuvre n° 2019-067 avec le groupement ayant pour mandataire la SARL PHILIPPE DONZE ARCHITECTE (25000 BESANCON) pour un montant de :

- $1\,160\,130,00 \times 8,4\%$ (taux rémunération) - $84\,000,00 = 13\,450,92$ € HT.

Portant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 97 450,92 € HT.

DECISION N° 2021-011 DU 28 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CENTRE-VILLE SIMONE VEIL – MAISON HIRSCH MARCHE 2019-066 : AVENANT N° 1

Par décision du Maire n° 2019-172 le Maire a attribué la mission de maîtrise d'œuvre au groupement ayant pour mandataire DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI Architectes (69000 LYON) dans le cadre du projet de réhabilitation du centre culturel de centre-ville Simone Veil - Maison Hirsch, situé 18 rue de Velotte.

L'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) précise que le maître d'œuvre s'engage sur le nouveau coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux (CPT) au niveau des études d'Avant-Projet Définitif (APD).

Le taux de rémunération (t) de l'équipe de maîtrise d'œuvre fixé à 10,966 % par l'article 4 de l'Acte d'Engagement et son forfait provisoire a été fixé à 142 007,89 € HT.

Le coût prévisionnel définitif des travaux a été arrêté, au terme de la phase APD, au montant de 1 452 460,00 € HT.

Le taux de rémunération reste inchangé (10,966 %).

Le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux reste inchangé (5 %).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant 1 au marché public de maîtrise d'œuvre n° 2019-066 avec le groupement ayant pour mandataire DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI Architectes pour un montant de 17 268,87 € HT détaillé comme suit :

- $(1\,452\,460 \times 10,966\% - 142\,007,89 = 17\,268,87$ € HT)

Portant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 159 276,76 HT.

DECISION N° 2021-012 DU 2 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A Mme PALLARO LAETITIA

Un sinistre a eu lieu le 26 novembre 2020 à l'intersection de la rue Charles Lalance et de la rue Pierre Toussaint, où la carrosserie du véhicule Citroën C4 cactus immatriculé FB-312-JG de Mme PALLARO Laetitia a été endommagée suite au passage de la balayeuse qui a projeté des graviers.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Mme PALLARO Laetitia accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage Seb'Auto Passion – ZAC de l'Allan – 25600 VIEUX-CHARMONT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Mme PALLARO Laetitia par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture au garage Seb'Auto Passion – ZAC de l'Allan – 25600 VIEUX CHARMONT, pour la somme de 329,40 € (trois cent vingt-neuf euros et quarante centimes).

DECISION N° 2021-013 DU 30 JANVIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONSOMMABLES INFORMATIQUES – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Les services municipaux et les écoles ont des besoins en fourniture de consommables informatiques.

Une consultation a été engagée auprès de trois sociétés.

Seule la société ENCRE SERVICES a déposé une offre.

L'offre proposée par la société ENCRE SERVICES convient aux besoins de la Ville.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat avec la société ENCRE SERVICES située 2 rue des Grands Jardins – 25200 MONTBELIARD pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2021 (jusqu'au 31/12/2022), pour un montant maximum annuel de 6 000€ HT.

DECISION N° 2021-014 DU 4 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES 2021 – LOT 2 : PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES POUR VEHICULES RENAULT– MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de couvrir les besoins en fourniture de pièces détachées des divers matériels et véhicules du parc de la Ville de Montbéliard. En tenant compte des fournitures acquises les années précédentes, les montants prévisionnels nécessaires pour l'année 2021 sont évalués de la façon suivante :

- Lot n° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Renault seuils en euros : mini 4 000 € HT à maxi 14 000 € HT.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique, accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 9 novembre 2020.

Considérant que l'unique offre reçue pour le lot n° 2 n'était pas conforme, une nouvelle consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la commune (AWS), avec une remise des offres fixée au 11 janvier 2020 et considérant l'unique offre reçue pour le lot 2 et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord cadre avec la société BOURLIER - 25400 EXINCOURT, pour le lot n° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RENAULT.

DECISION N° 2021-015 DU 4 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Stade Annequin – 21^{ème} bataillon des chasseurs à pied (déclaration préalable)
Modification de la clôture

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2021-016 DU 2 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

GARAGE N° 08 SITUE BOULEVARD DU 21^{ème} BCP – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR HOUOT ALAIN

Monsieur HOUOT Alain a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied, le 15 septembre 2020.

Monsieur NIKODIJEVIC Selibor a résilié son contrat de location du garage N° 08 situé boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied à la date du 26 janvier 2021.

La Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur HOUOT Alain de louer ledit garage à partir du 1^{er} février 2021, en versant un loyer trimestriel de 115,90 €.

Monsieur HOUOT Alain a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de location avec Monsieur HOUOT Alain aux conditions suivantes :

- date d'effet : 1^{er} février 2021
- loyer trimestriel : 115,90 € TVA inclus

DECISION N° 2021-017 DU 8 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BATIMENT DES HALLES - BAIL COMMERCIAL - CLE DE SOL

Monsieur COLLIN, gérant de la Clé de Sol a besoin d'un local à usage commercial.

Le précédent locataire a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et la Ville dispose à nouveau des locaux sis 5, place Dorian dans le Bâtiment dit des Halles.

Monsieur COLLIN a la volonté d'installer son activité dans un bâtiment situé en cœur de Ville pour poursuivre son activité de vente et location d'instruments de musique et développer son école de musique et éveil musical.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec la société Clé de Sol un bail commercial, aux conditions suivantes :

- Local d'un seul tenant situé 5, place Dorian, d'une superficie de 188,04 mètres carrés dont 39,60 m² de réserve
- Durée de 9 ans avec possibilité de résiliation par le locataire à l'issue de chaque période triennale
- Destination : vente et location d'instruments de musique et dispense de cours de musique et éveil musical
- Loyer annuel : 21'000 euros, révisable à l'issue de chaque période triennale par application de l'indice des loyers commerciaux
- Dépôt de garantie : un mois de loyer

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2021-22.02-4	Aménagement du port de plaisance – Voies Navigables de France – Convention de cofinancement de travaux	5
2021-22.02-7	Associations – Adhésions – Année 2021	9
- C -		
2021-22.02-5	Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé pour le centre de vaccination Victor Hugo	5
2021-22.02-6	Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté – Capital social – Augmentation du nombre de parts sociales détenues par la Ville de Montbéliard	8
- D -		
2021-22.02-1	Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2021	2
2021-22.02-3	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Demande de subventions – Bâtiments classés – Année 2021	4
2021-22.02-11	Débat d'Orientations Budgétaires – Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2021	15
2021-22.02-14	Déclassement anticipé d'espaces à usage de stationnement situés dans le quartier Debussy-Massenet – Cession des emprises foncières à l'ADAPEI en vue de la construction d'un centre ressources médico-sociales	38
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	55
- E -		
2021-22.02-15	Ecole élémentaire André BOULLOCHE – Demande de subvention	43
2021-22.02-16	Ecole maternelle Maurice RAVEL – Demande de subvention	43
- G -		
2021-22.02-19	Garantie d'emprunts à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 19 logements sis 42 rue Jean Lamarck à Montbéliard	49

- I -

2021-22.02-17	Installations sportives municipales – Mise à disposition du collège Saint-Maimboeuf – Avenant à la convention	45
----------------------	---	-----------

- M -

2021-22.02-10	Mise à disposition d'un terrain – Route d'Héricourt – Relais de téléphonie mobile ORANGE	13
----------------------	--	-----------

- P -

2021-22.02-8	Protection fonctionnelle d'agents victimes - Indemnisations	12
2021-22.02-9	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	13
2021-22.02-12	Plan Local d'Insertion - Signature	35
2021-22.02-18	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	48
2021-22.02-22	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) et les demandes de travaux sur les monuments historiques et sur les biens labellisés	52

- R -

2021-22.02-2	Remplacement de l'éclairage du Théâtre Municipal (tranche 1) – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020	3
2021-22.02-13	Rachat de terrain avenue Gambetta en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier (EPF)	37

- S -

2021-22.02-20	Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte IDEHA – Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics – Rapport annuel des mandataires – Année 2019	50
2021-22.02-21	Syndicat Intercommunal de l'Union – Modification du périmètre – Retrait d'Ornans et adhésion de Grandvillars	51